

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé la meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Rlié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
La titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

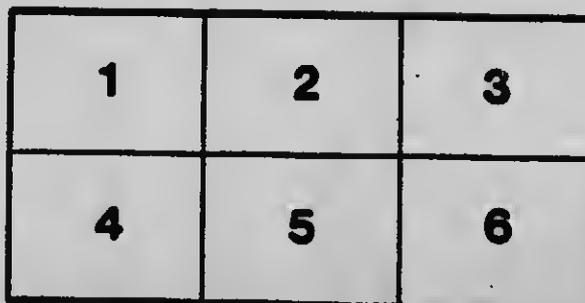
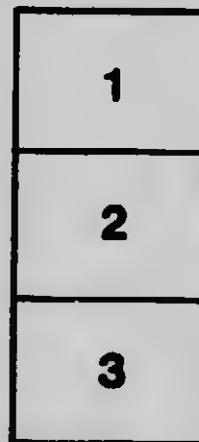
Library of the National Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagram illustrates the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives nationales du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

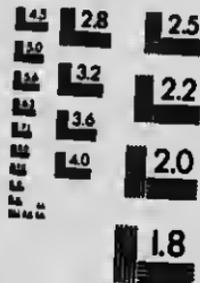
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

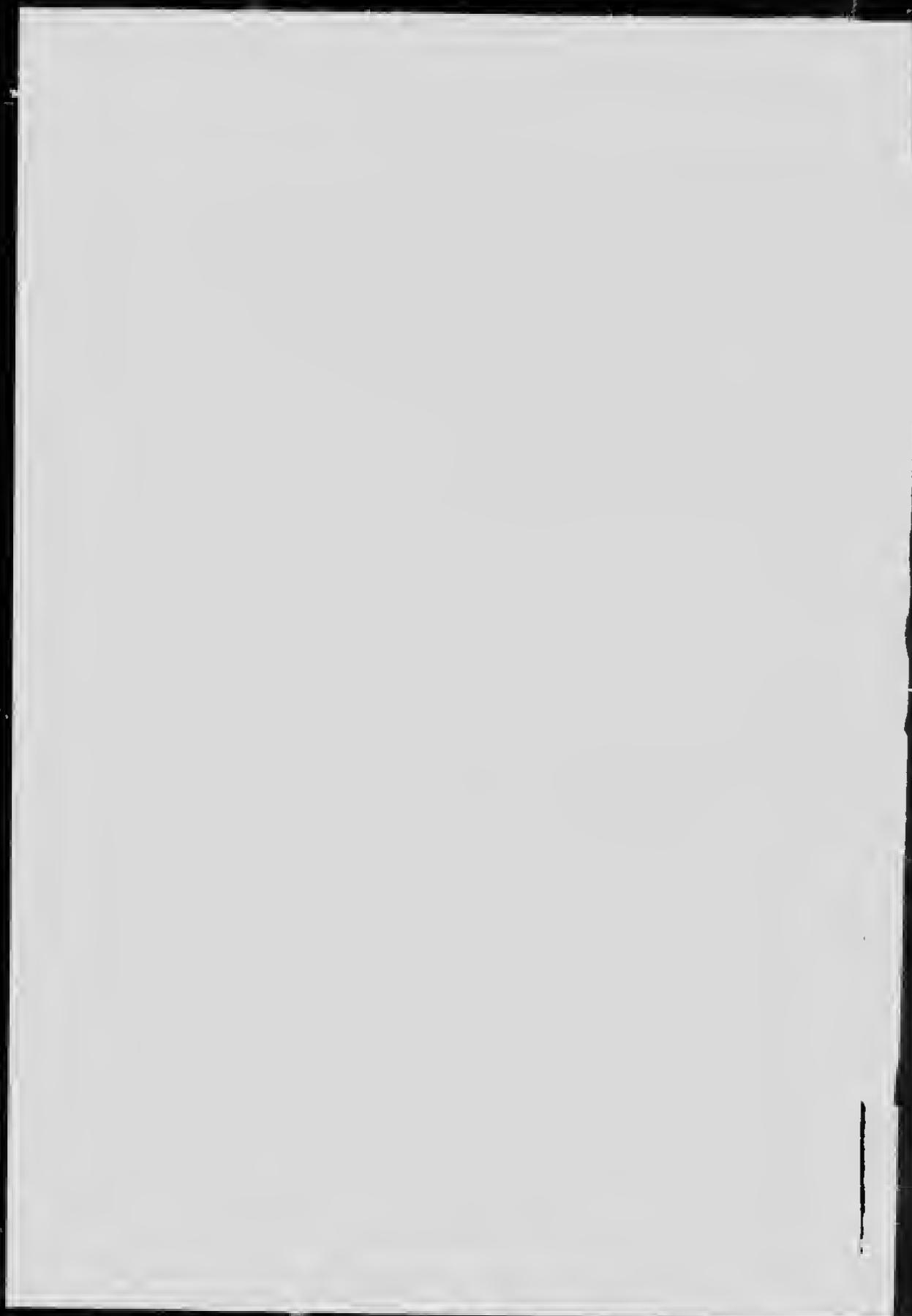
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHILOSOPHY

PHILOSOPHY



LE CULTIVATEUR CANADIEN

Les cultivateurs canadiens ont un intérêt vital à faire l'examen et la comparaison des dossiers des deux partis politiques.

Cet examen et cette comparaison font voir que les Conservateurs ont été les véritables amis du cultivateur canadien. Le peu que le gouvernement Laurier a fait pour venir en aide à la classe agricole, il l'a fait simplement en copiant les méthodes et en reprenant les mesures de l'ancien gouvernement Conservateur.

CE QUE LES CONSERVATEURS ONT FAIT.

C'est le gouvernement conservateur qui, en 1886, établit les premières fermes expérimentales, lesquelles ont rendu de si grands services à l'agriculture canadienne, en fournissant aux cultivateurs des renseignements sûrs quant aux méthodes les plus récentes de culture et d'élevage. Des fermes furent établies à Ottawa, dans les provinces maritimes, dans la Colombie Britannique, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. Des expériences sur les sujets les plus divers y furent entreprises et poursuivies par des spécialistes, et les résultats de ces expériences publiés et disséminés par tout le pays.

LES CONSERVATEURS ET L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

Ce sont les Conservateurs qui ont lancé l'industrie laitière dans la voie de la prospérité. Les services du Professeur Robertson et de M. J.-C. Chapais furent retenus en 1890, et tous deux, assistés d'un personnel compétent, furent chargés de vulgariser les saines notions relatives à la production et au soin du lait, à la fabrication du fromage et du beurre. Des stations expérimentales de laiterie furent établies en divers endroits, et des bulletins du plus grand intérêt furent préparés et distribués parmi les cultivateurs et les fabricants. Les effets de cette croisade se firent sentir sur-le-champ; et dès 1893, le fromage canadien remportait un succès éclatant à l'exposition de Chicago, où presque tous les prix lui furent attribués. Les exportations de fromage canadien, qui n'étaient en 1886, que d'un peu plus de 78 millions de livres, d'une valeur de \$6,755,000, s'élevèrent en 1896, au moment où les Conservateurs quittèrent le pouvoir, à plus de 164 millions de livres, d'une valeur de près de \$14,000,000. Depuis, l'industrie laitière a continué de se développer, tellement qu'en 1903, les exportations de fromage s'élevaient à plus de 229 millions de livres d'une valeur de près de \$25,000,000. Mais, ce progrès récent n'est que la suite naturelle du mouvement inauguré par les Conservateurs il y a quelque quinze ans.

LES CONSERVATEURS DEVELOPPENT LES EXPORTATIONS DE BEURRE.

C'est encore à l'initiative des Conservateurs que sont dus les progrès de l'industrie beurrière et le développement de nos exportations de beurre, ces années dernières. En 1896, le gouvernement Conservateur, en vue d'encourager la production d'un beurre de bonne qualité, exportable en Angleterre, offrit de payer à tout fabricant 20 cents pour chaque livre de ce produit fabriqué en hiver. A la suite de ces expériences, qui donnèrent des résultats satisfaisants, l'industrie beurrière prit un nouvel essor, et grâce à l'aide fournie par les gouvernements des provinces, les exportations de beurre canadien se chiffrent aujourd'hui dans les millions.

LES CONSERVATEURS ET LE SERVICE FRIGORIFIQUE.

Le gouvernement Conservateur vint encore en aide à l'industrie laitière en établissant un service frigorifique subventionné par l'Etat. Le gouvernement actuel n'a fait que maintenir et développer le service établi par les Conservateurs; et pourtant, l'honorable Sydney Fisher voudrait s'attribuer le mérite de l'établissement de ce service. Or, dans le rapport même de M. Fisher, on a la preuve que c'est au gouvernement Conservateur que revient le mérite de cette innovation. Le rapport du ministre de l'Agriculture pour 1896 contient ce qui suit:—

“ Un service frigorifique pour le transport du beurre en bonne condition fut inauguré en 1895. Des arrangements furent conclus en vertu desquels des wagons-glacières pour le transport du beurre circulèrent durant la saison d'été sur les lignes principales de chemin de fer aboutissant à Montréal (Grand-Tronc, Canadien-du-Pacifique, etc.). Ces wagons faisaient la récolte des petits envois de beurre déposés pour chargement aux diverses gares. En 1895, des wagons-glacières circulèrent pendant une partie de la saison, au moins, sur les lignes du Grand-Tronc et du Canadien-du-Pacifique.”

Des arrangements furent conclus pour le refroidissement, dans les entrepôts de la Montreal Cold Storage and Freezing Co., de Montréal, du beurre de beurrerie fraîchement fait.

“ Des arrangements furent conclus en vue de l'aménagement de compartiments frigorifiques sur les paquebots faisant le service de Montréal à Avonmouth, Liverpool et Glasgow. Dix steamers furent pourvus de compartiments hermétiquement clos pour le transport du beurre refroidi.”

LES LIBERAUX S'EN MOQUENT.

Les libéraux tournèrent en ridicule les efforts du gouvernement Conservateur pour développer l'industrie beurrière canadienne. Ils s'écrièrent que le gouvernement se faisait épicier. Ce qui n'empêche qu'aujourd'hui, le ministre libéral de l'Agriculture se fait gloire des résultats qui ont été obtenus en suivant l'exemple du gouvernement Conservateur.

Après tout ce que le Canada a fait dans le but d'améliorer la qualité de ses produits laitiers et de les faire connaître sur les marchés étrangers, il est profondément regrettable de voir le notoire Preston, héros du scandale d'Elgin-Ouést, donner à cette industrie nationale un croc-en-jambe. Voici en quels termes, dans une entrevue avec le rédacteur du "News," de Toronto, le 28 août 1903, il diffamait le beurre canadien :

" Il y a, dit-il, certaines denrées dont la réputation est bien établie dans le marché Anglais, sur lesquelles le consommateur peut toujours compter, parce que les exportateurs de ces denrées sont des gens honnêtes et soucieux du bon renom de leurs produits. Dans cette classe de denrées se trouvent le beurre danois, et le beurre et les fruits de la Nouvelle-Zélande. M. Preston déclara même que le beurre de la Nouvelle-Zélande était servi sur sa table tous les matins, la qualité de ce beurre étant uniformément bonne, tandis qu'on ne pouvait pas en dire autant du beurre canadien."

Cette diffamation d'un des principaux produits canadiens fut signalée à l'attention du gouvernement dans deux circonstances; mais les ministres ne s'en émurent aucunement, et ne prirent aucune mesure pour engager Preston à se rétracter.

IMITATEURS INEPTES.

En cette matière, comme en beaucoup d'autres où ils ont voulu marcher sur les traces des Conservateurs, les Libéraux se sont montrés d'ineptes imitateurs. En 1899, le ministre de l'Agriculture informa la chambre des Communes qu'aucune nouvelle subvention ne serait demandée pour le service frigorifique. L'opposition insista pour que les subventions à cet effet ne fussent pas réduites. Par suite des tergiversations et de la négligence des ministres, les contrats avec les compagnies de navigation ne furent pas renouvelés assez vite et les taux du fret, comme résultat de la guerre qui éclata dans l'Afrique du Sud, s'étant élevés dans l'intervalle, les exportateurs durent payer beaucoup plus cher pour le transport de leurs marchandises en compartiments frigorifiques. Les Conservateurs avaient obtenu un taux de dix shillings par tonne; par suite de la négligence des libéraux, il fallut payer quinze shillings par tonne, soit une augmentation de 50 pour cent.

LE SERVICE DES PAQUEBOTS RAPIDES.

Les Conservateurs, avant de quitter le pouvoir, avaient virtuellement conclu tous les arrangements pour un service de paquebots transatlantiques rapides, pourvus de compartiments frigorifiques. Si ces arrangements avaient été menés à bonne fin, le cultivateur aurait depuis sept ans un moyen beaucoup plus rapide et efficace de faire transporter ses produits en Angleterre qu'il n'a aujourd'hui. Mais le gouvernement Libéral refusa de ratifier ce contrat. Il a préféré se livrer à de hasardeuses expériences du genre de celle qu'il tenta avec les navires "en goulots de bouteille," "bottle necked," et en définitive, il n'a pas réussi à assurer au Canada le grand avantage d'un service transatlantique rapide.

INITIATIVE CONSERVATRICE ET OBSTRUCTION LIBERALE.

Le gouvernement Conservateur, avant de quitter le pouvoir, avait inclus dans son budget un crédit pour l'établissement de magasins dans les principales villes de la Grande-Bretagne, affectés exclusivement à la vente de produits canadiens. Par ce moyen, les produits agricoles canadiens auraient été grandement annoncés, et les ventes de ces produits auraient augmenté en Angleterre. Mais les Libéraux empêchèrent l'adoption du budget des Conservateurs, et, une fois arrivés au pouvoir, ils négligèrent de voter des fonds pour cette fin. Si le crédit de \$60,000 proposé par les Conservateurs avait été voté, le commerce de nos viandes préparées aurait reçu un vigoureux élan en Angleterre. Le premier ministre de la Nouvelle-Zélande a adopté et développé avec succès la politique même que le gouvernement Conservateur fut empêché de mettre à exécution en 1896.

LES CONSERVATEURS ET LES EXPOSITIONS.

Le ministre libéral de l'Agriculture se glorifie d'avoir fait des expositions de produits canadiens en divers endroits. Mais en agissant ainsi, il n'a fait que suivre l'exemple des Conservateurs qui l'avaient précédé. Les produits agricoles canadiens n'eurent jamais de meilleure réclame que celle qu'ils eurent à l'Exposition Universelle de Chicago; et le commerce de farine canadienne avec les Antilles reçut une forte impulsion du fait de l'exposition qui en fut faite à la Jamaïque. D'autre part, les expositions conduites par les Conservateurs ne furent pas marquées par l'extravagance dont l'honorable Sydney Fisher fit preuve en maintes circonstances. Notre exposition à Paris fut surtout remarquable par le luxe déployé dans l'aménagement des locaux affectés aux ministres libéraux, et par l'argent gaspillé pour le bénéfice de meneurs libéraux employés à des besognes inutiles. Notre exposition au Japon a été surtout notable en ce qu'elle a fourni à l'honorable Sydney Fisher un prétexte d'aller s'amuser à une époque où sa présence était requise au Parlement.

DEBOUCHES POUR LES PRODUITS AGRICOLES.

La vente des produits canadiens a été grandement stimulée par l'entremise du département du Commerce établi naguère par les Conservateurs, dans le but de sauvegarder les intérêts du commerce de nos produits agricoles sur les marchés existants, et aussi d'ouvrir de nouveaux débouchés à ces produits de par le monde. Les Libéraux, tant qu'ils furent dans l'opposition, ridiculisèrent ce nouveau département comme étant inutile. Ils déclarèrent qu'ils se contenteraient d'un nombre moindre de ministres. Mais une fois au pouvoir, ils confièrent l'administration de ce département à sir Richard Cartwright, qui l'avait tout particulièrement stigmatisé comme étant la cinquième roue du carrosse.

LE MARCHÉ LOCAL.

Mais les Conservateurs ne se bornèrent pas à sauvegarder les intérêts du cultivateur canadien sur les marchés étrangers. Ils lui assurèrent un marché

encore plus profitable: le marché canadien local. Ils développèrent merveilleusement ce marché par l'adoption de la politique nationale, en 1868. Par l'impulsion qu'ils donnèrent à l'industrie canadienne, au moyen du tarif protecteur, ils multiplièrent le nombre des ouvriers au Canada. Ils développèrent les villages et les villes, et assurèrent aux cultivateurs canadiens, non seulement un marché plus vaste mais un marché plus profitable et plus diversifié. Inclément, ils assurèrent aux fils de cultivateurs de nouveaux moyens d'établissement en multipliant les carrières. Le fils du cultivateur trouva à se placer dans les professions libérales, dans l'industrie, dans le commerce, sans être obligé de quitter sa terre natale.

COMMENT LA PROTECTION VIENT EN AIDE AU CULTIVATEUR.

Les Conservateurs travaillèrent pour obtenir au cultivateur la plénitude des avantages de ce marché local agrandi. Ils établirent des droits protecteurs sur les produits agricoles, en vue d'exclure de notre marché les produits des Etats-Unis; et de cette manière ils assurèrent au cultivateur canadien des prix aussi élevés, voire même plus élevés, dans certains cas, que ceux payés au cultivateur des Etats-Unis. Avant l'adoption de la politique nationale, en 1878, le Canada importait 9,862,265 boisseaux de grain, farine et grains moulus, d'une valeur de \$6,591,565. En 1895, l'année qui précéda la chute du gouvernement Conservateur, ces importations étaient tombées à 2,574,123 boisseaux, d'une valeur de \$1,362,020. Pareillement, les importations de porc et de viande de porc tombèrent de 27,717,628 livres, d'une valeur de \$1,196,940, en 1878, à 4,259,697 livres, d'une valeur de \$311,168, en 1895. Les Conservateurs avaient résolu que la protection accordée aux cultivateurs serait adéquate, c'est-à-dire suffisante et égale. En 1890, ils élevèrent encore les droits sur la farine et les viandes, de manière à assurer plus complètement le marché local aux cultivateurs canadiens.

Les Conservateurs, en même temps, protégèrent les cultivateurs d'une autre manière; ils virent à leur assurer à bon marché ce dont ils avaient besoin dans leurs exploitations agricoles, ou pour leur usage domestique; et, dans ce but, ils déclarèrent admissibles en franchise, entre autres articles, les animaux reproducteurs, les engrais végétaux et animaux, le blé-d'inde d'ensilage, les tourteaux de graine de lin, etc., la présure, les graines de betteraves, de carottes, de lin, de navets, de betteraves des champs, etc., le bois scié, les lattes, les pieux de clôture, le thé et le café. Le tarif conservateur de 1894 réduisit les droits en faveur du cultivateur, sur les instruments aratoires, les semences, graines de jardins et autres articles employés en grandes quantités par le cultivateur.

PROMESSES LIBÉRALES CONCERNANT LE TARIF.

Pendant de longues années, le parti libéral condamna la politique nationale qui avait tant fait pour le cultivateur. Il se déclara nettement hostile à la politique de protection. Soit qu'il prêchât l'union commerciale avec les Etats-Unis, la réciprocité absolue, le tarif de revenu, le libre-échange à la mode

anglaise, c'était toujours en opposition au tarif protecteur d'alors. Son programme politique et les déclarations de ses chefs s'accordaient à proclamer que le tarif devait être réduit de manière à en éliminer le principe de protection.

LA PROTECTION AUX CULTIVATEURS REDUITE PAR LES LIBERAUX.

Par exemple, lorsque les libéraux arrivèrent au pouvoir, ils introduisirent le tarif Fielding. Dans ce tarif, ils mirent leur théorie en pratique au moyen de la réduction des droits accordés aux produits agricoles; mais ils conservèrent dans ce tarif le principe de la protection, en conformité d'une entente secrète conclue avec les fabricants de Montréal à la veille de l'élection de 1896, à une époque où sir Wilfrid Laurier et autres libéraux éminents promettaient au pays le libre échange à la mode d'Angleterre. Le 20 avril 1903, dans son discours du budget (voir le compte rendu des Débats), l'honorable J.-Israel Tarte accusa le gouvernement de cet acte de duplicité, et ne fut pas contredit. Voici le langage très énergique dont il se servit dans cette circonstance :

"Je sais ce que nous avons fait à Montréal, lors de l'élection de 1896; je vois autour de moi des hommes politiques qui, à notre demande, vinrent à Montréal, allèrent trouver les manufacturiers, à la connaissance des chefs du parti, et leur dirent que, non seulement le tarif ne serait pas réduit, mais qu'il serait modifié à leur avantage en temps opportun. C'était le secret de Polichinelle. Je ne nommerai personne. Il en est parmi mes auditeurs,—je regrette qu'il n'y en ait pas un plus grand nombre à leurs côtés,—qui savent que c'est là l'exacte vérité."

La comparaison suivante des droits établis par le tarif conservateur et par le tarif libéral nous fait voir comment ces droits furent réduits en ce qui regarde les produits agricoles :

<i>Article.</i>	<i>Tarif Conservateur.</i>	<i>Tarif Libéral.</i>
Blé	15c par boisseau	12c par boisseau
Farine de blé	75c par baril	60c par baril
Blé d'Inde	7½c par boisseau	En franchise
Blé d'Inde moulu	40c par baril	25c par baril

PROTECTION SUPPLEMENTAIRE REQUISE PAR LES CULTIVATEURS.

Que le cultivateur considère aussi combien le tarif canadien concernant les produits agricoles est peu élevé comparé à celui des Etats-Unis. Le gouvernement des Etats-Unis empêche les produits agricoles canadiens de passer la frontière en les frappant de droits élevés. Le gouvernement canadien, par suite de la faible élévation de notre tarif, met le cultivateur des Etats-Unis à même d'inonder notre marché de ses produits et de faire concurrence au cultivateur canadien.

COMMENT LE CULTIVATEUR DES ETATS-UNIS EST PROTEGE.

Le tableau suivant nous fait voir la différence entre le tarif canadien et celui des Etats-Unis en ce qui regarde les produits agricoles les plus importants :

Article.	Tarif Canadien.	Tarif Américain.
Oeufs	3c par douzaine	5c par douzaine
Beurre	4c par livre	6c par livre
Fromage	3c par livre	6c par livre
Pommeau	40c par baril	25c par baril
Fèves	15c par boisseau	45c par boisseau
Pois verts.....	10c par boisseau	40c par boisseau
Pois secs.....	10c par boisseau	30c par boisseau
Patates	15c par boisseau	25c par boisseau
Foin	\$2.00 par tonne	\$4.00 par tonne
Orge	30 par cent	15c par boisseau
Blé d'Inde moulu.....	25c par baril	20c par boisseau
Blé d'Inde.....	En franchise	15c par boisseau
Avoine	10c par boisseau	15c par boisseau
Farine d'avoine	20 par cent	1c par livre
Blé	12c par boisseau	25c par boisseau
Farine de blé.....	60c par baril	25 par cent
Houblon	6c par livre	12c par livre
Chevaux	20 par cent	25 p.c. et \$30 au moins chacun
Bêtes à cornes.....	20 par cent	27½ par cent

CONCURRENCE DES ETATS-UNIS.

En conséquence de ce qu'il jouit d'une protection plus élevée, le cultivateur des Etats-Unis vend plus de deux fois autant de ses produits au Canada que le cultivateur canadien vend des siens aux Etats-Unis. En d'autres termes, le cultivateur des Etats-Unis vend deux fois autant de produits agricoles sur un marché de 6,000,000 d'habitants que le cultivateur canadien en vend sur un marché de 80,000,000.

EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES CANADIENS SUR LES ETATS-UNIS.

Animaux.	Quantités.	Valeurs.
Bêtes à cornes (1 an ou moins).....	4,733	\$ 59,082
Bêtes à cornes, plus de 1 an.....	5,669	233,206
Chevaux (1 an ou moins).....	28	3,720
Chevaux (plus de 1 an).....	1,879	336,519
Moutons (1 an ou moins).....	269,228	893,336
Moutons (plus de 1 an).....	9,278	67,773
Porcs	23,478	313,790

	Quantités.	Valeurs.
Autres animaux.....	16,449
Volailles	38,571
Beurrelbs.	10,225
Fromagelbs.	7,729
Oeufsdouz.	6,436
Linquintaux	175,243
<i>Fruits:—</i>		
Pommes (sèches).....lbs.	12,975
Pommes (vertes ou mûres).....lbs.	11,508
<i>Boies:—</i>		
En boîtes ou confites.....	13,891
Toutes autres.....	6,776
<i>Grains et produits:—</i>		
Orgeboisseaux	17,148
Fèvesboisseaux	53,865
Sonquintaux	91,048
Sarrasinboisseaux	1,080
Blé d'Inde.....boisseaux	1,057
Avoineboisseaux	39,062
Pois (entiers)boisseaux	210,033
Bléboisseaux	536,264
Autres grains.....boisseaux	529
Farine de blé.....barils	68,216
Farine d'avoine.....barils	888
Grains moulus (autres).....barils	1,154
Fointonnes	1,924,598
Peaux, cornes et fourrures.....	1,988,369
Miellivres	682
Houblonlivres	4
<i>Viandes:—</i>		
Baconlivres	747
Bœuflivres	8,668
Jambonlivres	476
Moutonlivres	5,007
En boîteslivres	6,208
Viande de Porclivres	8,631
Volaille et Gibierlivres	18,158
Toutes autreslivres	10,533
Graine de trèfleboisseaux	89,798
Graine de foinboisseaux	34,505
Suiflivres	238

Légumes:—

	Quantités.	Valeurs.
Patates	boisseaux 138,855	56,969
Navets	boisseaux 1,067,604	103,306
Autres	17,705

Autres articles:—

Laine	livres 2,296,911	343,107
Tabac, en feuilles	livres 24,949	3,821
Tous autres	84,584
		\$7,933,817

EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES DES ETATS-UNIS
SUR LE CANADA.

Nous donnons ci-après le tableau des produits animaux et végétaux importés des Etats-Unis au Canada, pour consommation domestique, durant l'exercice clos le 30 juin 1902:—

	Quantités.	Valeurs.
*Chevaux	29,851	\$860,672
*Bêtes à cornes	37,573	481,889
*Moutons	79,894	209,476
*Reproducteurs exceptés.		
Porcs	livres 19,745	1,626
Autres Animaux	livres	54,316
Bacon et Jambons (palerons et flancs).....	livres 2,891,886	413,576
Bœuf, Salé	livres 2,112,954	121,128
Viandes, volaille et gibier en boîtes.....	livres 803,715	96,750
Saindoux	livres 356,320	39,963
Mouton et agneau, frais	livres 64,035	4,652
Volaille et gibier	64,225
Lard salé	livres 5,634,669	515,391
Toutes autres viandes	livres 961,012	92,768
Suif	livres 41,054	3,142
Peaux	2,612,333
Laine	livres 2,241,457	307,672
Beurre	livres 487,783	131,745
Fromage	livres 965,647	111,180
Oeufs	douz. 535,595	121,563
Blé	boisseaux 7,296,831	5,556,705
Orge	boisseaux 1,525	1,038
Fèves	boisseaux 14,791	26,332
Blé d'Inde (à distillerie)	boisseaux 827,217	487,054
Blé d'Inde, en franchise	boisseaux 6,033,898	3,250,329

	Quantités.	Valeurs.
Avoine	boisseaux 166,662	70,651
Pois	boisseaux 10,393	17,613
Moulée de blé d'Inde	barils 25,390	65,431
Farine d'avoine	livres 744,531	20,498
Farine de blé	barils 33,818	111,056
Son, moulée, etc.	106,518
Patates	boisseaux 407,425	223,609
Foin	tonnes 7,771	127,153
Houblon	livres 373,941	98,888
Grainé de lin	livres 45,846,072	1,303,758
Graines, autres	451,645
Chanvre, crû	quintaux 58,470	453,585
Arbres et plantes	45,345
Tabac, vert	livres 13,834,830	2,357,534
<i>Fruits:—</i>		
Pommes, sèches	livres 151,053	8,747
Pommes, vertes et mûres	barils 28,263	79,830
Gadelles	barils 248	11
Raisins	barils 608,337	36,855
Prunes	boisseaux 32,142	49,636
Atocas	boisseaux 17,162	37,412
Cerises	livres 147,712	15,838
Baies, toutes sortes	livres 1,068,055	89,409
Tous autres articles	1,180,121
		<hr/>
		\$22,521,688

LES CONSERVATEURS VEULENT PROTEGER LA CLASSE OUVRIERE.

Les Conservateurs ont à maintes reprises engagé le gouvernement Laurier à reviser le tarif de manière à assurer une protection plus efficace aux cultivateurs canadiens. La politique conservatrice se trouve formulée dans la résolution que M. R. L. Borden, le chef de l'opposition, proposa au Parlement lors de la session de 1902; et une motion semblable fut présentée par lui dans le cours de chacune des sessions du présent parlement. Cette résolution était ainsi conçue:—

“ Cette chambre, considérant que le présent tarif n'a pas donné de résultats satisfaisants, est d'avis que le pays a besoin d'une politique avouée de protection adéquate à sa main-d'œuvre, à ses produits agricoles, à ses manufactures et à ses industries, de nature à assurer en tout temps le marché canadien aux Canadiens. Et tout en maintenant fermement la nécessité d'une telle protection pour les intérêts canadiens, cette Chambre affirme sa croyance en une politique de traitement de faveur réciproque au sein de l'Empire.”

LE REMEDE LIBERAL POUR LE CULTIVATEUR.

Les libéraux ont toujours voté invariablement contro cette politique. Le gouvernement actuel a prétendu que lo cultivateur n'a pas besoin de protection, que la protection ne lui serait d'aucuno utilité. Voici l'opinion exprimée par Sir Richard Cartwright en 1876:

"Si les cultivateurs canadiens veulent être plus prospères, qu'ils travaillent plus fort et qu'ils mangent moins."

Le gouvernement actuel partage l'avis de l'honorable Sydney Fisher le présent ministro de l'Agriculture, qui déclarait en 1878:

"Sir Richard Cartwright avait raison de rejeter la protection à l'agriculture. La protection à l'agriculture est une tromperie et une embûche."

LE SARCASME DE CARTWRIGHT A L'ADRESSE DU CULTIVATEUR.

A peine M. Borden avait-il proposé la résolution qui précède, à la session de 1902, que sir Richard Cartwright prenait la parole pour la combattre. Il ridiculisa l'idée de protéger le cultivateur au moyen du tarif, et il observa en termes sarcastiques, que le cultivateur ne saurait être protégé qu'au moyen d'une prime sur ses produits. Voici ses paroles, prononcées le 18 mars 1902 (voir le compte-rendu des Debats):

"M. l'Orateur, le cultivateur du Canada, du Nord-Ouest, ne saurait être protégé. Vous ne sauriez protéger des gens qui produisent des substances alimentaires en quantités surabondantes pour leur marché local; substances dont le prix de vente est déterminé par le cours des produits en Angleterre, à Londres. Vous ne sauriez les protéger au moyen de piètres droits de douane frappant les produits alimentaires à provenance des Etats-Unis. S'il faut protéger le cultivateur, vous n'avez qu'un moyen de le faire. Comme l'honorable chef de l'opposition (M. R. L. Borden) semble désireux de protéger tous les intérêts, je vais lui suggérer gratuitement comment s'y prendre pour atteindre son but. L'affaire n'est pas compliquée. Vous ne pouvez, dis-je, protéger le cultivateur enlevant les droits; mais vous pouvez le protéger, si vous le voulez, en lui accordant une prime sur tous ses produits. S'il vous faut la protection, donnez-la complète; que le cultivateur soit protégé pour chaque boisseau de grain qu'il récolte, pour chaque livre de bacon, de beurre, de fromage qu'il produit, pour chaque cheval, chaque vache, chaque porc qu'il élève . . . Je reconnais bien que cela coûtera une bagatelle. Nos cultivateurs ne sont pas voraces; ils ne demandent ni 35, ni 40, ni 50, ni 60 pour cent; ils seront satisfaits d'un taux très-modéré. Mais M. l'Orateur, à combien s'élèverait une telle prime même calculée à un taux modéré? J'ai fait le calcul. Disons, par exemple, 10c le boisseau sur tous les grains que les cultivateurs produisent; une centaine de livres sur tout leur beurre, tout leur fromage, toute leur viande de porc, \$10 pour chaque cheval convenable, \$5.00 pour chaque vache acceptable. Cela coûterait une bagatelle: \$40,000,000 ou \$50,000,000; mais qu'est-ce que cela, lorsqu'on veut appliquer le principe de protection générale que prêche mon honorable ami?"

LES LIBERAUX VOTENT CONTRE LES CULTIVATEURS.

Le gouvernement et ses partisans rejetèrent aussi, lors la session de 1903, la résolution suivante proposée à la Chambre des Communes, par M. Leonard, le député de Laval, et appuyé par les Conservateurs :

“ Il est grandement de l'intérêt des jardiniers et des cultivateurs que les droits sur les produits de nos jardins canadiens soient modifiés de manière à assurer aux cultivateurs canadiens une protection adéquate contre la concurrence étrangère.”

AVANTAGES DE LA PROTECTION POUR LE CULTIVATEUR DES ETATS-UNIS.

L'effet du tarif Dingley, voté en 1890, en vue d'exclure les produits canadiens des Etats-Unis, nous fait voir combien un tarif élevé est avantageux pour le cultivateur. Le tableau suivant, tiré des rapports du Commerce pour 1903, fait voir dans quelle mesure nos exportations sur les Etats-Unis, de certains produits agricoles importants, diminuèrent à la suite de l'adoption de ce tarif élevé.

	1890.	1903.	Diminution.
Oeufs..	\$1,074,247	\$ 6,436	\$1,067,811
Chevaux .,	1,887,895	340,339	1,547,556
Pommes	149,479	24,483	124,996
Orge	4,532,652	17,148	4,415,504
Fèves	249,323	53,865	195,458
Pois	445,547	210,033	235,514
Seigle	113,320	113,320
Malt	149,310	149,310

Dans ces huit classes de produits agricoles, un tarif élevé a exclu des Etats-Unis pour \$7,949,469 de marchandises canadiennes, qui sont maintenant fournies par des cultivateurs américains. D'un autre côté, les marchés canadiens sont envahis par les produits des cultivateurs des Etats-Unis, de sorte que nos fermes souffrent doublement.

TRAITEMENT DE FAVEUR SUR LE MARCHÉ ANGLAIS.

Les libéraux ne se sont pas davantage acquittés de la promesse faite par sir Wilfrid Laurier d'obtenir pour le cultivateur canadien un traitement de faveur sur le marché anglais, à l'encontre des concurrents étrangers. Certes, il serait d'un grand avantage pour le cultivateur canadien de jouir d'un tel traitement de faveur. Les conservateurs étaient fort désireux de nous l'assurer. Lors de la session de 1892, ils votèrent la résolution suivante à la Chambre des Communes :

“ Dès que le parlement de la Grande-Bretagne et de l'Irlande admettra les produits canadiens sur les marchés du Royaume-Uni à des conditions plus

favorables qu'il n'accorde aux produits de pays étrangers, le parlement du Canada sera prêt à accorder des avantages correspondants en réduisant les droits qu'il impose sur les articles de fabrication anglaise."

LA PROMESSE DE LAURIER.

Sir Wilfrid Laurier combattit cette proposition, mais plus tard, il prétendit être en faveur de l'adoption d'un tarif différentiel par l'Angleterre. A la veille des élections de 1896, il fit la déclaration suivante:

"Mon espérance, même ma conviction, c'est que le 23 juin, le parti libéral aura remporté les élections; et alors ce sera le parti libéral avec sa politique de tarif de revenu qui enverra des commissaires à Londres pour préparer les voies à un tarif différentiel."

IL NE VEUT PAS D'UN TRAITEMENT DE FAVEUR DE L'ANGLETERRE.

Mais une fois arrivé au pouvoir, sir Wilfrid Laurier ne dépêcha pas de commissaires à Londres. Il accorda à la Grande-Bretagne un traitement de faveur sur le marché canadien, sans chercher à s'assurer en retour un traitement de faveur semblable sur le marché britannique pour le bénéfice du cultivateur canadien. Au contraire, il fit de son mieux pour empêcher qu'un tel traitement de faveur ne fût accordé par la Grande-Bretagne au cultivateur canadien. A l'occasion des fêtes jubilaires, en Angleterre, il fit la déclaration suivante:

"Ce que nous vous donnons par notre tarif, nous vous le donnons en reconnaissance du magnifique régime de liberté sous lequel nous avons prospéré. C'est un don gratuit que nous vous faisons; nous ne demandons pas de compensation. Le tarif protecteur a été une malédiction pour le Canada. Nous ne voudrions pas vous voir tomber sous son influence néfaste; car ce qui doit vous affaiblir, devra nous affaiblir également."

Sir Wilfrid Laurier tenait beaucoup à voir briller la médaille du Club Cobden sur sa poitrine; cette satisfaction de vanité était à ses yeux d'un plus haut prix que les avantages incalculables qu'un traitement de faveur aurait assurés au cultivateur canadien.

LES CONSERVATEURS CHERCHENT A NOUS OBTENIR UN TRAITEMENT DE FAVEUR.

Mais en dépit de ce que sir Wilfrid Laurier pût faire, et avec tant de succès, pour empêcher les produits agricoles canadiens de recevoir un traitement de faveur sur le marché britannique, le parti conservateur continua l'agitation dans le but de nous obtenir ce traitement. A chacune des sessions du présent Parlement, les conservateurs proposèrent une résolution dans le sens de cette politique. Chaque fois, les libéraux votèrent contre cette résolution. Aujourd'hui que M. Chamberlain est à mener en Angleterre

sa grande compagnie pour l'établissement d'un tarif différentiel en faveur des colonies, il est de la plus grande importance pour le cultivateur canadien que la politique de M. Chamberlain soit approuvée par le Canada et que le parti Conservateur qui a donné son entière adhésion à cette politique, soit porté au pouvoir à Ottawa.

LA POLITIQUE LIBERALE A POUR EFFET D'AUGMENTER LE PRIX DE LA FICELLE D'ENGERBAGÉ.

Les libéraux avaient promis de réduire le prix de la ficelle d'engerbage en supprimant les droits sur cet article. En effet, ils placèrent la ficelle d'engerbage sur la liste des articles admis en franchise; mais leur politique indécisée permit à la coalition des fabricants de ficelle d'engerbage des États-Unis de mettre la haute main sur notre marché et de régler les prix à sa guise. Dès que la ficelle d'engerbage eût été déclarée admissible en franchise au Canada, les fabricants des États-Unis menacèrent de faire une concurrence désastreuse aux fabriques canadiennes et de les forcer à fermer leurs portes à moins qu'elles n'acceptassent les conditions posées par eux. Une des conditions c'était que les fabriques canadiennes ne produiraient pas plus que 25 pour cent de la quantité totale de ficelle d'engerbage consommée au Canada. Les Canadiens furent contraints d'accepter n'importe quelle condition, et de cette manière le trust américain fit disparaître tous les bons effets de la concurrence. En conséquence, le cultivateur canadien, bien que les droits sur la ficelle d'engerbage aient été supprimés, doit payer cette ficelle plus cher aujourd'hui que lorsqu'il existait un droit de 12½ pour cent sur l'article en question.

Afin de favoriser encore davantage les monopoleurs, la ficelle d'engerbage fabriquée au pénitencier de Kingston leur fut vendue moyennant 4½ cents la livre, pour qu'ils pussent la revendre aux cultivateurs 11 et 13 cents la livre. Les conservateurs commencèrent à fabriquer de la ficelle d'engerbage à Kingston, en vue de faire concurrence aux trusts; mais les libéraux s'unirent aux monopoleurs et détruisirent les bons effets de cette politique.

En outre, l'industrie canadienne souffrit un préjudice du fait de l'imposition par les États-Unis d'un droit sur la fibre de manille exportée des Philippines. Ce droit n'est pas perçu sur la manille expédiée aux États-Unis. L'effet de cette mesure fut d'assurer au fabricant de ficelle d'engerbage des États-Unis la matière première à meilleur marché qu'au fabricant canadien. Le gouvernement Laurier se trouva dans l'obligation de régler cette difficulté; mais il se contenta de remettre le fabricant canadien sur le même pied que celui des États-Unis. Par le chap. 5 des statuts de 1903, il accorda une prime à la ficelle d'engerbage fabriquée au Canada, "prime équivalente à la somme payée comme droit d'exportation sur la manille produite dans les îles Philippines et utilisée dans la fabrication de la ficelle d'engerbage au Canada," mais ne devant pas excéder trois huitièmes de cent par livre sur la manille ainsi utilisée. La prime met le fabricant canadien à même de se procurer sa matière première à des conditions moins désavantageuses. Msis

le trust des Etats-Unis n'en resto pas moins en mesure de réglomenter lo prix de la ficelle d'engerbage au Canada.

AUGMENTATION DES TAXES GENERALES.

Le cultivateur a aussi grandement souffert de la part du gouvernement, comme toutes les autres classes de la société, par suite de l'augmentation sensible des taxes, résultat de l'extravagance des libéraux. Ceux-ci, qui avaient promis de réduire les dépenses annuelles de deux à cinq millions de dollars par année, ont augmenté les dépenses totales annuelles de près de dix-huit millions de dollars. En effet, ces dépenses qui s'élevaient en 1896 à \$44,096,383 ont été portées en 1903 à \$61,746,571, soit une augmentation de \$17,650,188. La dépense par tête qui était de \$8.66, lorsque les Conservateurs quittèrent le pouvoir s'est élevée à \$11.50 sous les libéraux. Mais si les libéraux ont augmenté dans des proportions énormes les dépenses publiques, le cultivateur n'a pas été favorisé par ce surcroît d'impôts. Les promoteurs, les spéculateurs, les tireurs de ficelles politiques en ont profité; mais le cultivateur cherchera en vain dans les comptes publics une entrée indiquant qu'une partie de ces dix-sept millions a été dépensée à son avantage.

LES CONSERVATEURS ONT OUVERT L'OUEST.

Chaque fois que les Conservateurs augmentèrent les dépenses, le pays en retira un avantage tangible. Les Conservateurs vinrent grandement en aide à la classe agricole en développant les moyens de transport du pays, et en mettant le cultivateur en mesure d'expédier ses produits au marché plus économiquement et plus rapidement. Les Conservateurs méritèrent encore la reconnaissance des agriculteurs canadiens en ouvrant à la colonisation les champs fertiles du Nord-Ouest. Le cultivateur canadien put se tailler à lui-même et à ses fils des fermes dans les plus belles terres à blé du monde, et ce, sans avoir à déboursier un sou. Le parti libéral gêna le développement du Nord-Ouest autant qu'il le put. Les chefs libéraux engagèrent les cultivateurs canadiens à se diriger vers le Kansas au lieu d'aller s'établir dans notre Nord-Ouest. Plusieurs de ceux qu'on engagea ainsi à aller se fixer aux Etats-Unis reviennent aujourd'hui au Canada pour avoir leur part de la prospérité qui est résultée de l'ouverture de l'Ouest canadien par le parti Conservateur.

UN MINISTRE NEGLIGENT.

De bien d'autres manières encore, le gouvernement libéral a agi contrairement aux intérêts de la classe agricole. Le ministre de l'Agriculture a négligé ses devoirs parlementaires et administratifs, pour faire de longs voyages de plaisir aux dépens du public. Il a choisi un avocat comme son sous-ministre et un autre avocat comme son inspecteur en chef des fruits. Il n'est pas surprenant que les intérêts des cultivateurs souffrent dans ces circonstances.

LE TEXAS FAVORISE AUX DEPENS DU CANADA.

Comme exemple de la manière dont les intérêts de la classe agricole ont été négligés, mentionnons que le gouvernement anglais, désireux de reconstruire les troupeaux des fermiers Boers, a fait l'achat de bestiaux aux Etats-Unis. En considération de ce que le Canada a fait pour l'Empire dans la guerre du Sud-Africain, et en considération du traitement de faveur que le Canada a accordé à la Grande Bretagne sur le marché canadien ces bestiaux auraient dû être achetés au Canada. Un ministre canadien de l'Agriculture qui aurait eu à cœur les intérêts du cultivateur canadien, aurait fait au gouvernement britannique des représentations assez pressantes pour assurer au Canada ces commandes qui sont allées au Texas. Les Conservateurs au Parlement ont protesté contre cette indifférence du ministre de l'Agriculture, et ont proposé la résolution suivante :

" Cette chambre regrette que le gouvernement n'ait pas pris des mesures plus actives pour protéger les intérêts des cultivateurs et marchands de bestiaux canadiens en ce qui regarde la fourniture des troupeaux sur les fermes de l'Afrique du Sud."

Mais cette résolution fut rejetée par le gouvernement et ses partisans.

CONTRATS DE FOURNITURE DE VIANDES A L'ARMEE ANGLAISE.

Le gouvernement libéral a négligé également de prendre les mesures nécessaires pour obtenir le rappel du règlement du bureau de la guerre en Angleterre qui déclare les viandes canadiennes inadmissibles dans les contrats d'approvisionnement de l'armée anglaise.

L'INTERDICTION DE NOTRE BETAIL EN ANGLETERRE.

Le gouvernement Laurier a encore montré son insouciance des intérêts du cultivateur canadien en négligeant de faire les démarches nécessaires en vue d'obtenir le rappel de l'interdiction prononcée par le gouvernement britannique contre le bétail canadien en Angleterre. Sous le prétexte que le bétail canadien est atteint de maladie, le bureau britannique de l'Agriculture exige que ces animaux soient abattus au port d'arrivage. Cette interdiction fut prononcée peu de temps avant que le gouvernement conservateur eut quitté les affaires. Le gouvernement conservateur prit des mesures énergiques pour établir la fausseté de cette accusation portée contre le bétail canadien; et dans ce but, il établit une quarantaine rigoureuse contre les bestiaux importés au Canada à provenance des Etats-Unis; afin que le gouvernement britannique ne fût pas en mesure de dire qu'il existait un danger de contamination de nos bestiaux par le contact de ceux des Etats-Unis.

ECHEC ET NEGLIGENCE DES LIBERAUX.

Les libéraux reprochèrent aux conservateurs leur insuccès, et prétendirent que s'ils avaient été au pouvoir l'édit d'interdiction aurait été bien vite rescindé. Voilà sept ans qu'ils sont au pouvoir, et l'édit d'interdiction est

encore en vigueur. Non seulement n'ont-ils pas fait d'efforts pour assurer la rescision de cet édit, mais ils ont fourni au gouvernement britannique une bonne excuse pour le maintenir, en relâchant les règlements de la quarantaine contre les bestiaux des États-Unis. Au moment où les libéraux accordaient à la Grande-Bretagne un traitement de faveur de 33½ pour cent sur leurs marchandises importées au Canada, ils auraient pu, semble-t-il, insister pour que cet édit d'inteliction fût rescindé. Mais dans cette affaire comme dans toutes autres, le gouvernement libéral s'est montré absolument insouciant des intérêts du cultivateur canadien.

IL EST TEMPS DE CHANGER.

Bien d'autres faits pourraient être cités qui font voir comment l'agriculture canadienne a souffert de la mauvaise administration des libéraux. Mais nous en avons dit assez pour établir qu'il est très désirable dans l'intérêt de la classe agricole de changer de gouvernement.

LA LIGNE DE CONDUITE DU CULTIVATEUR INTELLIGENT.

Le cultivateur canadien, soucieux de son propre bien-être, ne manquera pas aux prochaines élections de déposer son bulletin contre le parti qui l'a ainsi berné de vaines paroles dans l'opposition et qui, une fois arrivé au pouvoir, ne s'est aucunement préoccupé de ses intérêts. Il fera tout en son pouvoir pour assurer le triomphe du parti conservateur, qui, dans le passé s'est montré sincèrement et activement désireux de travailler au progrès de l'agriculture, et qui, on peut en être convaincu, tiendra toutes ses promesses à l'avenir, comme il l'a fait dans le passé.

LE PROJET DU GRAND-TRONC-PACIFIQUE

Il importe de faire le rapprochement et la comparaison entre le projet du Grand-Tronc-Pacifique soumis par le gouvernement libéral et le contre-projet présenté par le chef de l'opposition, M. R. L. Borden.

L'ex-ministre des chemins de fer, l'honorable A. G. Blair, dans son discours au parlement, nous a laissé entrevoir dans quelles circonstances ce projet du Grand-Tronc-Pacifique avait été élaboré. Le premier ministre était surtout désireux, à ce qu'il paraît, de se justifier du reproche d'agir avec trop de précipitation. "Il se rendait compte que le peuple canadien voudrait se faire expliquer pourquoi une mesure de cette importance et de cette nature était mise à exécution avec tant de hâte. . . . Aussi voyons-nous le premier ministre s'attacher tout d'abord à repousser par tous les moyens possibles l'objection qui s'était présentée à l'esprit de presque tous les Canadiens: Que le projet n'avait pas été suffisamment mûri. Je ferai part à la Chambre des termes mêmes dans lesquels le très honorable premier ministre s'efforça de repousser

cette accusation. Mais auparavant, je signalerai ce que le très honorable gentleman a omis de dire."

"Il ne prétendit pas que la question avait été l'objet d'une étude approfondie; il n'affirma pas que le gouvernement canadien était dûment allé aux renseignements, ou avait épuisé toutes les sources d'informations quant à la topographie des diverses régions que le chemin devait traverser; il ne chercha pas à nous convaincre de la nécessité qu'il y avait pour nous de nous lancer tête baissée dans une entreprise de cette nature; il ne se réclama pas de l'autorité des experts les plus renommés du pays en matière de construction ou de trafic; il ne prétendait même pas avoir consulté ces experts."

L'honorable M. Blair ajoute: "Qu'est-ce que le très honorable premier ministre entend lorsqu'il dit: Voici la marée montante qui va nous mener à la fortune; si nous la laissons passer, elle ne reviendra peut-être jamais. Qu'est-ce que le très honorable premier ministre entend lorsqu'il dit: Si nous laissons passer la marée, notre destinée comme nation, qui nous apparaît si brillante aujourd'hui, restera emprisonnée dans les récifs? Qu'est-ce que le très honorable premier ministre entend lorsqu'il dit: Nous ne saurions attendre, car le temps, lui, n'attend pas? Dans mon opinion, Monsieur l'Orateur (et je le dis sans vouloir manquer au respect que je dois à mon très honorable ami), il aurait été tout aussi exact, quoique moins poétique, de dire: Nous ne pouvons attendre parce que le sénateur Cox ne peut pas attendre." (Voir le compte rendu des Débats, 1903.)

Cette déclaration de l'ancien ministre des Chemins de fer, à la Chambre des Communes, nous fait voir que le projet du Grand-Tronc-Pacifique n'est pas un projet adopté par le gouvernement après mûre délibération. Une majorité servile l'a imposé au pays, sous la pression de gens du dehors et d'intérêts particuliers.

Voici les raisons données par le premier ministre pour excuser la précipitation avec laquelle on fit voter ce bill:

Nous traversons une crise.

Cette crise serait détournée par la construction d'un chemin de fer transcontinental en territoire canadien.

Nous étions exposés à souffrir de l'abrogation du privilège de transit par les Etats-Unis.

La construction immédiate de ce chemin de fer s'imposait en vue du développement des échanges entre l'Est et l'Ouest du Canada, en vue du développement de nos ports de l'Atlantique et de la colonisation du Nord de l'Ontario et du Nord de Québec.

L'ancien ministre des chemins de fer, l'honorable M. Blair, avait étudié avec soin cette question de l'établissement d'un chemin de fer transeontinental, comme nous le fait voir le mémoire qu'il soumit dans le temps à l'Exécutif et que celui-ci eut bien soin de garder secret. Or, M. Blair se moque des craintes exagérées manifestées par le premier ministre et que, pour sa part, il ne partage aucunement.

Il est clair que le premier ministre prit des mesures pour faire voter par le parlement le projet du Grand-Tronc-Pacifique, sans avoir au préalable con-

sulté le ministre, non plus que les ingénieurs, du département des chemins de fer. Les raisons données par le premier ministre au parlement n'étaient guère sérieuses, comme l'ont fait voir les événements survenus depuis.

Il n'est personne aujourd'hui qui prene au sérieux l'épouvantail de l'abrogation de notre privilège de transit à travers les États-Unis. Il n'est personne aujourd'hui qui ne sourit en entendant répéter cette déclaration stérile du premier ministre: "Nous ne pouvons attendre, parce que le temps n'attend pas."

Moins d'un an après, nous voyons ce même premier ministre prolonger le terme de cinq ans à huit ans, pour le bénéfice de la compagnie. Il est évident que de l'avis du premier ministre le temps peut attendre au moins trois ans. Mais ce même premier ministre qui refusa péremptoirement d'accorder un an ou un mois de répit à la députation pour faire l'examen de la mesure, a accordé à la compagnie du Grand-Tronc tout le temps nécessaire pour arracher de nouvelles concessions au gouvernement. Les protestations des représentants du peuple au parlement qui demandaient du délai, ne furent aucunement considérées; mais les ordres des promoteurs intéressés furent obéis sur-le-champ.

Il n'est personne aujourd'hui qui se figure que le premier ministre et son gouvernement nourrissent l'espoir de diriger les exportations de céréales de l'Ouest vers les ports des provinces maritimes par la voie du Grand-Tronc-Pacifique. En effet, le premier ministre a refusé avec persistance d'insérer un seul mot dans le contrat pour empêcher le Grand-Tronc-Pacifique d'écouler son trafic à destination de l'Est par le Grand-Tronc, et il est bien entendu que ce dernier chemin de fer transportera ces marchandises à Portland.

Le chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique relève entièrement de la compagnie du Grand-Tronc, qui a la haute main sur son administration; et, pourtant, le gouvernement a rejeté la motion de l'opposition demandant que le Grand-Tronc s'engageât à faire exécuter les obligations du Grand-Tronc-Pacifique.

Les déclarations de sir Ch. Rivers Wilson et de M. Hays aux actionnaires du Grand-Tronc à Londres, font voir que l'unique mobile du Grand-Tronc dans cette affaire est d'assurer du trafic à sa ligne principale sur Portland et de continuer l'exploitation plus avantageuse de son chemin par le transport des grains de l'Ouest vers l'Est et celui des denrées de l'Est vers l'Ouest.

Enfin, il n'est personne aujourd'hui qui se figure que la colonisation du Nord de Québec et du Nord de l'Ontario se fera rapidement, avant que les territoires plus fertiles de l'Ouest aient été colonisés. Il a été démontré que les raisons fournies par le premier ministre n'étaient pas sérieuses, et il semblerait bien que M. Blair disait l'exacte vérité lorsqu'il affirma que "nous ne pouvions attendre, parce que le sénateur Cox ne saurait attendre."

Il fut question pour la première fois de la construction du Grand-Tronc-Pacifique, dans l'automne de 1902. Les promoteurs de l'entreprise, sir Ch. Rivers Wilson et M. Hays, se montrèrent disposés à faire toutes les concessions et consentirent de prime abord à prolonger le chemin jusqu'à Québec. Plus tard ils consentirent à le prolonger jusqu'à Moncton, choisi comme terminus de la voie, à la place de Saint-Jean ou d'Halifax.

Il semble avéré aujourd'hui que dès cette époque le premier ministre s'était chargé de faire solder par le gouvernement canadien les frais de construction de la division de l'Est; et naturellement, les promoteurs du Grand-Tronc-Pacifique, sachant à quoi s'en tenir à cet égard, étaient prêts à consentir à tout.

Aussi, en juillet, à une époque où le parlement aurait dû être prorogé, le premier ministre proposa à la Chambre de laisser aux promoteurs du Grand-Tronc-Pacifique la division avantageuse de ce chemin de fer, celle de l'Ouest, et de réserver la division moins avantageuse, celle de l'Est, aux contribuables canadiens.

Il fut entendu que la division de l'Ouest, de Winnipeg à Port Simpson, longue de 1,500 à 1,600 milles, serait construite par la compagnie. Le gouvernement s'engagea à garantir des obligations couvrant virtuellement les trois-quarts de la dépense et, en ce qui regarde la section des montagnes, à payer l'intérêt sur ces obligations pendant sept ans; en outre, d'avancer l'intérêt pour trois autres années; et les sommes ainsi avancées devaient être ajoutées au prix de construction du chemin et être remboursées dans les quarante ans par la compagnie; on les considérait comme partie des obligations.

La division de l'Est, 1,900 milles de Winnipeg à Moncton, devait être construite par l'Etat. Une fois complétée, elle devait être cédée à bail à la compagnie moyennant un loyer de trois pour cent sur le prix de construction, et ce loyer ne devait commencer à courir que sept ans après la signature du bail. Pour trois autres années, les huitième, neuvième et dixième du bail, la compagnie n'était tenue de payer rien au-delà du montant des bénéfices lui restant, une fois les frais d'exploitation soldés. Il est clair que la compagnie ne paiera aucun loyer pendant les dix premières années.

Ainsi donc, le gouvernement s'engage à remettre le chemin une fois complété à la compagnie; il construit la division de l'Est, longue de 1,900 milles; il garantit les trois-quarts des obligations de la division de l'Ouest, et il pourvoit au paiement de l'intérêt, sur le prix de construction de la division de l'Est et sur les trois-quarts du prix de construction de la section des montagnes durant dix ans. Le montant des obligations imposées au Canada par ce contrat varieront suivant le prix de construction du chemin et suivant le taux de l'intérêt à payer. Si, comme il est probable, les obligations garanties par la compagnie et les obligations de l'Etat devaient se vendre à 90 pour cent, les charges pour nous s'en trouveront considérablement accrues.

L'honorable R. L. Borden, chef de l'opposition, a fait une étude attentive de cette question; il a compris dans son calcul, comme il devait le faire, le prix de construction du pont de Québec, lequel forme partie intégrante du projet; et voici à quel résultat il arrive:—

RESUME DES OBLIGATIONS.

	Si les obliga- tions à 3 p.c. se vendent au pair.	Si les obliga- tions à 3 p.c. se vendent à 90.
Division de l'Est et du Pont de Québec.....	\$117,750,000	\$130,000,000
Section des Prairies.....	13,000,000	13,000,000
Section des Montagnes.....	25,000,000	28,000,000
	\$155,750,000	\$171,000,000

Ce chiffre n'est assurément pas trop élevé.

Ainsi le Canada se charge d'une dette de 156 à 171 millions de dollars, en vue de l'exécution d'une entreprise très vaste, et cela sans étude particulière de la question, et contrairement à l'avis formel du ministre des Chemins de fer, lequel a démissionné plutôt que d'assumer la responsabilité de cet acte imprudent.

Mais le Canada fait encore davantage. Non seulement donnera-t-il à la compagnie 3,500 milles de chemin, à la condition que la compagnie dépense \$14,600,000 sur la division de l'Ouest, mais il autorise le Grand-Tronc-Pacifique à remettre au Grand-Tronc des actions jusqu'au montant de \$20,000,000, sans qu'il ait à déboursier un sou. Sur ces \$20,000,000, d'après les déclarations des ministres, le Grand-Tronc-Pacifique devra appliquer \$15,000,000 à se procurer du matériel roulant. Il se trouva que cette condition n'était énoncée dans aucun contrat, et même, lors de la réunion annuelle des actionnaires du Grand-Tronc à Londres, sir Ch. Rivers Wilson déclara qu'un syndicat allait se charger de fournir le matériel roulant, dont le coût irait grossir les obligations du chemin de fer. Les actions au montant de \$20,000,000 seraient donc un pur don à la compagnie du Grand-Tronc.

Le Canada s'engage, en outre, à accorder à la compagnie un bail pour quarante ans de plus, moyennant le paiement de l'intérêt sur le prix de construction de la division de l'Est, et à renouveler ce bail pour cinquante autres années, s'il n'est pas prêt dans le temps à exploiter la division de l'Est comme chemin de fer de l'Etat.

Quelles seront les obligations imposées de ce chef au Canada? En premier lieu, si nous supposons que ce chemin sera complété en 1911, la dette du Canada, dans sept ans d'ici, se trouvera augmentée de \$171,000,000. L'effet de ce contrat sera d'augmenter la dette de cinquante pour cent.

Mais si nous nous décidons à augmenter notre dette des neuf-dixièmes de 171 millions, LE CANADA NE DEVRAIT-IL PAS AU MOINS RETENIR LA PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX PUBLICS SUR LESQUELS CETTE ÉNORME SOMME DOIT ÊTRE DÉPENSÉE? N'EST-IL PAS DÉSIRABLE QUE LE CANADA AIT LA HAUTE MAIN SUR CES ENTREPRISES ET LES EXPLOITE DANS UN BUT DE PROGRÈS NATIONAL? Aux termes du projet en discussion nous livrons le produit de cette énorme dépense à une compagnie, dont c'est l'intérêt de maintenir à un chiffre élevé les dividendes sur les actions du chemin de fer du Grand-Tronc

ET DONT LES INSTALLATIONS TERMINALES SONT SITUÉES À PORTLAND, DANS L'ÉTAT DU MAINE.

La politique de M. Borden est de faire de cette entreprise une œuvre vraiment nationale; d'en assurer la propriété, la gérance, la maîtrise à la nation.

OR, SI LE CANADA DOIT PAYER LES NEUF-DIXIÈMES DE LA DÉPENSE, AVEC LA PERSPECTIVE, MÊME LA CERTITUDE, DE SE VOIR ENLEVER UNE PARTIE DE SON COMMERCE, NE TROUVERAIT-IL PAS BEAUCOUP PLUS À SON AVANTAGE DE SOLDER TOUS LES FRAIS DE L'ENTREPRISE ET DE S'ASSURER EN MÊME TEMPS TOUS LES AVANTAGES MATÉRIELS ET LE PRESTIGE RESULTANT DE L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE VRAIMENT NATIONALE.

CONSIDÉRATION PLUS IMPORTANTE PEUT-ÊTRE ENCORE QUE L'AUGMENTATION DE NOTRE DETTE, NOUS NOUS LIONA LES MAINS POUR L'AVENIR, EN CE QUI REGARDE CETTE QUESTION DE L'ÉTAT PROPRIÉTAIRE DES CHEMINS DE FER.

Si nous supposons que le chemin de fer sera complété en 1911, et que le bail commencera à courir cette année-là, alors la première période de cinquante ans se terminera en 1961; et si le bail est renouvelé, comme il doit l'être, le second terme de cinquante ans expirera en l'année 2011. C'est-à-dire qu'il s'écoulera 107 ans avant l'expiration du contrat.

La confédération canadienne n'a que trente-sept ans d'existence, et voilà que le gouvernement de sir Wilfrid Laurier nous propose de mettre, pour une période trois fois plus longue, les moyens de communication du Canada sous la dépendance d'une compagnie dont l'intérêt actuellement est de s'assurer tout le trafic possible, pour le bénéfice d'un chemin de fer aboutissant à Portland, dans l'état de Maine.

Pourquoi le gouvernement canadien abdiquerait-il en faveur de la compagnie du Grand-Tronc?

Le premier ministre et ses collègues ont-ils bien le droit d'engager l'avenir en ce qui regarde nos voies de transport. Ne devrait-il pas plutôt adopter la ligne de conduite sage et constitutionnelle que lui indique le chef de l'opposition, et soumettre au préalable la question à l'électorat?

Qu'est-ce donc que la compagnie du Grand-Tronc, pour que nous la rendions maîtresse des destinées du Canada pour plus d'un siècle à venir? Simplement une compagnie de chemin de fer; une entre beaucoup d'autres, et non pas la plus grande de ces compagnies, et assurément pas la plus canadienne d'entre elles.

La conduite du gouvernement envisagée à ce point de vue est absolument sans parallèle et ne saurait être défendue; et si l'on examine ce projet en détail, il est un caractère qui se manifeste dans toutes ses parties. A tous égards les intérêts du Canada sont laissés sans protection, tandis que les intérêts de la compagnie, ou plutôt les intérêts de quelques capitalistes qui se servent du nom du Grand-Tronc-Pacifique ou de celui du Grand-Tronc, comme d'un masque pour couvrir leurs opérations, sont favorisés de toutes manières.

Déjà ce trait était manifeste dans l'acte et dans le contrat primitifs. Il est encore plus apparent dans les modifications effectuées lors de la dernière session. Voici brièvement quelles sont ces modifications:

Premièrement, le terme de construction est prolongé de trois ans. Cet amendement est-il dans l'intérêt du pays, dont le premier ministre, il y a un an, pria Dieu qu'il ne fût pas déjà trop tard pour entreprendre ces travaux? Evidemment cette modification est dans l'intérêt de la compagnie, qui pourra prendre son temps pour compléter ces parties du chemin dont elle devra retirer un avantage immédiat.

Deuxièmement, la compagnie aura le privilège de prendre à bail de temps à autre, les parties de la division de l'Est qui se trouveront complétées, avant l'achèvement de la construction de la division entière, à des conditions qui ne seront pas plus onéreuses que celles du bail de la division entière établies par le dit contrat. Or, comme la division entière est cédée à bail gratuitement pour les premiers sept ans, cette stipulation signifie en pratique que la compagnie pourra, durant sept ans, gratuitement exploiter une partie quelconque de la division de l'Est, disons entre Winnipeg et North Bay, en attendant l'achèvement de la ligne entre Québec et Moncton, et subséquemment obtenir à bail gratuit pour sept ans la division de l'Est tout entière.

Il va sans dire que c'est là un don à la compagnie.

Troisièmement, le gouvernement, par amendement, s'engage, dans le cas où la compagnie manquerait de payer l'intérêt sur les obligations, de ne pas déposséder celle-ci avant qu'il se soit écoulé cinq ans. Même alors, le gouvernement ne dépossèdera pas la compagnie, mais nommera un gérant qui soldera d'abord les frais d'exploitation et qui fera ensuite la distribution de ce qui pourra rester, une fois les frais d'exploitation soldés, proportionnellement entre les porteurs d'obligations garanties par le gouvernement et les porteurs des obligations de la compagnie. Et ce gérant, dès que les arrérages sur les obligations du gouvernement auront été payés, devra remettre le chemin à la compagnie. Ainsi donc le gouvernement renonce absolument à son droit d'éviction, et cet amendement est tout à fait dans l'intérêt de la compagnie.

Quatrièmement, il est entendu que si, à l'expiration du bail, le gouvernement entre en possession du chemin, il fera l'acquisition, de la compagnie, de tous les embranchements que celle-ci aura construits et dont elle ne désirera pas retenir la propriété. C'est-à-dire que si la compagnie, dans le laps de cinquante ans, a construit à cette division de l'Est des embranchements dont l'exploitation est avantageuse, il lui sera permis d'en retenir possession. Au contraire, le gouvernement sera tenu de faire l'acquisition de tous les embranchements dont l'exploitation ne sera pas devenue avantageuse à la compagnie. Par exemple, s'il a été construit un embranchement pour la desserte d'un district forestier, et qu'une fois le bois enlevé l'exploitation de cet embranchement ne donne plus de bénéfices, le gouvernement devra s'en charger; au contraire, la compagnie retiendra la propriété de tout embranchement desservant un district où il se sera établi des industries stables et dont l'exploitation continuera d'être avantageuse.

Cinquièmement, le gouvernement, par amendement, s'engage à garantir les trois quarts du prix de construction de la section des montagnes, au lieu de restreindre sa garantie à \$30,000 par mille. Dans l'opinion du président de la compagnie du Grand-Tronc, énoncée à une assemblée des actionnaires, à Londres, cette garantie se trouvera ainsi portée de \$30,000 à \$42,000 par mille.

Comme le gouvernement est tenu de payer l'intérêt sur ces obligations pendant dix ans et ne peut nommer de séquestre avant l'expiration de cinq autres années, il est clair que, par ce seul amendement, le gouvernement a augmenté le chiffre possible de sa garantie de \$6,000,000; et l'intérêt accru sur cette somme pendant quinze ans à trois et demi pour cent, *intérêt simple*, s'élève à la somme de \$2,700,000. On s'est borné à dire que le gouvernement répondrait des trois quarts du prix de construction, au lieu de ne répondre que d'un maximum de \$30,000 par mille; et pourtant l'on voit à quel résultat surprenant on aboutit. Mais comme tous les autres, ce changement est dans l'intérêt de la compagnie, qui se décharge ainsi d'une obligation de plus de \$9,000,000 sur les larges épaules du contribuable canadien.

Sixièmement, en vertu du contrat primitif, la compagnie du Grand-Tronc était tenue, tant que le gouvernement garantirait les obligations du Grand-Tronc-Pacifique, de faire l'acquisition et de retenir la propriété d'actions ordinaires de cette dernière compagnie au montant de \$24,960,000. Or, le gouvernement a renoncé depuis à cette garantie, et a permis à la compagnie de disposer de quarante-neuf pour cent de ces actions, dont le produit est encaissé par le Grand-Tronc, non pas par le Grand-Tronc-Pacifique. La compagnie n'est tenue aujourd'hui que de retenir une majorité de ces actions, tandis que naguère on l'obligeait à retenir la propriété de l'émission tout entière. On attachait une grande importance à cette stipulation, et le ministre des Finances, guide de l'Exécutif en ces matières, se fit un grand mérite d'avoir inséré cette stipulation. Voici les paroles mêmes de M. Fielding qu'on trouvera au compte-rendu des Débats, session de 1903:

“ Nous avons exigé que la compagnie du Grand-Tronc ne fût pas seulement garante de cette entreprise, mais qu'elle y fut bel et bien partie. Toute compagnie à fonds social est dirigée par les porteurs des actions ordinaires. Tant que l'intérêt sur les obligations est payé, personne ne saurait leur enlever cette direction. Nous avons stipulé que virtuellement toutes les actions ordinaires de cette compagnie, au montant de \$25,000,000, seront détenues non pas par les promoteurs de l'entreprise, non pas même par les anciens fonctionnaires de la compagnie du Grand-Tronc individuellement, mais par la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada elle-même. Il y a 250,000 actions ordinaires, dont 249,000 seront détenues par la compagnie du Grand-Tronc en sa qualité corporative, et dont 1,000 seulement pourront être distribuées entre ceux qui se trouveront dans les conditions voulues pour être élus directeurs. Voudra-t-on me dire en quoi les promoteurs se trouvent favorisés quand on ne les autorise à acquérir que 1,000 actions contre 249,000?... Pen nous importe le prix que la compagnie du Grand-Tronc paiera pour ces actions.... Si la compagnie du Grand-Tronc faisait l'acquisition de ces actions à un prix relativement minime, et les mettait ensuite en vente à plus haut prix, on pourrait trouver à redire. Mais non seulement la compagnie du Grand-Tronc est-elle tenue de faire l'acquisition de ces actions, mais elle est forcée en outre de ne pas s'en départir. Il ne lui est pas permis de mettre en vente pour un seul dollar de ces actions. Il sera absolument impossible à qui que ce soit de faire l'acquisition d'une seule de ces actions; elles devront rester la propriété de la compagnie du Grand-Tronc elle-même, et personne n'en saurait acquérir une seule. Dès lors, quelle chance aura-t-on de spéculer.”

Or tout cela est changé. On n'a pas tenu compte du sentiment de M. Fielding, mais celui-ci n'a pas démissionné, comme l'avait fait M. Blair. Au lieu de résigner son emploi, il s'est résigné à le garder. On ne peut plus dire aujourd'hui que la compagnie du Grand-Tronc est tenue de rester détentrico pour toujours d'actions ordinaires au montant de \$25,000,000. On ne peut plus dire qu'il n'est loisible à personne d'acheter ou de vendre une seule de ces actions. Tout cela est changé; toute cette garantie est supprimée; tout ce mérite est perdu. Et pourtant M. Fielding et ses collègues continuent d'appuyer le bill du Grand-Tronc-Pacifique aussi vigoureusement qu'autrefois. Bien entendu, la compagnie est satisfaite. Quant aux promoteurs de l'entreprise, à qui il n'était pas permis d'obtenir la propriété d'une seule action, ils sont aujourd'hui à même d'acquérir pour \$12,499,999 de ces mêmes actions ordinaires. L'honorable M. Fielding se disait naguère heureux et fier, oui, fier de ce que ces promoteurs ne pouvaient se porter acquéreurs de ces titres. Il ne lui est plus permis d'être heureux et fier; mais il continue d'appuyer l'amendement qui met ces promoteurs en possession.

Tout ces amendements favorisent les mystérieuses personnes qui ont lancé ce projet, et dont le prototype est ce sénateur Cox, dont il a été dit qu'il ne pouvait pas attendre. Aucun de ces amendements ne favorise le Canada. Le gouvernement se montre large envers les promoteurs, sévères pour le Canada, et pas du tout d'humeur à s'en rapporter à l'électorat. L'opposition a fait tout ce qu'elle a pu en Chambre; il reste à voir ce que le peuple pourra faire aux prochaines élections.

L'Opposition proposa que la mesure fût soumise au peuple, et sa proposition fut rejetée. Elle proposa que la compagnie fût appelée à payer un loyer au taux de trois pour cent sur le prix de construction des parties du chemin qui seraient cédées à bail avant l'achèvement du chemin tout entier; et sa proposition fut rejetée. Elle proposa que la compagnie fût tenue de faire l'achat du matériel roulant nécessaire, et non pas simplement de le prendre en location, et sa proposition fut rejetée. Elle proposa que la compagnie fût obligée d'écouler par les voies canadiennes toutes les marchandises qu'elle recueillerait sur son parcours, et de ne rien faire pour favoriser l'écoulement de ces marchandises par la voie des Etats-Unis; et cette proposition fut rejetée. Elle proposa que le gouvernement canadien, qui fournit les trois quarts des fonds, recût les trois quarts des actions de la compagnie; et cette proposition fut rejetée. Elle proposa que le gouvernement canadien ne fût pas tenu de remplir sa part des obligations, tant que la compagnie du Grand-Tronc ne se serait pas engagée à remplir elle-même et à faire remplir par le Grand-Tronc-Pacifique les conditions auxquelles les subventions sont accordées et acceptées; savoir: faire tout ce qu'il est possible pour développer le trafic par les voies canadiennes et vers les ports canadiens. Encore une fois, sa proposition fut rejetée.

De toutes manières, l'Opposition s'efforça de faire modifier le contrat; et chaque fois, le gouvernement prétendit qu'on ne pouvait rien faire de trop pour la compagnie.

S'il faut que le gouvernement fédéral construise une grande ligne transcontinentale vers l'Ouest, qu'il adopte le plan tracé par le chef de l'Opposition,

qui prêche l'établissement d'une voie nationale, propriété de l'Etat, reliant l'Atlantique au Pacifique. L'établissement d'une telle voie, par suite de la concurrence qui en résulterait, assurerait au peuple canadien le transport de ses produits à des prix raisonnables, et nous ferait faire un grand pas vers le régime de l'Etat propriétaire des chemins de fer. Au contraire, si la politique préconisée actuellement par le gouvernement est approuvée par le peuple, le régime de l'Etat propriétaire des chemins de fer ne pourra être établi d'ici à deux générations. Comme l'a dit M. R. L. Borden, le peuple doit décider entre un régime de main-mise de l'Etat sur les chemins de fer et le régime contraire de la main-mise d'une compagnie de chemin de fer sur l'Etat. Quelle bonne raison peut-on invoquer à l'encontre du projet du chef de l'Opposition? On n'a pas réfuté, et on n'était pas en mesure de réfuter les objections, faites dans la presse et au Parlement, à l'adoption du projet soumis par le gouvernement. La nation canadienne a assez de confiance en elle-même et de foi dans ses destinées, pour suivre l'homme qui veut développer ses attributions, de préférence à celui qui voudrait lui lier les mains et la dépouiller au profit d'une compagnie particulière.

AMENDEMENTS PROPOSES PAR L'OPPOSITION EN 1904

Dans le cours de la session de 1904, l'Opposition présenta plusieurs amendements aux mesures soumises par le gouvernement sur des questions d'un grand intérêt public. L'espace nous manque pour énumérer tous ces amendements; et nous devons nous borner à quelques exemples. Le premier de ces amendements affirmait le droit du peuple canadien de se prononcer directement sur la proposition du gouvernement relative au projet du Grand-Tronc-Pacifique; et particulièrement le droit du peuple de décider s'il était ou non préférable pour lui de se charger de toute la dépense et de retenir la propriété du chemin et la direction de l'entreprise d'un océan à l'autre. Cet amendement proposé par M. E. F. Clarke, ne fut critiqué par aucun partisan du gouvernement; il fut simplement rejeté sur division, la majorité du gouvernement s'élevant à 19. Voici en quels termes il était conçu:

"Que le bill ne soit pas lu maintenant une seconde fois, mais qu'il soit résolu;

"Que le bill a pour but de ratifier et de confirmer des contrats relatifs à la construction d'un chemin de fer transcontinental, dont une grande partie deviendra la propriété d'une compagnie de chemin de fer, à laquelle l'autre partie doit être cédée à bail pour cinquante ans à des conditions onéreuses pour notre pays;

"Qu'en vertu des contrats en question, le Canada assume d'énormes obligations à la fois directement et par garantie, tandis que les charges assumées par l'autre garant sont relativement faibles;

La Chambre est d'avis qu'avant de lier ainsi le pays, le gouvernement devrait d'abord soumettre au peuple toute la question, et particulièrement celle de savoir si le Canada ne devrait pas plutôt se charger de toute la dépense et d'autre part s'assurer la propriété du chemin de fer et la direction de l'entreprise d'un océan à l'autre."

Plus tard, à l'occasion de la troisième lecture du bill du gouvernement modifiant le contrat primitif du Grand-Tronc-Pacifique, M. R. L. Borden, chef de l'opposition, propose l'amendement suivant :

"Que le bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit résolu ;

"Que le bill a pour but de ratifier et de confirmer des contrats imposant au pays d'énormes obligations pour la construction d'un chemin de fer transcontinental, dont une grande partie doit devenir la propriété d'une compagnie de chemin de fer à laquelle l'autre partie doit être cédés à bail pour cinquante ans, à des conditions onéreuses pour le pays ;

"Que les charges assumées par le pays, aux termes des contrats en question, couvrent presque entièrement les frais de construction du chemin de fer projeté, tandis que celles assumées par la compagnie du Grand-Tronc sont relativement minimales ;

"La Chambre est d'avis qu'au lieu de ratifier les contrats en question, il serait plus sage de mettre à la charge du Dominion toute la dépense nécessaire, en vue de prolonger jusqu'à l'océan Pacifique le réseau actuel des chemins de fer de l'Etat, de manière à avoir un chemin de fer transcontinental de l'Atlantique au Pacifique, entièrement la propriété du peuple canadien et sous sa dépendance.

L'honorable chef de l'Opposition, se faisant l'interprète de la phalange compacte de ses partisans à la Chambre et de la grande masse des négociants et des citoyens désintéressés dans toute l'étendue du pays, protesta contre la proposition monstrueuse du gouvernement de faire don, à une compagnie d'intérêt privé, d'un chemin de fer qui devra être construit avec les fonds et grâce au crédit du Canada. M. Borden fit la revue de tous les faits mis au jour dans le cours du débat et des déclarations faites par le président du Grand-Tronc à ses actionnaires à Londres, et fit voir que le chemin en question serait pour bien dire construit entièrement aux frais du Canada. D'autre part, le chef de l'Opposition, dans cette motion, se déclara, ainsi que son parti, en faveur d'une application plus étendue du régime de la propriété des chemins de fer par l'Etat.

Les pays les plus avancés, les nations les plus progressives sont de plus en plus favorables au régime de l'Etat propriétaire des chemins de fer, et le parti conservateur est prêt à faire une application plus large de ce principe au Canada. D'un autre côté, la mesure présentée par le gouvernement aura l'effet d'entraver ce mouvement pour plus d'un siècle à venir.

Les amendements dont nous venons de parler ont trait au chemin de fer National Transcontinental ; mais il est une autre question de première importance dans la politique canadienne : c'est celle du tarif. Il est assez difficile de se rendre compte aujourd'hui de l'attitude du gouvernement à l'égard du libre échange et de la protection ; mais celle de l'opposition est parfaitement

claire, et l'a toujours été. Il importe que le Canada ait sur cette question une politique arrêtée; dans la lutte qu'il fait pour assurer au Canada les bienfaits d'une sage administration, le parti conservateur s'est toujours efforcé de tenir cette question vitale présente à l'esprit du peuple; et il s'efforce également d'engager le gouvernement à faire son devoir et à se déclarer en faveur d'une politique nationale.

Dans ce but, le parti conservateur, à chaque session du parlement, a soin de se prononcer en faveur d'une politique de protection; et lors de la dernière session, M. R. L. Borden proposa l'amendement suivant au discours du budget. Voici les paroles dont il se servit à cette occasion:

"Il importe que nous nous efforcions d'obtenir les résultats suivants:—

1o Disposer notre tarif de manière à ce que toutes les industries légitimes actuellement établies dans notre pays soient protégées et leur stabilité assurée autant que possible, en temps de crise comme en temps de prospérité commerciale.

2o Stimuler l'établissement, par l'action combinée du capital et du travail, d'autres industries dont les ressources naturelles de notre pays assureraient l'exploitation prospère.

3o Assurer à notre peuple, par le moyen d'un tarif suffisamment protecteur, notre propre marché canadien, et faire bien comprendre que telle est la politique du gouvernement. C'est là, en effet, une considération importante au point de vue du placement de capitaux étrangers au Canada.

4o Dans la fixation des droits, n'avoir en vue que les intérêts du Canada confiés à nos soins, sans toutefois perdre de vue la ligne de conduite suivie par les pays étrangers dans la fixation de leur propre tarif contre nous.

5o Formuler notre politique fiscale de manière à ce que l'ouvrier canadien reçoive un salaire raisonnable, et sans oublier que nos classes ouvrières, et par ricochet nos producteurs et fabricants, ne sauraient soutenir sans protection la concurrence de pays où le régime de vie de l'ouvrier est tout à fait différent du nôtre. Nous ne voulons pas mettre notre classe ouvrière au régime inférieur de vie, l'exposer à la lutte féroce pour l'existence qui est le sort des ouvriers dans beaucoup de pays. Nous ne voulons pas que nos classes ouvrières souffrent de la concurrence effrénée des prolétaires du monde entier.

6o Utiliser le travail de nos propres concitoyens, en vue de la transformation de notre propre matière première en articles de fabrication utilisables dans notre pays. C'est assurément une mauvaise politique que d'exporter notre matière première, d'envoyer nos ouvriers à l'étranger travailler dans les manufactures, puis de verser notre argent encore à l'étranger pour solder le prix des articles de fabrication dont nous avons besoin."

M. Borden proposa alors l'amendement suivant:

"Que tous les mots après "que" dans la motion susdite soient biffés et remplacés par les suivants:

"Aucun remaniement du tarif ne saurait être regardé comme satisfaisant s'il n'assure pas à notre classe ouvrière, à nos produits agricoles, à nos manufactures et à nos industries une protection suffisante pour assurer le marché canadien au peuple canadien.

"Que dès la présente session, le tarif douanier devrait être modifié suivant un programme avoué et permanent de protection adéquate."

L'amendement fut rejeté par la députation libérale. Le gouvernement, comme d'habitude, refusa d'énoncer une politique quelconque, et se contenta de faire rejeter par ses partisans l'amendement de l'opposition. Les députés libéraux ne se firent pas tirer l'oreille pour donner aveuglément leur vote à l'appui du gouvernement, car nombre d'entre eux avaient déjà en portefeuille, ou en main, la promesse d'un emploi et grillaient du désir de recevoir leur récompense des ministres.

LES POLITICIENS LIBÉRAUX ET LA MILICE

L'incident le plus remarquable de l'année a été peut-être la destitution de lord Dundonald, commandant général de la milice du Canada. Les détails de cette affaire ont clairement fait voir que même les rangs des défenseurs de notre pays ne sont pas à l'abri des mesquines attaques de nos politiciens. Les paroles prononcées par lord Dundonald et qui ont déterminé sa destitution étaient une protestation contre cette immixtion injuste de la politique dans le département de l'administration chargé de pourvoir au maintien de la paix publique. Elles étaient une protestation contre toute tentative de faire des emplois de la milice et des commissions d'officiers la proie de politiciens affamés, en quête de récompenses.

Quant à l'outrage, il est hors de doute qu'il a été commis. L'honorable Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture, de son siège au parlement, a avoué qu'il s'était ingéré dans l'attribution de commissions aux officiers d'un régiment de cavalerie, sous prétexte que la grande majorité des nominations que l'on se proposait de faire allait à des conservateurs. En outre, il se fit un mérite de la résolution qu'il avait prise de réduire le nombre des nominations conservatrices. Et, circonstance la plus déplorable de toutes, les députés libéraux l'approuvèrent vigoureusement lorsqu'il annonça son intention d'empêcher les conservateurs des townships de l'Est de servir leur roi et leur pays.

C'était là, de la part des partisans du ministère, l'indice d'un état d'âme tellement déplorable et d'une conception tellement erronée de l'attitude que doit prendre un gouvernement vis-à-vis de la milice, dans la loyale province de Québec et par tout le Canada, que M. R. L. Borden présenta l'amendement suivant à la suite d'un discours très habile et de grande allure prononcé le 23 juin 1904 :

“ Que tous les mots après “ que ” dans la motion susdite soient biffés et remplacés par les suivants :

“ Le choix et la nomination des officiers de la milice devraient se faire sans égard à des considérations de parti politique, lesquelles, si elles s'exerçaient librement, auraient l'effet de désorganiser notre milice.

“ Bien que le ministre de la Milice soit chargé et responsable de l'admi-

nistration des affaires de la milice, le commandant général est de par la loi chargé, sous les ordres de Sa Majesté, du commandement militaire et de la discipline de la milice; et c'est son devoir de recommander au ministre de la Milice des sujets compétents et acceptables pour y faire fonction d'officiers.

"Que la conduite de l'honorable Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture, qui a gêné le commandant du 13^e Dragons légers écossais dans le choix de ceux de ses subordonnés qu'il devait recommander au commandant général, en faisant intervenir des influences politiques entre celui-ci et ses officiers, et en exigeant que les recommandations et les nominations fussent faites ou désavouées d'après des considérations de parti, mérite la censure de cette Chambre et doit être censurée.

"La Chambre regrette que cette immixtion injuste ait été approuvée par le gouvernement et qu'elle ait non seulement retardé l'organisation du régiment, mais ait finalement privé la milice du Canada d'un commandant expérimenté et distingué."

Inutile de dire que cette doctrine ne fut pas agréée par le gouvernement; ses partisans décidèrent qu'il était opportun de permettre aux ministres de faire des commissions militaires, dans leurs divers districts respectifs, l'usage qui leur semblerait le plus avantageux au point de vue de leurs intérêts politiques.

GASPILLAGE DES FONDS PUBLICS

Il n'est rien de plus important pour tout citoyen que l'application judicieuse et économique des fonds publics. Les contribuables sont grandement intéressés à ce que les deniers versés par eux au trésor public au prix de durs sacrifices, soient bonnêtement et judicieusement employés. C'est pourquoi le public met sa confiance dans l'auditeur général dont c'est le devoir d'exercer sur les dépenses publiques cette surveillance que les particuliers ne seraient pas en mesure d'exercer.

Aussi, dans toutes les disputes entre l'auditeur général et le gouvernement, la sympathie du public est acquise d'avance à ce fonctionnaire utile. Il est d'autant plus important qu'il en soit ainsi que le gouvernement a le droit de passer outre à toute décision de l'auditeur général. Celui-ci ne peut guère que protester contre toute dépense irrégulière, illégitime ou extravagante.

L'auditeur général, J. Lorne McDougall, est un libéral nommé par un gouvernement libéral. Durant dix-huit ans il a fait son travail sans avoir maille à partir avec les gouvernements conservateurs; mais depuis l'avènement du gouvernement actuel, sa position est devenue de plus en plus difficile. Constamment on a passé outre à ses décisions; et finalement, il a déclaré qu'il lui fallait des pouvoirs plus étendus si l'on voulait que son apuration des comptes eût quelque utilité. Dans le cas du contrat Davis, il prétend qu'à force de ténacité, il a réussi à faire prévaloir son avis et a ainsi sauvé au pays une très

forte dépense. Afin de poursuivre ce travail à l'avenir, il assure qu'il est nécessaire de faire certains changements à l'acte de Vérification. L'auditeur général déclara que si ces changements n'étaient pas faits, il serait forcé de démissionner. Finalement il dut demander d'être mis à la retraite, vu que le gouvernement ne voulait pas faire les changements qu'il jugeait nécessaires.

M. Borden, persuadé qu'il était nécessaire d'assurer la bonne administration de la chose publique, présenta l'amendement suivant :

"Que tous les mots après 'que' dans la motion principale soient biffés et remplacés par les suivants ;

"De l'avis de cette Chambre, les dispositions de l'Acte du Revenu Consolidé et de la Vérification des comptes publics devraient être étendues de manière à conférer à l'auditeur général des pouvoirs suffisamment amples à tous égards pour protéger l'intérêt public et sauvegarder la caisse publique."

L'amendement reçut l'appui de l'opposition, mais fut rejeté par la députation libérale sur l'ordre des ministres.

Il n'y a rien dans l'histoire du gouvernement actuel qui lui fasse si peu d'honneur que son administration extravagante. Jadis, lorsque les libéraux étaient dans l'opposition, ils vantaient hautement l'économie; ils n'avaient pas de paroles assez dures pour condamner l'administration conservatrice d'alors, très modérée pourtant dans ses dépenses. Leurs chefs déclaraient que s'ils arrivaient au pouvoir, ils réduiraient les dépenses publiques de plusieurs millions de dollars. A cette époque, les dépenses imputables sur le fonds consolidé s'élevaient en tout à \$38,000,000 et les impôts étaient proportionnellement légers. Les chefs libéraux se firent forts de réduire à la fois les dépenses et les impôts. Voici en quels termes, le 3 août 1904, M. Bell (Pictou) fit le contraste entre les principes prêchés par les libéraux et leur pratique. Son amendement se lit en ces termes :

"Que tous les mots après 'quo' dans la motion principale soient biffés et remplacés par les suivants :

"Les impôts perçus dans le cours de l'exercice financier clos le 30 juin 1897, se sont élevés à la somme de \$28,648,626.11, savoir :

Douane	\$19,478,247.19
Accise	9,170,378.92

(Comptes publics, 1903, page 54.)

Soit \$5.57 par tête de la population. D'autre part, il appert qu'en dépit des promesses faites par le parti libéral dans l'opposition de réduire le chiffre des impôts, le montant total des impôts perçus pour l'exercice clos le 30 juin 1903, a été de \$49,015,505.90, savoir :

Douane	\$37,001,726.90
Accise	12,013,779.00

Soit, \$8.87 par tête.

Il appert en outre, d'après l'état du département des Finances, que le

Auquel montant on peut ajouter les obligations du Grand-Trono Pacifique, savoir	170,000,000
Soit un grand total d'à peu près.....	\$248,878,608

L'opposition ne peut pas gouverner, mais elle peut critiquer. Elle peut se faire au parlement l'écho des protestations du dehors. C'est ce qu'elle a fait sur toutes ces questions et sur beaucoup d'autres, dans le cours de la session de 1904.

LA POLITIQUE D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT LIBERAL

Le gouvernement actuel se vante fréquemment de sa politique d'immigration. Il prétend avoir grandement accru la population du pays, et avoir, par là, beaucoup fait pour accroître la prospérité du Canada.

Lorsque les faits relatifs à la politique d'immigration du gouvernement seront examinés, on s'apercevra que ce dernier ne mérite pas plus l'éloge sous ce rapport que sous les autres.

LES DEPENSES QUINTUPLEES.

Le gouvernement actuel a dépensé beaucoup plus pour l'immigration que le gouvernement qui l'avait précédé. La dernière année que les Conservateurs furent au pouvoir, ce service coûta \$120,199. Voici à combien se sont élevées les dépenses chaque année depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir :—

1896-97.....	\$127,488
1897-98.....	261,194
1898-99.....	255,878
1899-1900.....	434,562
1900-1.....	444,729
1901-2.....	494,841
1902-3.....	642,913

La dépense est cinq fois plus forte qu'elle n'était il y a cinq ans. Ce surcroît de dépenses a-t-il été sagement encouru ? A-t-il donné des résultats satisfaisants ?

CE QU'ETABLIT LE RECENSEMENT.

Bien que les chiffres publiés par le département fédéral de l'immigration accusent une augmentation dans le nombre des immigrants qui nous sont

arrivés, le dernier recensement ne fait pas voir que la population du Canada ait beaucoup augmenté. En 1891, le Canada comptait 4,833,239 habitants ; en 1901, il en comptait 5,371,315, soit une augmentation de 538,076. C'est moins que n'aurait donné l'accroissement naturel de la population, abstraction faite de toute immigration. C'est une augmentation de 11.45 pour cent, en regard de l'augmentation de 11.76 pour cent indiquée par le recensement de 1891, et de l'augmentation de 18.97 pour cent indiquée par le recensement de 1881. Il est donc clair qu'avec une dépense cinq fois plus considérable, le gouvernement libéral a obtenu des résultats moins satisfaisants que le gouvernement conservateur.

OU SONT ALLES LES COLONS ?

Le gouvernement prétend avoir attiré au pays 857,355 immigrants depuis le jour où les libéraux arrivèrent au pouvoir jusqu'au 30 juin 1903. Combien de ces immigrants se sont-ils, d'après les rapports officiels, fixés en permanence au pays ? Le rapport annuel du département de l'intérieur fait voir que durant cette période, il n'y a eu que 77,004 inscriptions d'homesteads de prises.

Le nombre des véritables colons est donc insignifiant comparé à celui des immigrants que le gouvernement prétend avoir attirés ici. Et il faut se rappeler que de ces 77,004 homesteads, un grand nombre fut pris par des colons natifs du Canada.

L'IMMIGRATION AURAIT DU ETRE CONSIDERABLE.

Et pourtant, bien que le recensement et les statistiques d'établissement ne fassent voir que d'assez piètres résultats, les circonstances ont été remarquablement favorables à l'affluence d'une nombreuse immigration au Canada depuis le jour où le présent gouvernement a été au pouvoir. Comme tout le reste du continent, le Canada, depuis six ou sept ans, a joui d'une prospérité remarquable. Les salaires ont été élevés, le travail n'a pas chômé, et certains événements ont fait connaître le Canada au loin sans ajouter au dépenses de l'immigration. Le jubilé de la reine et le couronnement du roi ont mis le Canada et ses ressources en pleine lumière aux yeux de la population du Royaume-Uni. Les faits d'armes des soldats Canadiens, dans la guerre de l'Afrique du Sud, ont contribué à faire connaître et apprécier davantage notre pays. La découverte de l'or dans le Yukon a attiré sur nos bords des gens de toutes les parties du monde. Depuis quelques années le Manitoba et les Territoires ont eu des récoltes phénoménales. En 1901, le Manitoba à lui seul produisit 50,502,035 boisseaux de blé, sur 2,011,855 acres, soit une moyenne de 25.1 boisseaux de l'acre. En 1902, le Manitoba produisit 53,077,267 boisseaux de blé, sur 2,039,940 acres, soit une moyenne de 26 boisseaux de l'acre. Les récoltes dans les Territoires ont été également magnifiques.

Ces superbes résultats ont rendu l'Ouest Canadien fameux dans tout le monde, et ont engagé même les cultivateurs des Etats-Unis à s'établir sur les plaines fertiles du Canada. Comme conséquence également de ces bonnes récoltes de grandes compagnies foncières Américaines se sont formées en vue d'acquérir des terres dans le Nord-Ouest, et ces compagnies se sont appliquées avec ardeur à recruter des colons qui s'établiraient sur ses terres. La Compagnie du Canadien du Pacifique et d'autres compagnies de chemin de fer et de terres dans l'Ouest ont aussi mis à profit les conditions favorables pour faire de la réclame au pays et attirer des immigrants. Toutes ces circonstances, qui ne sont, on le reconnaîtra, aucunement le fait du gouvernement, sont en elles-mêmes suffisantes pour expliquer toute augmentation dans le nombre des immigrants qui a pu se produire en ces dernières années.

LES STATISTIQUES TROMPEUSES DU GOUVERNEMENT

Nous donnons ci-après le nombre des immigrants que le gouvernement prétend avoir amenés au Canada depuis qu'il est au pouvoir :—

Année expirée le 31 Déc.	1897.....	20,016
“ “ “	1898.....	30,742
“ “ “	1899.....	44,543
Six mois, au 30 Juin	1900.....	23,895
Exercice clos le 3 ^e Juin	1901.....	49,149
“ “ “	1902.....	67,379
“ “ “	1903.....	121,631
		<hr/>
		357,355

Ces chiffres, comme nous le montrerons plus tard, sont trompeurs. Mais même s'ils étaient exacts, ils ne seraient pas assez élevés pour justifier le gouvernement de s'en vanter, si l'on obtient compte de l'augmentation dans le nombre des immigrants qui se sont portés vers d'autres parties de notre continent. L'augmentation dans le nombre des immigrants qui se sont dirigés vers le Canada est insignifiante si on la rapproche de l'augmentation dans le nombre des immigrants qui se sont dirigés vers les Etats-Unis.

CE QUE LES ETATS-UNIS ONT FAIT :

Nous donnons ci-après les chiffres relatifs au nombre des immigrants qui se sont portés vers les Etats-Unis dans le cours des derniers sept ans, abstraction faite de l'immigration à provenance du Canada :—

1897.....	280,832
1898.....	229,299
1899.....	311,715
1900.....	448,572
1901.....	487,918
1902.....	648,743
1903.....	857,046
	<hr/>
	3,214,125

On observera que le surcroît d'immigration aux États-Unis durant cette période a été beaucoup plus considérable que le surcroît correspondant au Canada. Et on ne doit pas perdre de vue, que tandis que le gouvernement Canadien dépense au-delà d'un demi-million de dollars par année, pour attirer les immigrants, le gouvernement des États-Unis, loin de dépenser un seul sou dans ce but, dépense, au contraire, un demi-million de dollars par année, pour exclure les immigrants peu désirables.

NOS IMMIGRANTS NE NOUS RESTENT PAS TOUS.

Abstraction faite de l'immigration destinée aux États-Unis, dont nous venons de parler, à peu près trente pour cent des immigrants qui débarquent aux ports Canadiens sont réellement à destination des États-Unis. Les rapports des États-Unis font voir qu'en 1901, il leur est venu 25,220 immigrants par voie du Canada ; qu'en 1902, ce nombre était de 29,199 et en 1903 de 35,920. Il est hors de doute que ces immigrants ont été comptés parmi ceux destinés au Canada.

MAIS CE SONT LES CANADIENS QUI PAYENT LA PRIME.

Voici ce qui se passe en réalité : le gouvernement Canadien paie des primes aux agents recruteurs des compagnies de navigation ; ces primes sont soldées par le contribuable canadien et ont pour effet d'attirer des colons vers les États-Unis. Le gouvernement des États-Unis ne paie pas de primes pour les colons débarqués aux ports américains. Au contraire, si les immigrants sont illettrés, indigents, ou atteints de maladie, les autorités américaines forcent les compagnies de navigation à les ramener dans leur pays aux frais de la compagnie. C'est pourquoi ces compagnies de navigation dirigent leurs immigrants de la classe la moins désirable vers le Canada au lieu de les diriger sur les États-Unis.

LE CANADA UN DEPOTOIR.

Pour cette raison, le Canada devient le dépotoir de la classe la moins désirable des immigrants européens. Le gouvernement des États-Unis, il y a quelques années, s'alarme du nombre d'individus malpropres, illettrés.

indigents et infectés, qui leur arrivaient de l'Europe Méridionale et de l'Asie en passant par le Canada. Il échelonna un fort contingent d'inspecteurs le long de la frontière canadienne, en vue d'empêcher cette classe d'immigrants de pénétrer aux Etats-Unis. En 1902, les Etats-Unis refusèrent l'entrée à 4,974 immigrants, débarqués dans leurs ports, et à 5,437 qui arrivèrent dans le pays en passant par le Canada et le Mexique. En conséquence, le Canada est devenu, d'année en année, le refuge de milliers d'étrangers infectés de maladies, malpropres, sans instruction, dégradés et indigents, qui n'étaient pas jugés dignes de vivre même aux Etats-Unis. Par suite, les municipalités canadiennes ont couru des dangers et ont été obligées de faire des frais pour le soutien des ces gens.

COMMENT SE RECRUTENT LES IMMIGRANTS DESIRABLES

Tous les immigrants désirables qui nous sont arrivés au Canada seraient venus et sont venus indépendamment de toute mesure prise par M. Sifton. La compagnie du chemin de fer Canadien-du-Pacifique s'est livrée à un excellent travail de recrutement de colons, et a pu engager nombre d'immigrants désirables à s'établir ici comme ont le voit par les ventes considérables de ses terres qu'elle a effectuées. Le gouvernement du Manitoba a aussi fait un travail utile de propagande, et a attiré vers l'Ouest un grand nombre de colons de l'Est du Canada. Quant au travail de repatriement des Canadiens émigrés aux Etats-Unis, il fut entrepris à l'origine, non pas par M. Sifton, mais par le gouvernement conservateur. L'augmentation du nombre de colons qui sont venus des Etats-Unis depuis une couple d'années est le résultat des bonnes récoltes qui sont survenues dans l'Ouest. Des capitalistes des Etats-Unis ont fait l'acquisition de vastes étendues de terres dans l'Ouest Canadien et sont ainsi devenus d'actifs agents d'immigration pour nous.

SINECURES POUR LES MENEURS LIBERAUX.

Il n'est pas surprenant que M. Sifton, en dépit de l'énorme augmentation de ses dépenses pour fins d'immigration, ne puisse montrer que d'aussi piètres résultats à son acquit et à celui du département fédéral de l'immigration. Au lieu de nommer dans son bureau des gens du métier, M. Sifton destitua des fonctionnaires utiles pour faire de la place à ses meneurs, gens sans expérience en matières d'immigration. Un des principaux organisateurs de la "machine" libérale d'Ontario fut nommé surintendant de l'immigration. L'auteur du fameux télégramme "lug-the-machine" relativement aux fraudes électorales d'Elgin-Ouest, et que M. H. Cook accusa de complicité dans la tentative qui fut faite de lui faire payer \$10,000 pour un siège de sénateur, fut chargé de diriger le travail d'immigration en Europe, à des appointements de \$3,000 par année, toutes dépenses payées. Un tribun d'élection du parti libéral établi à Toronto, fut gratifié d'un poste important à Liverpool. Le propriétaire de l'organe de M. Sifton à Brandon fut proposé

à l'immigration à provenance des Etats-Unis. Il serait facile de multiplier les exemples pour montrer comment les intérêts de l'immigration canadienne ont souffert comme résultat du gaspillage honteux que M. Sifton a fait des fonds publics et du désarroi dans lequel il a jeté son département.

LES COLONS CANADIENS NE RECOIVENT AUCUNE AIDE :

M. Sifton tout en gaspillant les fonds d'immigration, dans le but de pourvoir ses partisans libéraux de grasses sinécures à l'étranger, n'a absolument rien fait pour signaler à l'attention des immigrants ou perspective de nos provinces de l'Est les avantages de nos plaines fertiles de l'Ouest en vue de l'acquisition, et du développement desquelles les Canadiens ont dépensé de fortes sommes.

L'IMMIGRATION CANADIENNE VERS LES ETATS-UNIS,

Nous avons vu précédemment qu'un grand nombre des immigrants étrangers qui figurent dans les statistiques officielles de M. Sifton n'ont fait que passer au Canada et sont allés s'établir aux Etats-Unis. Mais ils ne sont pas les seuls qui ont franchi la frontière en route pour les Etats-Unis: un grand nombre de braves jeunes Canadiens ont également émigré aux Etats-Unis, pour n'avoir pas été dirigés sur le Nord-Ouest Canadien par le gouvernement libéral.

On se rappelle qu'une des accusations portées avec le plus de persistance par les libéraux contre l'ancien gouvernement conservateur, c'est qu'il était responsable de l'émigration de nos gens aux Etats-Unis. Or, s'il existait un mouvement d'émigration sous l'ancien gouvernement conservateur, que faut-il penser de celui qui se poursuit sous le gouvernement actuel? L'existence et l'importance croissante de ce mouvement d'émigration depuis que le gouvernement actuel est aux affaires sont démontrés par la quantité d'effets de colons dont les rapports officiels accusent l'exportation aux Etats-Unis. Les effets emportés aux Etats-Unis par les colons qui ont quitté le pays sous le gouvernement actuel sont évalués par les fonctionnaires du département des Douanes aux chiffres suivants :—

1897	\$927,888
1898	886,622
1899	963,625
1900	1,090,123
1901.....	1,333,707
1902.....	1,502,265
1903.....	1,392,037
	<hr/>
	\$8,096,267

LE GOUVERNEMENT ET L'AUDITEUR-GENERAL

L'Acte de Vérification des Comptes Publics fut une des mesures importantes adoptées dans les dernières années de l'administration de M. Alexander Mackenzie, chef du premier gouvernement libéral constitué à la suite de l'établissement de la confédération. Suivant lui, il était nécessaire, en vue de sauvegarder les intérêts du pays, de nommer un fonctionnaire indépendant, chargé de surveiller l'emploi des deniers publics, d'épurer les comptes et de voir à ce que les deniers publics fussent appliqués uniquement pour les fins auxquelles le parlement les avait affectés dans le budget. M. Mackenzie savait, par sa propre expérience, combien la nomination d'un tel fonctionnaire serait utile. Le "Globe," de Toronto, il y a quelques années, publiait la lettre suivante écrite à lui-même par M. Mackenzie lui-même pendant la seconde année de sa carrière ministérielle à Ottawa :--

"Ottawa, 27 avril 1875.

"Mon cher H.,—J'ai votre lettre confirmant C. Je vais m'efforcer de lui trouver de l'emploi d'ici à quelques jours à la Baie du Tonnerre, dans le commissariat, bien que je le trouve un peu âgé, étant donné surtout que son chef, le père de B., est encore plus vieux.

"Je voudrais bien être délivré du ministère des Travaux publics, mais je ne vois pas que ce soit possible pour le moment. C'est un département à forte dépense, et dont les opérations peuvent faire ou défaire un gouvernement, à une époque comme celle-ci, où son chef a \$25,000,000 à dépenser sur des œuvres d'intérêt public. Les amis (?) comptent bien recevoir des emplois qu'ils sont incapables de remplir, des contrats auxquels ils n'ont aucun droit, des avances qu'ils n'ont pas gagnées. Certains de nos ennemis font alliance avec de nos amis et se cachent derrière ceux-ci. Il en est qui veulent prendre la place d'assaut ; d'autres se font des retranchements à distance et établissent un siège en règle. Je suis comme l'assiégé qui veille nuit et jour les armes à la main. J'ai indisposé au moins vingt de mes partisans à la Chambre par ma défense de la citadelle. Un ministre faible à ma place ruinerait le parti en un mois et le pays en fort peu de temps. Il me faut donc rester ici et faire contre mauvaise fortune bon cœur ; quelle que soit l'issue, je ferai mon devoir, dans l'espoir qu'une majorité de la députation me donnera son appui. Et si cet appui fait défaut, je démissionnerai volontiers, sinon joyeusement.

"Croyez, etc.,

"A. Mackenzie."

M. John Lorne McDougall fut le premier auditeur général nommé par M. Mackenzie. Peu de temps après la nomination de M. McDougall, les conservateurs arrivèrent au pouvoir, et durant dix-huit années ce sont des ministres conservateurs qui réglèrent les dépenses. Durant toute cette période M. McDougall remplit ses fonctions. A mesure que le pays se développait, son travail augmentait, et chaque fois qu'il demanda de nouveaux commis pour lui permettre de faire convenablement son travail, les ministres conservateurs acquiescèrent à ses demandes. Son rapport annuel devint comme l'évangile politique de nombre de députés libéraux. M. James McMullen acquit de la notoriété par l'usage persistant qu'il en fit, désireux qu'il était de montrer que les ministres conservateurs avaient manqué à leur devoir, soit en achetant trop de matériaux ou en payant un prix trop élevé ce qu'ils achetaient. Et pourtant il n'éclata aucun querelle entre l'auditeur général et les ministres. Ceux-ci se rendaient compte qu'il faisait son devoir, même dans les occasions où sa manière de le faire leur causait de l'ennui, et bien que certains prétendissent que l'auditeur s'appliquait à fournir des munitions de guerre à l'opposition d'alors.

La situation changea lorsque le gouvernement de sir Wilfrid Laurier arriva au pouvoir. Ceux qui ne connaissaient pas bien M. McDougall crurent qu'en sa qualité d'ancien libéral il se montrerait indulgent dans ses rapports pour les irrégularités commises par le nouveau gouvernement. Mais M. McDougall ne tarda pas à prouver qu'il mettait l'accomplissement de son devoir au-dessus de ses attaches de parti. Il continua de remplir sa fonction comme il l'avait fait sous l'administration conservatrice. Il empêcha que les subventions aux chemins de fer ne fussent payées préalablement à l'exécution des travaux ; il insista pour que la loi relative au paiement de deniers publics fut observée ; il s'enquit de toute irrégularité relative à la perception des impôts ; il exigea que le bureau du Trésor (comité des ministres) se rendît responsable de tout acte irrégulier, et il fit rapport au parlement de tout ce qu'il faisait.

Dès lors l'auditeur général commença à tomber dans l'estime des libéraux. Les partisans du ministère cessèrent de faire usage de son rapport comme source de renseignements. Ils ne jugèrent plus qu'il était très important de lui donner toute l'aide et tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de son travail. Ses anciens amis commencèrent à le regarder comme un obstacle dont il fallait se débarrasser le plus tôt possible. Comme il aurait été difficile de le mettre dehors, ils se contentèrent de le laisser sans attributions.

Dans son rapport de 1898, M. McDougall signala les lacunes de la loi actuelle et son insuffisance à pourvoir aux conditions nouvelles. Il soumit un projet de loi calqué sur l'acte de Vérification des comptes du gouvernement britannique et définissant les attributions que, d'après son expérience, il fallait au titulaire de son emploi pour le mettre en état de remplir convenablement les devoirs de sa charge.

Le gouvernement ne fit rien.

Dans son rapport de 1899, M. McDougall se déclara très désappointé de ce qu'on n'avait tenu aucun compte de ses recommandations, et il fit observer qu'à Terre-neuve on avait cette année-là adopté presque tous les amendements contenus dans son projet de loi. Puis il ajouta :

“ Ce n'est pas à moi d'exprimer une opinion quant à la ligne de conduite que devrait suivre l'un ou l'autre parti sur un sujet quelconque ; mais il me semble très-clair en ce moment que notre loi de vérification des comptes publics sera toujours défectueuse, tant que l'opposition ne se rendra pas compte de la nécessité d'adopter les méthodes les plus récentes de contrôle. On m'accusera peut-être de dépasser les bornes, mais je ne puis m'empêcher de trouver déplorable qu'une heure, parmi toutes celles que l'on passe de jour en jour à blâmer ceux qui ont pu dépenser irrégulièrement quelques centaines de dollars, ne puisse être consacrée à formuler des règlements en vue d'empêcher le gaspillage de milliers de dollars au Canada, pour toutes les années à venir.”

En 1903, un commis du département de la Milice, en se servant de faux chèques, filouta \$70,000. Et pourtant, le ministère ne jugea pas à propos de modifier la loi de manière à empêcher ce gaspillage de milliers de dollars.

Dans son rapport de 1903, M. McDougall fit allusion encore une fois à l'insuffisance de la loi régissant sa fonction. Il demanda de nouveau qu'on modifiât la loi de manière :

“ 1o A ce qu'aucun contrat ne pût être passé avec le gouvernement après l'achèvement des travaux ;

“ 2o A ce que dans les contrats accordés sans demande de soumission, ou accordés à d'autres que le plus bas soumissionnaire, le fonctionnaire en titre du département fût appelé à certifier que les prix étaient justes et raisonnables ;

“ 3o A ce que, dans tous les cas, le spécialiste des connaissances duquel le département se serait inspiré dans la préparation du contrat, fût tenu de fournir les renseignements les plus complets à l'auditeur-général et à tout autre fonctionnaire public chargé de la préparation de contrats.”

Ce sont là des demandes parfaitement raisonnables et pratiques. On s'étonne seulement de ce qu'il ait fallu les faire, ou de ce que, une fois qu'elles eurent été formulées, il ait fallu revenir à la charge. Néanmoins, le gouvernement libéral refusa d'agir.

L'exécutif ayant ainsi clairement fait connaître son attitude, l'opposition entreprit la tâche dont les ministres n'avaient pas voulu se charger. Au cours de la session de 1904, M. Houghton Lennox, député conservateur de Simcoe-Est, présenta la résolution suivante :—

“ Qu'il soit nommé un comité spécial, composé de 11 députés de cette Chambre, pour préparer et présenter un bill refondant et modifiant les actes relatifs au revenu public, à l'emploi et à l'administration des fonds publics, à la négociation des emprunts autorisés par le parlement et à l'épuration des comptes publics ; que le-dit comité soit autorisé à faire comparaître des

témoins et à se faire donner communication de tous documents et registres ; et que le très honorable premier ministre soit autorisé à nommer les membres dudit comité."

Cette proposition n'était entachée d'aucun esprit de parti. Naturellement le ministère aurait pu faire en sorte que le comité fût composé en majorité de ses partisans, puisque c'est lui qui était chargé de faire les nominations. Ce comité aurait été chargé de s'enquérir et de faire les recommandations nécessaires ; c'était là ce que demandait l'auditeur-général. Mais le gouvernement ne voulut rien faire ; aucun comité ne fut nommé.

Cette manière de faire du gouvernement fit comprendre à M. McDougall que le ministère ne se rendrait pas à sa demande et que ce qu'il pouvait faire de mieux dans les circonstances était de démissionner. Voici en quels termes il résigna son emploi :—

" BUREAU DE L'AUDITEUR GENERAL,

" Ottawm, 21 juin 1904.

" A son Excellence, le Gouverneur général en Conseil.

" J'ai l'honneur de prier le gouvernement de me mettre à la retraite à partir du premier juillet prochain. Il suffira pour cela qu'on me déclare mis à la retraite un jour du présent mois. En effet, si aucune date n'est indiquée, la mise à la retraite compte du premier jour du mois suivant cette décision.

" En faisant cette demande je donne simplement suite au passage suivant contenu dans l'introduction de mon rapport :—

" L'importance et le nombre des négociations soumises à ce bureau augmentent dans de telles proportions qu'à mon avis, le parlement devrait sérieusement considérer l'opportunité de modifier l'acte de Vérification, suivant les grandes lignes indiquées dans un rapport précédent, ce qui mettrait notre bureau à même de mener à bonne fin le travail croissant qui lui est imposé. Mes idées sont tellement arrêtées sur ce point que si le parlement n'est pas en mesure de régler cette question dans le cours de la présente session, je demanderai, vers la fin de la session, qu'on me mette à la retraite."

" La session n'est pas encore terminée, mais d'après les observations faites par le premier ministre et le ministre de la Justice, à propos de la motion de M. Leunox demandant la nomination d'un comité, il est clair que l'acte de Vérification ne sera pas modifié durant la présente session, et en conséquence il n'y a rien à gagner à retarder ma mise à la retraite.

" Je suis âgé de plus de soixante-et-cinq ans. Je naquis le 6 novembre 1838. Je fais partie de l'administration depuis le premier août 1878, et dans

le cours ordinaire des choses on devrait m'accorder cinquante-deux pour cent de mes appointements qui sont de \$4,000, soit \$2,080.

" Toutefois, il me semblerait juste que, dans la fixation du chiffre de ma pension, on ajoutât neuf années à mon temps de service, de manière à porter le nombre des années à trente-cinq, le maximum, ce qui me donnerait \$2,800.

" A l'appui de cette demande de pension supplémentaire, j'invoque 49 Victoria, chapitre 18 article 4, rédigé en ces termes :—

" Dans le cas de toute personne qui sera entrée dans le service civil à l'âge de plus de trente ans, comme étant douée d'aptitudes particulières professionnelles ou autres, ou de connaissances requises pour l'emploi auquel elle aura été nommée qui ne sont pas acquises d'ordinaire dans le service public, le Gouverneur en Conseil pourra ajouter au nombre d'années de service de cette personne le nombre d'années, n'excédant pas dix, qu'il sera jugé équitable d'ajouter, pour les raisons énoncées dans l'ordre en conseil rédigé pour la circonstance ; et ce nombre supplémentaire d'années sera considéré comme partie du temps de service sur lequel le chiffre de pension de cette personne devra être calculé ; et cet ordre en conseil, dans tout cas de cette nature, devra être déposé devant le parlement à la session alors courante ou à la session suivante."

" J'ai obtenu la médaille d'or pour les mathématiques à l'Université de Toronto en 1859 avec mention spéciale, ce que pourra vérifier, à la lecture des journaux du temps, toute personne curieuse de le faire. J'ai été député au parlement fédéral pendant nombre d'années avant d'être nommé à cet emploi.

" Veuillez me mettre à la retraite le plus tôt possible, que vous jugiez ou non à propos de m'accorder ce nombre d'années supplémentaire.

Respectueusement soumis,

J. L. McDOUGALL,

Auditeur-Général."

Ainsi, hors d'état d'obtenir les réformes que son expérience lui indiquait comme nécessaires à l'accomplissement fidèle de son devoir et à la sauvegarde de la caisse publique, M. McDougall, encore dans la plénitude de ses facultés intellectuelles, et fort des connaissances acquises durant de longues années de service fidèle à son pays, et lorsque tout faisait prévoir qu'il pourrait continuer son travail pendant nombre d'années encore, fut virtuellement mis dans l'obligation de se démettre. C'est-là, entre beaucoup d'autres, un chapitre d'histoire politique dont le parti libéral ne saurait s'énorgueillir.

LE SCANDALE JACKSON

Les élections générales de 1902, pour l'Assemblée législative de l'Ontario, ne laissèrent au gouvernement libéral de cette province la perspective que d'une seule voix de majorité. Le premier ministre Ross et ses collègues étaient dans une situation critique, et ils firent des efforts désespérés pour rester au pouvoir. Des émissaires du parti libéral s'adressèrent à M. R. R. Gamey, député de Manitoulin, et lui offrirent de l'argent s'il voulait trahir le parti conservateur qu'il l'avait élu et donner son appui au gouvernement. De fait, une certaine somme fut versée, et M. Gamey fut consulté par les ministres au sujet de la distribution de faveurs dans sa circonscription. On connaît le reste de l'histoire.

Mais ce n'était là qu'un des moyens pris par les ministres et leurs amis pour se maintenir au pouvoir. On résolut également de contester devant les tribunaux l'élection des députés conservateurs. Un des résultats remarquables de l'élection avait été le succès remporté par M. Donald Sutherland, candidat de l'opposition dans Oxford-Sud. Cette circonscription était considérée depuis si longtemps comme un château-fort libéral qu'on jugeait inutile d'y présenter à l'élection un candidat conservateur. Mais la longue suite des méfaits de l'administration libérale à Toronto avait enfin révolté le peuple et M. Sutherland obtint la majorité des voix. On chercha d'abord à l'engager par des offres d'argent ou des menaces à donner son appui au gouvernement Ross, de la même manière qu'on avait cherché à corrompre Gamey. Mais les avances des agents libéraux ayant été rejetées, les meneurs résolurent de contester son élection devant les tribunaux.

On chargea J. B. Jackson, meneur éprouvé du parti et ami politique de sir Richard Cartwright, de se procurer les preuves. Jackson était à la recherche d'un emploi, et on avait parlé de lui comme juge d'une cour de Comté. Lors de l'enquête qui se fit au sujet de cette contestation d'élection, il fut établi de quelle manière Jackson s'y était pris pour recueillir ses témoins et gagner ses épauettes. Il s'adressa à M. Chambers, de Woodstock, l'assigna comme témoin et lui demanda de venir converser avec lui à l'hôtel. Une fois là, d'après le témoignage de M. Chambers, Jackson lui aurait dit que le parti libéral était prêt à dépenser une forte somme d'argent pour faire annuler l'élection de Sutherland. On voulait à tout prix obtenir des preuves. Chambers voudrait-il les aider à cette fin? M. Chambers occupait une position honorable parmi les siens. Il paraît avoir été révolté d'abord par la proposition qu'on lui faisait, puis en être venu à la conclusion qu'il serait bon de voir jusqu'où Jackson voudrait s'avancer. Il demanda du délai pour considérer la proposition qui lui était faite. Il suggéra que la somme de \$5,000 serait requise pour faire le travail demandé par Jackson; et il proposa à Jackson de venir chez lui pour discuter la question plus longue-

ment. Jackson y consentit. Lors de l'entrevue, M. Chambers avait eu soin de placer deux amis de confiance à des postes d'où ils pouvaient entendre ce qui se disait. Ils entendirent en effet la conversation entre Chambers et Jackson. Celui-ci proposa, comme il l'avoua plus tard, de payer \$375 à M. Chambers s'il trouvait des preuves à l'appui de huit accusations ; et il était entendu que si ces huit accusations étaient établies, il serait payé à Chambers une seconde somme de \$375. On donna également à entendre à M. Chambers que s'il menait cette affaire à bien, il pourrait lui être payé une somme de \$1,500. M. Chambers, par déclaration solennelle, affirme : "Je lui demandai (à Jackson) quelle sorte de preuves il voulait, fausses ou vraies ; et sa réponse fut qu'il lui importait peu qu'elles fussent fausses ou vraies, pourvu que le résultat fût de faire annuler l'élection de Sutherland."

Cette déclaration renversante est corroborée par celles de Vaughan L. Francis et de Samuel William Smith, les deux amis dont M. Chambers s'était assuré la présence lors de l'entrevue. M. Chambers toujours désireux de mettre au jour la vilénie de Jackson, après avoir reçu les \$375, fournit les noms d'un certain nombre de témoins, de gens qui ne connaissaient rien d'irrégulier ; mais ils ne furent jamais appelés à rendre témoignage. Jackson avint découvert qu'il s'était trompé d'adresse.

Jackson chercha alors à se procurer ailleurs les preuves qu'il n'avait pu obtenir de M. Chambers. Un des témoins cités à l'appui des accusations portées contre M. Sutherland avait été condamné et mis à l'amende ou emprisonné deux fois. Un autre avait été condamné à la prison ou à l'amende seize fois. Un autre encore avait été trouvé coupable de crimes ou de délits sept fois ; un autre trois fois. L'ivrognerie, l'attentat à la pudeur, le larcin, et le vol figuraient parmi les infractions dont ces hommes s'étaient rendus coupables. Il leur fut payé par Jackson ou ses émissaires \$5 chacun pour rendre des témoignages dont l'effet devait être de faire annuler cette élection. Un des témoins, nommé Pollard, déclina : "Hewlett me remit \$25 pour une déclaration. On me promit \$75 et l'impunité." Jackson me rencontra à Norwich et m'engagea à ne rien dire de la déclaration." Un autre témoin du nom d'Avey, déclara en Cour : "Un nommé Hewlett annula un compte de magasin au montant de \$40 en retour de la signature d'une déclaration. Jackson m'avisa de ne rien dire du compte. Jackson vint me voir chez moi à Norwich."

Lors du procès, il fut mis nu jour un si grand nombre d'incidents de cette nature, que M. le juge Street, qui était un des juges dans l'affaire, se serait, d'après le Globe du 20 octobre 1902, exprimé en ces termes :—

"M. Blake (avocat de M. Donald Sutherland) avait pleinement le droit de signaler les moyens qu'on a pris pour se procurer des preuves dans cette cause. Une des difficultés que j'éprouve en cette affaire c'est la connaissance que j'ai des moyens irréguliers et condamnables qu'on a pris et des sommes considérables qu'on a dépensées dans un but absolument mauvais. Il est impossible de se rendre compte au juste comment ces sommes ont été

dépensées ; et dans la considération du dernier cas, je ne puis chasser de mon esprit la pensée que la preuve a pu être influencée par la dépense d'une très forte somme d'argent. Voici M. Jackson, avocat d'Ingersoll, voici cet homme de la moralité la plus détestable, si l'on en juge par la preuve ; et l'on sait quels efforts désespérés on a fait pour établir la vérité des accusations. A ma connaissance, il ne s'est jamais rien passé de tel. Il est impossible de mettre au jour toutes ces influences secrètes."

Les menées qui avaient inspiré ces commentaires à l'un des juges les plus capables de l'Ontario échouèrent, et l'élection de M. Donald Sutherland ne fut pas invalidée.

Une peu plus tard, M. Jackson fut nommé par le gouvernement fédéral agent commercial du Canada en Angleterre, aux appointements de \$3,000 par année, dépenses payées, et il est établi actuellement à Leeds. Lorsque la question fut soulevée à la Chambre des Communes, le 28 juillet 1904, Sir Richard Cartwright, ministre du commerce, avoua que cet homme avait été nommé sur sa recommandation et se reconnut pleinement responsable de cette nomination. Il jugea qu'il y avait lieu de s'enquérir de l'élection de M. Sutherland dans Oxford-Sud, et il ajouta :—

" Or, je ne prétends pas que M. Jackson dans cette circonstance n'ait pas fait preuve de plus de zèle que de discrétion ; mais chacun sait,—ce n'est pas à des écolières que je m'adresse en ce moment,—que pour obtenir des preuves dans une contestation d'élection, on ne saurait s'adresser aux membres les plus respectables de la société. Les gens qui ont accepté des pots-de-vins ne sont pas en règle générale de la plus haute respectabilité ; et si ces honorables messieurs posent en principe qu'il est immoral d'offrir de l'argent à quelqu'un pour lui faire faire une déclaration, tout ce que je puis dire, c'est que vous ferez bien d'émettre dès ce moment une déclaration d'amnistie en faveur de quiconque conduit une élection avec de l'argent. Je n'hésite aucunement à dire que M. Jackson a manqué entièrement de discrétion dans ses rapports avec M. Chambers. Il savait parfaitement que M. Chambers était un meneur conservateur de grand renom, et avant de lui faire la moindre proposition, il aurait du prendre ses précautions ; il aurait du regarder derrière la porte, il aurait du chercher sous le lit, il aurait du regarder dans la cheminée ; il aurait du prendre toutes les précautions imaginables pour bien s'assurer qu'on ne l'entraînait pas dans un guet-apens, qu'on ne l'exploitait pas, qu'on ne lui faisait pas paver de l'argent pour des preuves entièrement mauvaises et fausses." — Compte rendu officiel des Débats de 1904.

Ainsi tout ce que sir Richard Cartwright, cet ancien critique virulent de la corruption et du mal a trouvé à dire d'un des cas les plus odieux de manœuvres illicites en temps d'élection, c'est que le coupable aurait du être plus attentif et s'assurer mieux qu'on ne surveillait pas ses actions et qu'il n'y avait pas de témoins aux aguets pour recueillir ses déclarations et les rapporter plus tard à la Cour.

M. L. R. Borden, dans le cours du débat qui s'en suivit, dénonça comme elle devait l'être l'attitude de sir Richard Cartwright dans les termes suivants :—

“ Il (sir Richard Cartwright) a inventé un nouveau décalogue ; il est d'avis d'abolir tous les commandements et de les remplacer par le suivant : Sois discret afin de n'être pas découvert.” Le ministre du commerce ne critique pas M. Jackson pour avoir cherché à obtenir par l'entremise de ces hommes des preuves, qu'elles fussent véritables ou controuvées, pourvu qu'elles eussent l'effet de faire annuler l'élection de M. Sutherland. Tout ce qu'il reproche à Jackson, c'est de n'avoir pas regardé dans la cheminée, de n'avoir pas fouillé la cave, pour s'assurer si on était aux aguets ; bref, il lui reproche d'avoir manqué de discrétion. En d'autres termes, si nous jugeons le très honorable ministre d'après ses propres paroles, il n'a aucune objection à ce que Jackson suborne des témoins, aucune objection à ce qu'il engage ces hommes à trouver des preuves véritables ou fausses ; et la seule condition requise pour être nommé à un emploi dans le service administratif du Canada est de commettre tous ces actes secrètement. Le très honorable ministre est éloquent parfois ; il se montre sévère parfois ; c'est durant la présente session, si je ne me trompe, qu'il a affirmé que l'opposition ne se composait que de nullités inconnues en dehors de leur coin de pays. Or, je ne crains pas de le dire au très honorable ministre du Commerce, il aurait été mieux pour lui, pour sa réputation d'homme politique au Canada, s'il s'était retiré dans l'isolement de son propre village avant de faire la déclaration qu'il vient de faire en cette Chambre. Jamais, à mon avis, M. l'Orateur, il n'a été proclamé en ce pays ou en aucun autre, de doctrines plus condamnables, et d'une manière plus éhontée. Je ne puis concevoir qu'un particulier avec son expérience de la vie politique, après avoir prêché des principes élevés de moralité politique et d'honnêteté dans l'administration des affaires publiques, ait eu le courage de faire en cette chambre l'aveu que le ministre du Commerce nous n fait aujourd'hui. C'était osé ; c'était plus qu'osé, c'était cynique ; et si je ne craignais de me mettre en contravention aux règles de la discussion parlementaire, je dirais que c'était un acte absolument éhonté. Que cet individu dénoncé dans les termes qu'on sait par M. le juge Street, ait été nommé à un emploi dans le service administratif du Canada, et que le ministre du Commerce parlant au nom du gouvernement n'ait pas eu honte de justifier sa conduite, c'est là un acte inouï de dégradation pour notre vie publique.”—Compte rendu officiel des Débats de 1904.

Ce débat au parlement se termina par une motion que présenta M. Borden en ces termes : “ Que, dans les nominations aux fonctions publiques, et notamment à celles d'un caractère représentatif, les services rendus au parti politique ne soient pas seuls pris en considération ; mais qu'on ait égard aussi aux aptitudes et à l'honorabilité du titulaire.” Sir Wilfrid Laurier, l'honorable M. Fielding, l'honorable M. Fitzpatrick, sir William Mulock, l'honorable M. Préfontaine, l'honorable M. Brodeur, et toute la députation

libérale de la Chambre des Communes, à l'exception de M. Erb, député de Perth-Sud (représentant du comté avoisinant Oxford-Sud, et auquel ses commentants aurait pu faire un mauvais parti) votèrent contre cette expression nette d'un principe que tout homme d'honneur au Canada devrait approuver.

COMMERCE PREFERENTIEL

Les avantages d'un régime de tarif préférentiel mutuel entre la Grande-Bretagne et le Canada n'ont pas besoin d'être mis en lumière. Sous un tel régime, les produits canadiens, qu'il fussent de la ferme, de la forêt, des pêcheries, des mines ou des fabriques, seraient primés dans les ports de la Grande-Bretagne. Les terres agricoles du Canada seraient subventionnées. Les immigrants se porteraient en nombre vers nos régions fertiles de l'Ouest, et contribueraient à former ainsi un marché national d'une énorme valeur.

Le parti conservateur a inscrit sur son programme, il y a nombre d'années, l'établissement d'un tel régime de préférence mutuelle. Des résolutions dans ce sens furent proposées et appuyées par les chefs conservateurs lorsque leur parti était au pouvoir; mais la Grande-Bretagne à cette époque n'était pas prête même à considérer une proposition aussi révolutionnaire.

Sir Charles Tupper, lors de l'élection générale de 1896, prêcha l'établissement d'un tarif différentiel au sein de l'Empire. Voici les paroles dont il s'est servi dans son manifeste:—

“ Lors de la conférence coloniale de 1894, il fut émis des vœux en faveur de l'établissement de relations commerciales plus étroites, entraînant l'adoption d'un tarif différentiel fondé sur des concessions mutuelles. Nous pouvons nous attendre à ce que le commerce se développe grandement sous un tel régime. Pour des raisons patriotiques et commerciales, cette mesure est donc digne de votre cordial appui.

LA PROMESSE DE LAURIER.

Sir Wilfrid Laurier, s'apercevant que le peuple était en faveur de cette politique, se déclara prêt à l'accepter, et fit sa nouvelle profession de foi en termes éloquentes. A London, (Ontario,) en juin, 1896, il fit cette déclaration.

“ Les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne jugent que les colonies sont arrivées à une époque où un nouveau progrès s'impose. Qu'est-ce à dire? Que le temps est venu d'établir une entente commerciale entre l'Angleterre et les colonies. Cet homme d'Etat pratique, M. Joseph Chamberlain, en est

venu à la conclusion qu'il est possible aujourd'hui d'établir au sein de l'empire un régime de préférence pour les produits coloniaux. Que résultera-t-il de l'application d'une telle mesure si elle est adoptée ?

« Nous vendons nos marchandises en Angleterre. Nous vendons notre blé, notre beurre, notre fromage, tous nos produits naturels, mais là il nous faut entrer en concurrence avec les produits similaires des États-Unis, de la Russie et d'autres nations. Songez quel grand avantage ce serait pour le Canada, si le blé, le fromage et le beurre que nous exportons en Angleterre y étaient l'objet d'un traitement de faveur par rapport à ceux des autres nations. Ce serait là un avantage énorme.

« L'Angleterre ne s'attend pas à ce que nous adoptions son propre régime de libre échange ; mais ce que le peuple anglais compte que nous ferons, vous pouvez en être assurés, c'est qu'au lieu du principe de protection, nous appliquerons celui d'un tarif de revenu pur et simple. C'est à ces conditions que nous obtiendrons ce bienfait. »

Et le 17 mai, 1896, il déclarait :

« En ce qui regarde cette question du tarif différentiel, M. Laurier déclara que sir Charles Tupper n'était pas plus favorable à l'idée que lui-même.

« Mon espoir, — je dirai même ma conviction, — c'est que le 23 juin le parti libéral aura remporté les élections ; et ce sera le parti libéral, avec sa politique de tarif de revenu, qui enverra des commissaires à Londres pour préparer les voies à l'établissement d'un tarif différentiel.

LA PROMESSE VIOLEE

C'était là promettre nettement qu'il enverrait des commissaires à Londres pour négocier un arrangement de cette nature, dans le cas où il serait porté au pouvoir. Mais une fois arrivé au pouvoir, il n'envoya pas de commissaires. Il établit le régime différentiel mal équilibré en vigueur actuellement, lequel ne favorise pas plus l'écoulement des produits anglais sur notre marché qu'il ne favorise l'écoulement des nôtres dans les marchés anglais. Puis il se rendit lui-même en Angleterre et assura aux hommes d'État de la Grande-Bretagne qu'il ne voulait rien recevoir en retour de ce qu'il avait fait. A peine débarqué à Liverpool, il fit un discours en présence des représentants du gouvernement britannique envoyés à sa rencontre. Voici dans quels termes il parla :

« Le gouvernement canadien a voté une résolution aux termes de laquelle les produits de la Grande-Bretagne, à leur entrée au Canada, jouissent d'une réduction de 12½ pour cent des droits imposés par le tarif actuel ; l'année prochaine la réduction sera de 25 pour cent. C'est ce que nous avons fait, sans rien demander en retour. Il est certains de nos concitoyens qui voudraient que toutes ces concessions fussent réciproques. Mais le gouverne-

ment canadien ne s'est pas conformé à leurs vues. Nous en avons agi ainsi parce que nous devons une dette de gratitude à la Grande-Bretagne. Nous l'avons fait parce que ce n'est nullement notre intention de rien changer au régime de libre échange qui a tant fait pour l'Angleterre. Ce que nous vous donnons par notre tarif, nous vous le donnons en reconnaissance du splendide régime de liberté sous lequel nous avons prospéré. C'est un don gratuit. Nous ne demandons rien en retour. La protection a été un fléau pour le Canada; nous ne voudrions pas vous voir tomber sous son influence maligne; car ce qui vous affaiblit, nous affaiblit également."

RESULTAT DE SA DEFECTION.

On peut se rendre compte de l'effet produit sur les hommes d'État de la Grande-Bretagne par ce refus catégorique d'un traitement de faveur de la part de la mère patrie, en retour de ce que nous avons fait pour elle, par les déclarations suivantes de M. Chamberlain et de Lord Roseberry:—

M. Chamberlain parle en ces termes:—

"Il aurait déjà été suffisamment difficile de faire accepter l'idée si toutes les colonies s'en étaient déclarées avec persistance les avocats enthousiastes; mais le Canada reste indifférent, et la Nouvelle-Galles-du-Sud s'y oppose. Ce sont là les plus importantes colonies, et tant qu'elles seront opposées à l'idée, il ne sera pas possible de la faire accepter; pour ma part je ne voudrais pas y toucher même avec les pincettes."

Voici les paroles de Lord Roseberry:

"M. Chamberlain fit une proposition qui n'était pas sans valeur et qui plut à un certain nombre de personnes; mais nous ne lui devons aujourd'hui que le respect avec lequel on s'approche d'un cadavre, car le premier ministre du Canada a déclaré que l'empire britannique ne saurait se maintenir que sous un régime de libre échange des plus absolus. On se rend si bien compte en Angleterre de l'hostilité de sir Wilfrid Laurier, à l'établissement d'un tarif différentiel au sein de l'empire, que les adversaires de cette idée sont constamment à citer ses paroles pour montrer que les colonies ne veulent pas de ce régime."

LES CONSERVATEURS TOUJOURS FIDELES.

Mais le parti conservateur ne cesse pas de préconiser l'établissement d'un régime de préférence mutuelle.

En 1901, M. Borden, chef de l'opposition, présenta l'amendement suivant au discours du budget:—

"Que, de l'avis de cette Chambre, l'adoption d'une politique de préférence mutuelle au sein de l'empire serait d'un grand avantage pour la mère

patrie et pour les colonies, et contribuerait grandement à la prospérité, à l'unité et au progrès de l'empire dans son ensemble.

En 1902, M. Borden proposa l'amendement suivant au discours du budget :

"Tout en maintenant avec fermeté la nécessité d'une telle protection pour les intérêts canadiens, la Chambre affirme sa croyance en une politique de préférence réciproque au sein de l'empire."

En 1903, M. Chamberlain prononça son grand discours dans lequel il risqua tout son avenir politique sur un programme de préférence mutuelle et l'honorable M. Foster se rendit en Angleterre et visita les principaux centres, montrant que les chefs conservateurs étaient en pleine sympathie avec le mouvement Chamberlain.

De ce moment, M. Borden a été prêt à donner son appui à une résolution unanime à la Chambre des Communes en faveur de la politique de Chamberlain. Il l'a déclaré en public à plusieurs reprises ; mais il ne juge pas qu'il soit prudent de présenter la résolution lui-même et de courir le risque de donner ainsi aux électeurs anglais le spectacle d'une Chambre canadienne des Communes divisée sur cette question d'intérêt national. Mais sir Wilfrid n'a jamais présenté de résolution de cette nature.

CE QUE NOUS VAUDRAIT L'ETABLISSEMENT D'UN TARIF DIFFERENTIEL.

Il suffit de considérer le chiffre des achats faits par le peuple anglais des marchandises que nous avons à vendre, pour se rendre compte de l'importance pour nous du marché britannique. La diminution du commerce de la Grande-Bretagne, en regard de celui des Etats-Unis, fait voir combien il est nécessaire qu'un arrangement de cette nature soit conclu. L'année dernière, par exemple, nos exportations sur la Grande-Bretagne accusent une diminution par rapport à l'année précédente (1903), de plus de \$13,000,000, tandis que nos exportations sur les Etats-Unis ont augmenté de près de \$1,400,000. Nos importations des Etats-Unis se sont élevées au chiffre de \$150,800,000, — augmentation de \$13,200,000, relativement à l'année précédente, — tandis que nos importations à provenance de la Grande-Bretagne se sont élevées seulement à \$61,700,000, augmentation de \$2,800,000 seulement.

L'assertion que nous ne pouvons protéger nos propres industries et en même temps donner une préférence réelle aux marchandises anglaises sur les produits étrangers, ne tient pas debout un seul instant en présence du tableau suivant qui donne la liste de quelques articles que nous achetons actuellement de pays étrangers, mais que nous pourrions tout aussi bien acheter de la Grande-Bretagne. Puisque nous obtenons une partie de ces articles de la Grande-Bretagne, il est clair que nous pourrions en obtenir d'elle une proportion beaucoup plus grande.

	Droits (brut)	Royaume-Uni	Etranger
Bière.....		\$103,359	\$140,343
Poudre à pâte.....	60c. la livre.	33	108,324
Livres périodiques et autres imprimés....		422,131	1,534,330
Briques, tuiles, argiles et articles manu- facturés avec cette matière.....	20 p.c.	221,431	695,621
Soies de cochon.....	En franchise	46,263	46,125
Balais et brosses—Balais.....	20 p.c. adv.
Brosses.....	25 p.c. adv.	18,905	229,903
Boutons et matériaux pour leur fabrica- tion.....	35 p.c. adv.	43,956	277,133
Bougies.....	30 p.c. adv.	13,043	83,172
Tapis et nattes n.a.s.....	35 p.c. adv.	137,229	110,331
Voitures.....	35 p.c. adv.	21,211	1,184,486
Ciment.....	12½c. per 100 lbs.	139,754	733,913
Horloges, boîtes d'horloge, ressorts d'hor- loge.....	25 p.c. adv.	12,339	253,323
Faux cols et manchettes, coton, toile, cel- luloïde, etc.....	35 p.c. adv.	33,563	107,172
Peignets de toilette ou de parure.....	35 p.c. adv.	60,262	93,944
Cordes et ficelles et articles en n.a.s.....	25 p.c. adv.	107,265	117,223
Coton et articles en.....		5,512,475	2,534,312
Crêpes de toutes sortes.....	20 p.c. adv.	12,856	3,516
Rideaux.....	35 p.c. adv.	413,219	178,413
Drogues, teintures, composés chimiques et médicaments.....		1,531,576	4,396,1
Terre cuite, faïence, etc.....	30 p.c. adv.	785,270	602,
Appareils électriques.....	25 p.c. adv.	53,214	1,593,1..
Broderies.....	25 à 35 p.c. adv.	35,517	57,117
Articles de fantaisie.....	35 p.c. adv.	1,230,139	1,532,654
Articles de pêcheurs, hameçons, filets et seines.....	En franchise.	365,570	409,057
Poissons et leurs produits.....		63,230	601,191
Lin, chanvre et jute et articles en.....	25 p.c. adv.	3,359,373	4,311,091
Fruits, en boîtes et conservés, gelées, marmelades, etc.....	2½c la livre.	96,735	72,767
Fourrures et articles en.....	15 à 30 p.c. adv.	693,300	3,269,598
Verre et articles en.....	20 p.c. adv.	460,945	2,525,499
Gants et mitaines.....	25 p.c. adv.	270,667	601,454
Colle et matériaux pour sa fabrication...	25 p.c. adv.	34,327	162,016
Herbes, fibres et pailles et articles en.....	En franchise.	110,355	443,914
Poudre et autres explosifs.....	3c. la livre.	168,104	229,301
Gutta Percha, caoutchouc et arti- cles en.....	25 à 35 p.c. adv.	453,930	2,416,535

	Droits (brut)	Royaume-Uni	Étranger
Crins et articles en	20 à 25 p.c. adv.	23,387	57,168
Chapeaux, casquettes et bonnets.....	30 p.c. adv.	809,822	1,303,870
Peaux crues, sèches, salées ou marinées et queues non préparées.....	En franc.	1,301,762	4,227,047
Houblon.....	6 c. la livre	20,324	148,408
Encre à écrire et à imprimer.....	20 p.c. adv.	98,488	125,760
Bijoux.....	30 p.c. adv.	74,856	651,048
Cordages et croupe.....	En franchise	81,960	33,639
Cuir et articles en.....	15 à 25 p.c. adv.	316,966	1,593,958
Marbre et articles en	15 à 35 p.c. adv.	2,631	150,850
Laiton et articles en.....		165,721	1,155,365
Cuivre et articles en.....		46,910	1,491,281
Or et argent et articles en		75,194	371,824
Fer et acier et articles en.....		10,195,982	81,946,918
Plomb et articles en.....		121,739	130,522
Étain et articles en.....		1,943,878	701,307
Zinc et articles en.....		96,095	157,637
Métaux et minéraux et articles de, tous autres		224,176	2,142,641
Eaux minérales et gazeuses		11,061	107,706
Instruments de musique et pièces.....	25 à 30 p.c. adv.	11,901	516,048
Moutarde française en pain.....	15 p.c. adv.		
Moutarde en pain et moutarde moulue....	25 p.c. adv.	70,252	26,278
Huiles, huiles de poissons, végétales, ani- males, lubrifiantes et autres.....		386,985	1,116,690
Prelarts	30 p.c. adv.	467,000	96,443
Instruments d'optique, de physique, appa- reils photographiques et de précision....	25 p.c. adv.	22,747	282,158
Colis postaux et de messagerie et autres n.s.a.....		340,824	1,864,984
Tableaux, dessins, gravures, plans, n.s.a....	20 p.c. adv.	294,146	432,182
Peintures et couleurs.....		324,424	1,051,226
Papiers et article en		401,681	1,718,571
Crayons, graphite.....	25 p.c. adv.	15,125	109,911
Parfumerie de toute sorte, pommade, etc....	30 p.c. adv.	18,921	153,000
Marinades, sauces, etc.....	35 p.c. adv.	184,567	128,947
Pierres précieuses de toutes sortes et imi- tations (brutes)	En franchise		
Toutes autres, non montées.....	10 p.c. adv.	458,240	1,796,199
Guenilles de coton, toile, jute, chanvre, laine, etc.....	En franchise	134,224	160,896
Rubans.....	35 p.c. adv.	686,821	406,649
Sel		298,796	104,161

	Droits (avant)	Royaume-Uni	Etranger
Soie et articles en.....		1,973,097	2,199,018
Ardoises et articles en.....	25 à 30 p.c. adv.	258	84,232
Savon.....	1e. et 2c. la livre		
Et.....	.35 p.c. adv.	34,345	211,709
Epices.....		127,108	75,095
Spiritueux et vins.....		956,771	1,487,736
Empois, y compris celui de maïs et la farina.....	1½c. la livre	14,231	49,379
Pierre et articles en.....		68,542	309,171
Sucres, mélasses, etc.			
Sucre.....		74,907	4,731,762
Mélasses.....		1,161	477,336
Sucre, sucreries, gommes sucrées et écroues confites, sucre de glucose ou de raisin, y compris le sucre et le sirop d'érable.....		108,135	156,310
Pipes à fumer, montures de pipes, portes- cigares et cigarettes, étuis dîtes étuis pour fumeurs, sacs à tabac.....	.35 p. c. adv.	162,352	205,751
Malles, portefeuilles, boîtes à chapeaux, sacs de tapis et valises.....	.30 p.c. adv.	23,974	236,715
Ombrelles et parasols.....	.35 p.c. adv.	50,431	11,610
Vernis, laques, etc.....	.20c le gal. et 20 p.c. adv.	33,540	109,540
Montres et pièces de.....	.10 à 30 p.c. adv.	22,536	350,227
Toile de bourreux élastique ou non.....	.20 p.c. adv.	43,143	116,245
Bois et articles en.....		115,323	4,943,936
Laine et articles en.....		11,924,697	3,205,705
		\$52,493,306	107,673,110

LE SERVICE POSTAL MEDIOCRE ET INEFFICACE

Le directeur général des postes, Sir William Mulock, s'est ingénié par tous les moyens à convertir des déficits réels en surplus apparents. Dans ce but, il a lésiné autant qu'il a pu et sacrifié la commodité du public.

Dans les derniers six ans du régime conservateur, le gouvernement conservateur ouvrit 2,042 nouveaux bureaux de poste pour la commodité du public. Durant les six années de l'administration libérale, le gouvernement libéral n'ouvrit que 855 nouveaux bureaux de poste.

Lorsque sir William Mulock fut chargé de l'administration des postes, il résilia un grand nombre de contrats pour le transport des malles, et en

conclut de nouveaux à des prix pour lesquels, dans bien des cas, il était impossible de donner un service efficace.

Il est notoire que la rémunération de grand nombre des directeurs de poste, dans les localités les moins importantes, est loin d'être suffisante pour les services qu'ils rendent.

A Montréal et dans d'autres villes, les conducteurs des chevaux employés à la récolte des dépêches ont été cités devant la Société Protectrice des Animaux, parce que leurs chevaux n'étaient pas suffisamment soignés et se trouvaient hors d'état de travailler.

Les facteurs dans les villes, depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir, n'ont reçu que des salaires misérables tout à fait insuffisants pour les faire vivre en ces temps de hauts prix pour les denrées, depuis l'avènement des libéraux aux affaires.

Les nouveaux établissements dans le Nord-Ouest n'ont pas été pourvus de service postaux suffisants, et le service postal dans le Yukon a été administré d'une manière tellement insuffisante que de fortes quantités de matières postales ne sont jamais arrivées à destination.

De bien d'autres manières, le service postal se souffert de la politique mesquine et parcimonieuse adoptée par l'administration libérale.

Le gouvernement libéral actuel, tout en refusant de faire les dépenses nécessaires pour donner un service postal satisfaisant, a dépensé des millions pour l'avantage des spéculateurs et promoteurs qui le dominent.

Incapable d'obtenir un surplus par ses méthodes d'économie mesquine, sir William Mulock a voulu se faire un surplus apparent en jouant avec les chiffres.

En 1902, sir William Mulock se vanta qu'il avait enfin réussi à obtenir un excédent de recettes sur les dépenses dans le département des Postes: il prétendit avoir un surplus de \$5,190.14. Mais à l'examen des comptes publics, on découvrit qu'en réalité, il avait un déficit de \$105,221.27, et l'auditeur général porte ce déficit réel à \$377,250. Afin de se donner un surplus, le directeur général des postes, dans son rapport officiel, laissa de côté le service postal dans les districts du Yukon et d'Atlin, dont les frais s'élevèrent à \$117,774, et ne tint aucun compte d'autres dépenses qui se trouvent à juste titre, incluses dans l'état préparé par l'auditeur général. Le directeur général des postes a adopté la même ligne de conduite dans le cours des trois années précédentes, afin de faire croire que ses déficits étaient moins considérables qu'ils n'étaient réellement.

Il ne saurait y avoir d'excuse pour cette tentative indigne de tromper le public au moyen d'une fausse comptabilité. Le service postal du Yukon fait tout autant partie de l'administration des postes que le service dans aucune autre partie du Canada. Les conservateurs auraient pu tout aussi bien exclure de l'état des dépenses imposées par l'administration des Postes celles relatives aux Territoires du Nord-Ouest; ils auraient pu de cette manière montrer une situation financière beaucoup plus favorable.

Sir William Mulock s'attribue encore le mérite de la réduction du port des lettres à l'intérieur du pays, de trois à deux cents. Cette réduction, les

conservateurs étaient prêts à la faire dès que les circonstances le leur auraient permis. Sir William Mulock n'a rien fait là de bien extraordinaire, car la prospérité grandissante du pays aurait imposé cette réforme à n'importe quel gouvernement. D'autant plus qu'il a enlevé d'une main ce qu'il donnait de l'autre; car si le port des lettres a été réduit, le port d'autres matières postales a été élevé. Ainsi les journaux qui naguère étaient distribués gratuitement aux abonnés, doivent aujourd'hui être affranchis, et ce sont les abonnés qui directement ou indirectement soldent ces frais de port. Le port sur les livres a été augmenté de un cent pour quatre onces à un cent pour deux onces. Une augmentation semblable a été faite pour les brochures, les semences et les plantes. Le taux sur les photographies, les documents judiciaires, les patrons, les échantillons, etc., a été virtuellement doublé par suite de la modification du taux ainsi que du poids minimum.

DEPENSES EXTRAVAGANTES ET AUGMENTATIONS DES TAXES

La question des impôts est d'un intérêt vital pour chacun des électeurs. C'est l'électeur qui doit payer les comptes que font les ministres. Quand le gouvernement fait des dépenses extravagantes, c'est comme s'il mettait la main dans la poche des particuliers et leur filoutait leur argent.

Lorsque les libéraux étaient dans l'opposition, ils firent maintes promesses au peuple canadien; et s'il est une promesse qu'ils firent plus solennellement et plus énergiquement que toute autre, ce fut celle de diminuer les dépenses annuelles et la dette publique.

Le programme officiel du parti libéral, adopté en 1893, contenait cet article:

"Nous ne pouvons constater sans trembler la forte augmentation de la dette publique et des dépenses annuelles contrôlables du Canada, qui s'est produite sous le gouvernement constamment au pouvoir depuis 1878, ainsi que le chiffre déraisonnable des impôts qui en est la conséquence pour le peuple; et nous demandons qu'on applique l'économie la plus rigoureuse dans l'administration des affaires du pays."

PROMESSES DE REDUCTIONS PRECISES.

Les chefs libéraux, qui font aujourd'hui partie du cabinet précisèrent les montants dont ils promettaient de réduire les dépenses.

Le premier ministre actuel, sir Wilfrid Laurier, déclara: "Si nous arrivons au pouvoir, nous suivrons l'exemple de M. Mackenzie; et s'il ne nous est pas possible de ramener la dépense au point où elle était de son temps, je dirai du moins que nous pourrons la réduire de deux, même de trois millions de dollars par année."

Le présent directeur général des Postes, sir William Mulock, déclara en 1895: "Qui peut justifier le chiffre des dépenses aujourd'hui? On ne saurait le faire en invoquant la richesse du pays. Il n'y a rien qui justifie cette énorme dépense de près de \$38,000,000 si ce n'est la circonstance que nous sommes obérés de dettes et de fonctionnaires grands et petits."

Le ministre actuel des Douanes, l'honorable William Paterson, déclarait, en 1890: "Nous prélevons sur le peuple \$6,115,000 de plus que nous devrions. Il nous faudrait inaugurer sans retard une ère d'économie."

LA DECLARATION CATEGORIQUE DE CARTWRIGHT.

Le ministre actuel du Commerce, sir Richard Cartwright, déclara: "Quant à moi, je n'hésite pas à lui dire que je considère une dépense annuelle de quarante millions de dollars, ou de trente-huit millions de dollars, beaucoup trop forte, étant données les ressources actuelles du Canada. Je dis que c'est une honte pour les ministres chargés de la direction de nos affaires de venir ainsi nous demander de leur voter des crédits au montant de \$38,300,000 par année pour les fins fédérales. Cette demande est absolument injustifiable."

M. John Charlton, un des partisans les plus en vue du gouvernement actuel, déclarait à la Chambre, en 1893: "Le parti libéral, s'il arrivait au pouvoir, serait en mesure sur-le-champ de réduire les dépenses publiques et d'effectuer d'autres économies au montant de \$5,000,000 par année, sans diminuer l'efficacité du service."

L'honorable Wm Paterson déclara que le gouvernement devrait éviter de se créer des excédents, car c'était taxer inutilement le peuple. L'histoire du gouvernement actuel fait voir que les surplus ont pour contre-partie le gaspillage des fonds publics.

Il serait facile de multiplier les citations d'opinions semblables exprimées par des libéraux éminents.

LES DEPENSES AUGMENTEES, NON PAS DIMINUEES.

Comment ces promesses ont-elles été remplies?

Elles ont été effrontément violées. Les dépenses annuelles, loin d'avoir été réduites de trois millions de dollars, comme sir Wilfrid Laurier l'avait promis, ont été bel et bien augmentées, sous le régime libéral, de seize millions de dollars par année. Les libéraux ont ainsi dépensé par année dix-neuf millions de dollars de plus que la somme déclarée suffisante par sir Wilfrid Laurier.

Comparez les sept années du régime libéral avec les sept années précédentes de l'administration conservatrice:

DEPENSES SOUS LE REGIME CONSERVATEUR:

Année.	Dépenses ordinaires.	Dépenses totales.
1890..	\$35,994,031	\$41,770,332
1891..	36,343,567	40,793,208
1892..	36,765,894	42,272,136
1893..	36,814,052	40,853,727
1894..	37,585,025	43,008,233
1895..	38,332,005	42,872,338
1896..	36,949,142	41,702,383
	<hr/>	<hr/>
Moyenne annuelle	\$258,583,716	\$293,272,357
	\$36,940,531	\$41,896,057

Ces chiffres se trouvent à la page 1 (partie 2), Comptes Publics, 1902, si ce n'est le total pour 1896 dont nous retranchons \$2,394,000, qui avaient été tirés d'un ancien compte et transférés à cette année-là par le nouveau gouvernement.

DEPENSES SOUS LE REGIME LIBERAL:

Année.	Dépenses ordinaires.	Dépenses totales.
1897..	\$38,349,759	\$42,972,755
1898..	38,832,525	45,334,281
1899..	41,903,500	51,542,665
1900..	42,975,279	52,717,466
1901..	46,866,367	57,982,866
1902..	50,759,391	63,970,799
1903..	51,691,903	61,746,572
	<hr/>	<hr/>
Moyenne annuelle	\$311,378,724	\$375,367,404
	\$44,482,675	\$53,752,486

Ces chiffres se trouvent à la page 2 (partie 1) des Comptes Publics, 1902. Les "dépenses ordinaires" sont les dépenses portées dans les Comptes Publics à la Dette Fondée. Les "dépenses totales" comprennent la dépense imputable sur la Dette Fondée, les dépenses à compte capital, les primes à Pacier et au fer, et autres dépenses semblables.

COMPAREZ LES DEUX REGIMES.

NOTEZ que sous le régime conservateur, les dépenses sont restées virtuellement stationnaires.

NOTEZ que, sous le régime libéral, les dépenses ont augmenté chaque année par sauts et par bonds.

NOTEZ que les libéraux ont augmenté les dépenses ordinaires annuelles de \$14,742,761, et les dépenses totales de \$20,044,180.

NOTEZ que, durant les sept années du régime libéral, le gouvernement libéral a dépensé \$82,995,047 de plus qu'il n'avait été dépensé par les conservateurs dans les sept années précédentes.

Les libéraux s'excusèrent en 1897 d'augmenter les dépenses parce qu'il leur fallait exécuter les travaux commencés par leurs prédécesseurs. Quelle excuse donneront-ils pour l'année 1904?

VOUS ETES INTERESSES PERSONNELLEMENT.

NOTEZ qu'au moment où les conservateurs tombèrent du pouvoir, les dépenses annuelles totales s'élevaient à \$8.14 par tête et que les libéraux portèrent ces dépenses à \$11.72 par tête en 1902.

NOTEZ que sous le régime conservateur, les dépenses totales annuelles étaient de \$43.70 par famille de cinq personnes, et que sous le régime libéral, en 1902, elles étaient de \$58.60. Chaque famille canadienne est forcée de payer \$15.30 par année de plus pour jouir des "bienfaits" du régime libéral.

C'est ainsi que les libéraux ont rempli leurs promesses solennelles de réduire les dépenses publiques.

IMPOTS DOUANIERS.

Nous donnons ci-après un tableau intéressant des impôts douaniers pour une période de sept années sous l'administration conservatrice et pour une période égale sous l'administration libérale.

ADMINISTRATION CONSERVATRICE.

Année financière.	Montant.
1889-90..	\$23,968,964
1890-91..	23,399,301
1891-92..	20,501,059
1892-93..	20,954,003
1893-94..	19,198,114
1894-95..	17,640,666
1895-96..	19,833,279
Total..	\$145,495,176
Moyenne annuelle.	\$20,785,025

ADMINISTRATION LIBERALE ACTUELLE.

Année financière.	Montant.
1896-97..	\$19,478,247
1897-98..	21,704,803
1898-99..	25,316,812
1899-00..	28,374,118
1900-01..	28,425,284
1901-02..	32,191,979
1902-03..	37,001,727
Total	<u>\$192,493,120</u>
Moyenne annuelle	<u>\$27,499,017</u>

Montant des droits de douane perçus dans le cours de sept années par l'administration libérale en excédent du montant des mêmes droits de douane perçus par les conservateurs, dans le cours des sept dernières années de leur administration :

\$46,997,944.

Augmentation annuelle moyenne dans le montant des droits de douane perçus par le présent gouvernement :

\$6,713,949.

Impôt douanier moyen par tête sous le régime conservateur d'après le recensement de 1891 :

\$4.33.

Moyenne du même impôt sous le gouvernement actuel :

\$5.20

DROITS D'ACCISE.

L'augmentation dans le montant perçu sous forme de droits d'accise, et principalement de droits sur le tabac, est également surprenante. Les chiffres que nous donnons ci-après ont leur éloquence.

SOUS L'ADMINISTRATION CONSERVATRICE.

Année financière.	Montant.
1889-90..	\$7,618,118
1890-01..	6,914,850
1891-92..	7,945,097
1892-93..	8,309,363
1893-94..	8,381,088
1894-95..	7,805,732
1895-96..	7,926,005
Total.....	<u>\$54,960,253</u>
Moyenne annuelle..	\$7,851,405

SOUS L'ADMINISTRATION LIBERALE ACTUELLE.

Année financière.	Montant.
1896-97..	\$9,170,378
1897-98..	7,871,362
1898-99..	9,641,227
1899-00..	9,868,075
1900-01..	10,318,266
1901-02..	11,197,133
1902-03..	12,013,799
Total.	<u>\$70,080,240</u>
Moyenne annuelle....	\$10,011,463

DROITS DE DOUANE ET D'ACCISE PAR TETE.

Le montant total des droits de douane et d'accise n'est pas tout à fait le même dans les Comptes Publics que dans les Tableaux du Commerce. Cela provient de ce que dans le premier cas on donne le montant des droits perçus et dans le second le montant des droits dus. Voici quels sont ces chiffres par tête (douane et accise) pour les deux régimes.

REGIME CONSERVATEUR.

Année financière.	Douane.	Accise.	Total.
1889-90..	\$5.00	\$1.59	\$6.59
1890-01..	4.83	1.43	6.26
1891-92..	4.19	1.63	5.82
1892-93..	4.25	1.70	5.95
1893-94..	3.85	1.68	5.53
1894-95..	3.50	1.55	5.05
1895-96..	3.90	1.56	5.46

REGIME LIBERAL ACTUEL.

Année financière.	Douane.	Accise.	Total.
1896-97..	\$3.79	\$1.78	\$5.57
1897-98..	4.17	1.51	5.68
1898-99..	4.81	1.83	6.64
1899-1900..	5.33	1.85	7.18
1900-01..	5.28	1.92	7.20
1901-02..	5.90	2.05	7.95
1902-03..	6.74	2.17	8.91

EXTRAVAGANCE.

Le tableau suivant fera voir dans quelle mesure l'extravagance s'est donné libre cours dans beaucoup de branches de l'administration. C'est la dernière année du régime conservateur et l'année 1903 du présent régime qui se trouvent mises en regard.

Service	1896	1903	Increase.	Per cent.
Intérêt de la dette	\$10,502,430	\$11,068,139	\$565,709	6
Administration de la justice..	758,270	959,948	201,678	27
Frais de gestion	1,396,628	1,554,791	158,163	11
Pêcheries	427,251	527,829	100,578	24
Service géologique	52,668	78,746	26,078	49
Immigration	120,199	642,913	522,714	435
Quarantaine.	95,247	263,330	168,083	176
Indiens	880,408	1,077,815	197,407	23
Contrôle des assurances	10,039	14,947	4,908	49
Phares et Côtes.....	466,058	964,143	498,085	107
Subventions aux transports des malles et aux paquebots....	534,917	799,285	264,368	49
Divers.	172,364	528,231	355,867	206
Serv. maritime et fluvial	181,452	417,136	235,684	129
Pénitenciers	385,228	477,839	92,611	24
Travaux publics	1,299,796	4,065,553	2,765,757	213
Travaux publics (perception du revenu).	159,460	562,403	402,943	253
Pensions de retraite	311,232	346,418	35,187	11
Douanes	896,332	1,229,028	332,696	37
Terres fédérales	119,908	186,355	66,548	55
Police fédérale	22,000	28,280	6,280	28
Inspection des denrées	2,577	66,261	63,684	2475
Poids et mesures, Gaz, etc.....	97,295	121,575	24,280	26
Commerce	9,000	80,671	21,671	240

Sous la rubrique "Divers" se trouvent des sommes considérables, qui à proprement parler auraient dû être imputées aux différents départements du service administratif. Les ministres, toutefois, ont choisi cette désignation commode et vague pour couvrir certains déboursés dont la mention en leur lieu et place aurait pu avoir pour effet de réduire à néant leurs surplus fallacieux.

QUELQUES EXEMPLES.

Il serait trop long de faire en détail l'histoire de tous les actes de gaspillage et d'extravagance par le moyen desquels le parti libéral a aggravé à tel point le fardeau du peuple. Quelques exemples suffiront.

L'AFFAIRE DE LA PASSE DU NID-DE-CORBEAU.

Le gouvernement, par son scandaleux contrat du chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau, paya pour la construction de ce chemin, \$2,540,000 de plus qu'il n'était nécessaire. Les conservateurs s'étaient arrangés pour payer une subvention de \$5,000 par mille pour un parcours de 330 milles, et pour prêter à la compagnie \$20,000 par mille pour vingt ans, à 3½ pour cent d'intérêt. Comme le gouvernement n'était tenu de payer que 3 pour cent d'intérêt, il se serait trouvé, au bout de vingt ans, avoir encaissé \$2,000 par mille. Aux termes de cet arrangement judicieux la subvention nette aurait été de \$3,000 par mille, soit en tout \$990,000 pour 330 milles. Or, le gouvernement libéral désireux d'enrichir deux de ses amis, directeurs du "Globe," de Toronto, porta la subvention à \$11,000 par mille, soit un total de \$3,630,000 pour 330 milles. Par ce seul acte, \$2,540,000 furent gaspillés et des gisements de houille de grande valeur, qui formaient partie de la subvention primitive, passèrent aux bons amis du gouvernement.

L'AFFAIRE DU CHEMIN DE FER DU COMTE DE DRUMMOND.

L'affaire du chemin de fer du comté de Drummond, en vertu de laquelle le réseau des chemins de fer de l'Etat s'assura d'une entrée à Montréal, rendit le pays responsable du paiement d'un loyer annuel énorme pour l'usage des installations terminales du chemin de fer du Grand-Tronc. Jusqu'aujourd'hui cette dépense annuelle n'a pas été justifiée par les résultats. Le parti conservateur a formulé une politique en vue de l'établissement d'un réseau de chemin de fer de l'Etat se reliant à l'Ouest; politique, dont l'effet serait de rendre profitable ce placement de fonds. Les libéraux ne veulent pas de cette politique, et voudraient construire un prétendu chemin de fer National Transcontinental, qui, une fois complété (s'il l'est jamais) sera remis en la possession de la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique. Cela vaudra dire la destruction du chemin de fer Intercolonial, et rendra inutiles les grands sacrifices que le

Canada a faits en vue de relier à Montréal le réseau des chemins de fer de l'Etat. Ici encore, on aperçoit les conséquences d'une des nombreuses mesures mal avisées et mal mûries du gouvernement libéral.

• LE SCANDALE DU CHEMIN DE FER DU YUKON.

Le gouvernement, comme conséquence de l'affaire honteuse du chemin de fer du Yukon, qu'il avait voulu faire accepter de force par la députation, fut contraint de payer \$347,000 de dommages, pour rupture du contrat conclu sans la sanction du parlement et dans les dix jours précédant la rentrée des Chambres.

COUT ENORME DU RECENSEMENT DE 1901.

Le coût du recensement de 1901 est un des plus mauvais exemples d'extravagance en matière de finances publiques au Canada. Le recensement de 1871 a coûté \$511,330; celui de 1881, \$456,904; celui de 1891, \$570,115; et celui de 1901, \$1,179,376, jusqu'au mois de mars, 1904. Le recensement de 1901 n'est pas encore complété, en 1903, et il va falloir dépenser plusieurs milliers de dollars sur cette besogne mal conduite. Une fois complété, il se trouvera avoir coûté plus de deux fois autant qu'aucun recensement antérieur exécuté au Canada. En retour de cette énorme dépense, le pays a obtenu une masse de statistiques, lesquelles, comme on l'a admis sous serment devant le comité des fonds publics au Parlement, ont dû être modifiées, dans bien des cas, en vue de corriger les erreurs d'énumérateurs ignorants et incapables. Il a été établi que des commissaires du recensement avaient certifié des comptes faux, qui furent dûment payés par le département de l'Agriculture, au grand détriment du public.

Ces fraudes furent librement confessées par les meneurs politiques, engagés dans ce travail, et qui furent interrogés subséquentment. Le gouvernement, toutefois, ne prit aucune mesure pour recouvrer l'argent volé.

CONTRATS ILLICITES SUR L'INTERCOLONIAL.

Le gouvernement a dépensé des millions de dollars sans nécessité par rapport au chemin de fer Intercolonial, en vue de se procurer un avantage politique et de favoriser les amis du parti. Le parti conservateur ne s'oppose pas à l'amélioration des chemins de fer du gouvernement, mais il condamne l'octroi de contrats pour des fins illicites. On chercha à masquer la vérité en portant au compte du capital des dépenses imputables sur le revenu.

TRAVAUX PUBLICS INUTILES.

Le gouvernement a dépensé des millions en travaux publics inutiles dans le but d'acheter des électeurs. Beaucoup de ces dépenses sont injustifiables. La jetée de Grande Vallée est une de ces entreprises du gouvernement libéral qui ont imposé au pays une dépense inutile de bien des milliers de dollars. Elle figure dans le budget de 1903, dans celui de 1904 et dans celui de 1905. En 1903, \$25,000 furent dépensés pour cette fin; en 1904, \$36,000; et en 1905, \$20,000. Grande Vallée est dans le comté de Gaspé, et compte 300 habitants (Débats de 1903). Le quai, d'après M. Marcell, député, aurait été construit "dans le but de permettre d'écouler par la voie du Saint-Laurent le bois d'une vaste région forestière de l'intérieur du comté." Dans cette circonstance, M. Marcell fut prié de dire qui était le propriétaire de ces étendues forestières. Il n'en savait rien, et M. Sutherland, ministre des Travaux Publics, n'en voulut rien dire.

M. Bennett, toutefois, en consultant les documents, découvrit ce qui en était. Voici ses paroles:

"L'honorable député de Stanstead (M. Lovell), qui est toujours absent de la Chambre quand cette question est sur le tapis, a fait l'acquisition de terrains forestiers dans cette localité. Ce n'est pas là un pays agricole; le bois constitue sa principale richesse. Voici donc l'honorable député de Stanstead qui voudrait que l'Etat lui vienne en aide dans son entreprise, et qui prend le gouvernement et le ministre des Travaux Publics à la gorge; le résultat c'est que le gouvernement s'engage à dépenser \$70,000 pour le seul avantage d'une compagnie d'exploitation forestière." (Débats de 1903.)

M. Lovell, député de Stanstead, n'était pas à son siège à la Chambre des Communes lorsque la déclaration précédente y fut faite. L'accusation portée par M. Bennett ne fut pas niée ni par le ministre des Travaux Publics, chargé de faire voter ce crédit, ni par M. Marcell, ni par le député de Gaspé, ni par M. Lovell, ni par qui que ce fut de la part du gouvernement. M. Lovell eut maintes occasions, dans le cours de la session de 1903, et dans le cours de celle de 1904, lors de la discussion du crédit de \$20,000, de tirer l'affaire au clair; mais il n'ouvrit même pas la bouche pour se défendre.

L'honorable W. S. Fielding, dans ses propres rapports des Comptes Publics, fait voir que depuis 1896, une somme d'au moins \$91,460 a été insérée au budget à sa demande pour travaux publics dans son comté, un grand nombre desquels étaient de la nature la plus futile. A Black-Point, M. Fielding fit creuser un canal reliant la mer à un lac, de manière à former un havre. Cette entreprise coûta un millier de dollars, et lorsque le chenal fut terminé, on s'aperçut que le lac dominait la mer. L'eau s'écoula dans la mer, et l'argent se trouva gaspillé. A Port-Mouton un brise-lames du coût de \$20,000 fut emporté par les eaux. Un ouvrage semblable à Clark's Harbour, fut aussi emporté, et un des chauds partisans de M. Fielding ne put s'empêcher, à ce propos, de se moquer de lui par une chanson.

UNE FONTAINE DISPENDIEUSE.

Parmi les crédits demandés par le gouvernement en 1903 il s'en trouvait un pour \$50,000 "pour rembourser le conseil du Yukon des dépenses faites relativement à la fontaine de l'Eldorado." (Débats de 1903.) M. Sifton fournit les explications suivantes au sujet de cette fontaine qui jaillit au moment où allait se faire l'élection d'un député au Yukon. Deux ou trois mineurs du creek de l'Eldorado entreprirent, dit-il, de creuser un puits. Ils se figuraient qu'audessous de l'assise rocheuse, ils trouveraient du sable aurifère. Au lieu de frapper l'or, ils firent jaillir l'eau. D'après M. Sifton, "l'eau jaillit en quantités énormes et menaça de former un glacier qui remplirait toute la vallée et causerait des dommages incalculables. Le sable aurifère se trouverait recouvert de glace qui ne fondrait pas en été."

Aussi M. Sifton autorisa-t-il le conseil du Yukon à dépenser la somme nécessaire pour intercepter ce jet d'eau. Le conseil du Yukon est un corps virtuellement sous la dépendance du gouvernement. Il se prépara à mettre à effet les ordres de M. Sifton. Il donna le travail à l'entreprise et déboursa pour cette fin, d'abord \$6,377, puis \$1,843. Plus tard il fit exécuter le travail directement sous ses ordres, et moyennant une dépense de \$33,253 en main-d'œuvre et de \$6,181 pour combustible, arrêta l'eau. La dépense totale, au dire de M. Sifton, fut d'à peu près \$50,000. Bien entendu le conseil du Yukon n'avait pas les fonds requis pour solder cette dépense, et le gouvernement pria le parlement de s'en charger. C'est ce qui fut fait.

Ensuite les mineurs qui avaient foré le puits demandèrent et obtinrent l'autorisation de faire jaillir l'eau de nouveau pour en faire la distribution moyennant finance. On voit que cette fontaine a coûté beaucoup d'argent au contribuable canadien.

On pourrait citer des centaines de ces cas dans lesquels le gouvernement au prix de millions de dollars a voulu s'assurer les votes par la construction de travaux publics inutiles. Afin d'être bien sûr qu'aucun de ses amis libéraux ne serait oublié, sir William Mulock, pendant l'absence de l'honorable J.-Israel Tarte, en 1900, fit envoyer une lettre circulaire, dans laquelle il invitait tous ceux qui seraient désireux d'entreprendre des travaux publics à produire leurs demandes.

FAVEURS POUR LES JOURNAUX LIBÉRAUX.

Le gouvernement a dépensé les fonds publics à pleines mains dans le but de favoriser sa presse; l'organe de l'honorable Sydney Fisher, le "Herald," de Montréal, a reçu à lui seul \$113,622 dans le cours des derniers six ans. L'honorable Sydney Fisher, qui était actionnaire de la compagnie de publication de ce journal, transféra ses actions, lorsqu'il devint ministre, à son frère, Roswell C. Fisher, sans recevoir d'équivalent, et aujourd'hui il prétend qu'il n'a pas d'intérêt, bien que, de son aveu, il continue à souscrire des fonds pour le soutien de ce journal.

AVOCATS LIBÉRAUX CHANCEUX.

Certains avocats libéraux ont été particulièrement favorisés en ce qu'ils ont retiré des sommes considérables du gouvernement dans le cours des derniers sept ans. Bien que tous les bureaux du service administratif soient amplement pourvus d'hommes de loi, les énormes sommes qui suivent ont été distribuées parmi les avocats libéraux depuis 1896 :

1897...	\$101,409
1898...	100,281
1899...	65,960
1900...	97,464
1901...	64,467
1902...	87,341
1903...	72,325

L'honorable Charles Fitzpatrick, ministre de la Justice, est un membre du barreau particulièrement favorisé. Il fait partie de la société de Parent, Fitzpatrick, Taschereau et Cannon, de Québec. M. Parent est premier Ministre, et commissaire des terres de la Couronne dans le gouvernement de Québec, maire de la ville de Québec et président de la compagnie du pont de Québec. M. Taschereau est membre de la législature de Québec. Cette société, par suite de ses relations politiques, fut considérée celle dont il était la plus désirable de retenir les services au Canada pour la défense de Gaynor et Greene, les défalcataires sur qui le gouvernement des États-Unis désirait tant mettre la main.

Plus tard, M. Fitzpatrick se fit une réputation peu enviable en faisant exercer la prérogative de clémence et en ordonnant la mise en liberté de Héту et Brunet, les deux esprits dirigeants dans les fraudes électorales de la division Saint-Jacques de Montréal. Joseph Brunet, pour qui le siège avait été volé fût subséquemment déqualifié pour sept ans.

LE NOMBRE DES MINISTRES AUGMENTE.

Les ministres, qui dans l'opposition, avaient promis de diminuer le nombre des ministres d'Etat, ont, au contraire, augmenté ce nombre, en faisant des deux contrôleurs (Douanes et Accise), des ministres de plein rang et de pleine paie.

LES MINISTRES FONT BOMBANCE.

Le gouvernement a dépensé de fortes sommes en voyages de plaisir pour les ministres, qui, en conséquence, ont honteusement négligé leurs devoirs comme membres du parlement et chefs de départements.

LA HORDE DES FONCTIONNAIRES.

Le gouvernement a augmenté le nombre des fonctionnaires en vue de trouver des places pour la horde de ses partisans et amis politiques. Le résultat c'est que le nombre des employés civils réguliers s'est augmenté de 1,343 depuis 1896.

COMMENT SE FONT LES ACHATS DE FOURNITURES.

Le gouvernement a virtuellement aboli l'usage de demandes des soumissions en vue de la fourniture de matériaux et approvisionnements requis pour le service public. Ces objets sont achetés au détail, à des prix extravagants, afin de favoriser les partisans du gouvernement.

LE SERVICE TRANSATLANTIQUE RAPIDE

Un des moyens les plus efficaces de développer les ressources et le commerce du Canada, serait l'établissement d'un service transatlantique de paquebots rapides à partance de nos ports.

Ce service aurait été établi dès l'année 1899, n'eut été la chute du gouvernement conservateur en 1896. Les libéraux sont au pouvoir depuis huit ans, et le Canada n'a pas encore son service de paquebots rapides, et il reste sans espoir de l'obtenir.

Le gouvernement conservateur s'était rendu compte du grand inconvénient qu'il y avait pour le public voyageur canadien, désireux de faire la traversée rapide de l'Océan, d'être obligé de passer par New-York, et de voyager par une ligne étrangère. Ce gouvernement s'était rendu compte du volume de trafic qui s'écoulerait par les ports canadiens, si le Canada avait une ligne de steamships aussi rapides que ceux des Etats-Unis. Il s'était rendu compte, que non-seulement la plupart des Canadiens voyageraient par cette ligne, mais que beaucoup de voyageurs des Etats de l'Ouest américain encourageraient la voie canadienne, à cause de la traversée moins longue de l'Océan. Il s'était rendu compte combien il serait avantageux pour les cultivateurs de voir effectuer rapidement le transport de leurs produits périssables à destination du marché anglais, et combien il serait avantageux pour les marchands de pouvoir faire transporter en moins de temps leurs marchandises.

Le gouvernement conservateur, à la suite de négociations prolongées, obtint du gouvernement Impérial la promesse d'une subvention annuelle de \$375,000 en faveur d'une telle ligne. Le gouvernement canadien, de son côté

offrait une subvention annuelle de \$750,000. En 1896, il avait conclu des arrangements avec la ligne Allan en vue de la construction et de l'exploitation d'une ligne de paquebots rapides, moyennant le versement de cette subvention. Le service devait être hebdomadaire, les navires devaient avoir une capacité d'au moins 8,500 tonneaux et être susceptibles d'une vitesse d'au moins vingt noeuds à l'heure. Ces navires devaient transporter des marchandises aussi bien que des voyageurs, et être pourvus de compartiments frigorifiques. Il était entendu que le service serait en pleine opération avant l'expiration de deux ans.

Ça aurait été une magnifique réclame pour les Canadiens. Si le Canada avait joui de ce service dans le cours des six dernières années, quel a'aurait pas été l'élan donné au progrès du Dominion?

Le gouvernement conservateur fut défait aux élections de juin, 1896, et, le contrat avec la ligne Allan n'était pas encore conclu lorsque l'administration Tupper quitta les affaires. Sir Charles Tupper en personne pressa Sir Wilfrid Laurier de confirmer cette excellente convention. Mais le gouvernement Laurier n'en fit rien et le contrat resta lettre morte.

Il n'y a pas de preuve plus forte de l'incapacité du gouvernement Laurier que le gâchis qu'il a fait de ce projet du service transatlantique rapide.

Les ministres commencèrent par dire qu'un service de dix-huit noeuds à l'heure serait bien suffisant. Toutefois, dans le cours de l'année, ils échangèrent d'opinion, et annoncèrent à son de trompe qu'ils avaient conclu des arrangements en vue d'un service de vingt-et-un noeuds. Ils annoncèrent en même temps qu'ils s'étaient assurés cet avantage en promettant \$250,000 par année de moins que les conservateurs n'avaient offert de donner.

C'était le célèbre contrat Peterson-Tate. C'était un trompe l'oeil que ce projet. Ses promoteurs prétendaient avoir inventé un nouveau modèle de paquebots qu'ils appelaient "bottle-necked" "en goulot de bouteille;" et le gouvernement libéral faisait les prophéties les plus extraordinaires au sujet des merveilles que ces curiosités marines allaient accomplir.

L'Opposition fit observer que ces navires d'un nouveau type, n'avaient jamais été mis à l'épreuve, qu'il était douteux que la subvention ainsi réduite fût suffisante pour engager une maison solvable à entreprendre le service, et que Peterson-Tate et Cie, n'étaient guère connus comme armateurs. Mais le gouvernement tourna ces objections en ridicule.

Le contrat fut conclu en 1897. Le premier navire devait traverser l'Océan en 1899, et ils devaient tous être construits avant la fin de l'année 1900. Mais Peterson-Tate et Cie présentèrent excuse sur excuse pour ne pas remplir leurs obligations. Ils ne firent aucun effort pour exécuter leur contrat; et au bout de plusieurs années d'inaction ridicule, ils furent relevés de leurs obligations par le gouvernement. Bien plus, le gouvernement fut assez généreux pour dispenser MM. Peterson-Tate et Cie, du paiement de leur garantie de £10,000; ou plutôt il leur remboursa le dépôt de £10,000 qu'ils

avaient fait entre ses mains, et qu'ils auraient dû perdre en raison de l'inexécution de leur contrat. Depuis cet échec du projet des navires "en goulot" le gouvernement n'a rien fait de pratique pour l'établissement d'une ligne rapide. Il est revenu à son idée première d'une ligne de paquebots à vitesse réduite qui ne sera aucunement une ligne rapide. Mais même ce service de paquebots à vitesse réduite, le gouvernement libéral n'a pas réussi à l'établir.

En 1902, le gouvernement libéral tenta de nouveau de déterminer l'établissement d'un service de cette nature que les négociants réclamaient depuis longtemps. Il demanda des soumissions pour un service de deux navires de seize noeuds et de deux navires de vingt-et-un noeuds. Mais l'affaire n'aboutit pas.

En conséquence, le Canada aujourd'hui n'a pas plus de perspective de l'établissement d'une ligne transatlantique de paquebots rapides qu'il n'en avait lorsque les conservateurs furent défaits en 1896.

Evidemment, il ne sera pas établi de ligne rapide tant que les conservateurs ne seront pas revenus au pouvoir.

L'INDEPENDANCE DU PARLEMENT

Sir Wilfrid Laurier et ses amis se préoccupèrent jadis de la pratique de nommer des députés au parlement pour occuper des emplois publics. Leur prétention était que les députés espérant obtenir ces emplois n'étaient plus libres de voter suivant leur conscience et au mieux des intérêts de leurs commettants. Sir William Mulock, aujourd'hui directeur général des Postes, se monta grandement la tête sur ce sujet et alla même jusqu'à préparer un bill interdisant la nomination d'un député à une position lucrative quelconque de l'Etat, avant la dissolution du parlement pour lequel il avait été élu ou dans le cours de l'année suivant cette dissolution.

Voici en quels termes sir William Mulock s'exprima à cette occasion :—

"Jusqu'à dix-sept députés élus par le peuple ont été transférés de leurs sièges au parlement et nommés à des positions lucratives. Dans nombre de ces cas ces Messieurs ont continué de siéger ici, prétendant représenter leurs circonscriptions après avoir cessé d'être des hommes libres et lorsqu'ils n'étaient plus en mesure de remplir leurs devoirs envers leurs commettants, devoirs auxquels, pourtant, ils n'étaient pas libres de se soustraire."

Sir William Mulock continua en ces termes :—

"Si le gouvernement actuel peut faire miroiter aux yeux de ses partisans la perspective de nominations à des emplois publics et engager quelques-uns d'entre eux, en nombre grandissant peut-être, à rechercher ces emplois, au

lieu de continuer à représenter leurs commettants ici et à exercer une influence salutaire sur l'administration des affaires publiques, il fait de ces députés de simples parasites, qui ne représentent réellement plus leurs commettants. Bien plus, ces hommes qui, dans ces circonstances continuent à faire partie de la députation, deviennent des agents de corruption au sein de leur propre parti. Aussi est-ce là à mon avis un abus criant qui fait déchoir le parlement de sa haute position. Mais ce n'est pas tout. Les électeurs en viennent bien vite à la conclusion que la visée la plus haute de l'homme politique c'est de s'assurer une position lucrative pour la vie. En conséquence la députation se recrute de plus en plus parmi les chercheurs de places au lieu de se recruter parmi ceux prêts à faire des sacrifices pour leur pays." Voir le compte rendu des Débats 1896. D'autres membres de l'opposition dans le temps approuvèrent fortement l'opinion exprimée par sir William Mulock.

La même année que sir William Mulock prononça ce discours, il fut appelé à former partie du ministère et fut mis à même en même temps que son chef et ses collègues de mettre fin à ces abus. Mais, dans les huit années qui se sont écoulées depuis, ni le directeur général des postes, ni aucun de ses collègues, n'a ouvert la bouche sur le sujet, si ce n'est pour excuser ou pallier la violation des principes proclamés par eux dans l'opposition. Quelques semaines après que sir William Mulock eut accepté un portefeuille, trois députés récemment élus furent nommés à des emplois, dans le but de procurer des circonscriptions pour autant de ministres. Dès avant l'ouverture de la première session, sir Wilfrid Laurier écrivait la lettre suivante à François Langelier, alors député de Québec au parlement.

"Voici ce que je vous propose. La charge de lieutenant-gouverneur sera à notre disposition à la fin de l'année 1897; et si à cette époque vous n'avez pas encore été nommé juge, j'ai l'intention de vous offrir cette position."

Après avoir reçu cette lettre, que le premier ministre confirme trois jours plus tard par une autre lettre, écrite au frère de M. Langelier, le député à qui on avait fait cette promesse continua de siéger et de voter à la Chambre jusqu'à ce que cette promesse eut été remplie, bien qu'il lui ait fallu laisser deux sessions se passer avant d'être nommé juge.

C'est là un cas entre beaucoup d'autres. Depuis l'avènement de ce parti au pouvoir, il a constamment reçu l'appui de députés hostiles dans bien des cas aux mesures soumises, mais qui les ont appuyées de leurs votes et ont reçu leur récompense sous forme de nomination à des emplois publics. Nous donnons ci-après une liste partielle des députés qui ont été nommés à des positions lucratives de l'Etat pendant qu'ils étaient députés à la Chambre des Communes.

LISTE PARTIELLE.

Nom.	Circonscription	Position.	Traitement.
Francis Forbes.....	Queens, N.B.....	Juge.....	\$2,000
G. G. King.....	Queens, N.B.....	Sénateur.....	1,500
F. Bécharde.....	Iberville.....	Sénateur.....	1,500
M. C. Cameron.....	Huron-Ouest	Gouverneur, T.N.O.....	7,000
J. Lister.....	Lambton.....	Juge.....	5,000
John Yeo.	Prince	Sénateur.....	1,500
J. B. Fiset....	Rimouski.....	Sénateur.....	1,500
C. Beausoleil.....	Berthier.....	Directeur de Poste	4,000
C. R. Devlin	Ottawa	Agents Immigration	2,000
Dr. Rinfret.....	Lothinière.....	Inspecteur	2,500
Joseph Lavergne.....	Drummond	Juge	4,000
F. Langelier.....	Québec Centre	Juge	5,000
P. A. Choquette....	Montmagny.....	Juge.....	4,000
Sir Henri Joly	Portneuf	Gouverneur, C.A	9,000
T. B. Flint	Yarmouth.....	Greffier.....	3,400
Sir Louis Davies.....	Queens, I.P.E.....	Juge.....	7,000
J. V. Ellis	St. John, N.B.....	Sénateur.....	1,500
W. C. Edwards.....	Russell	Sénateur.....	1,500
B. M. Britton.....	Kingston.....	Juge	5,000
Thomas Fortin	Laval.....	Juge	5,000
J. H. Legris.	Maskinongé	Sénateur.....	1,500
A. M. Deschene.....	L'Islet	Sénateur.....	1,500
J. Godbout.....	Beauce	Sénateur.....	1,500
M. E. Bernier.....	St. Hyacinthe.....	Mem.Com.des chem. de fer.	8,000
A. G. Blair.....	St. John Ville.....	Président do.	10,000
H. G. Carroll.....	Kamouraska.....	Juge	3,500
O. Desmarais.....	St. Jacques Montr'l.....	Juge	4,000
D. C. Fraser	Guysborough	Juge.....	4,000
J. A. C. Madore.....	Hochelaga	Juge.....	4,000
Aulay Morrison.....	New Westminster.....	Juge.....	4,000
Sir R. Cartwright.....	Oxford-Sud, B.C.	Sénateur.....	1,500

F. C. Wade, ex-député d'Annapolis, a été récemment nommé commissaire pour la construction de la division de l'Est du chemin de fer Transcontinental. Son traitement est de \$8,000 par année. M. Wade, pendant la session, fut accusé d'avoir reçu la promesse de cette nomination, ce qu'il nia avec indignation, et il déclara qu'il serait encore candidat dans Annapolis. Inutile de dire que M. Wade a été un des avocats les plus ardents de la mesure.

M. K. Cowan, député d'Essex-sud, a aussi été un des partisans les plus zélés de ce projet. Il jouit aujourd'hui de sa récompense, car il est devenu l'avocat du Grand Tronc-Pacifique, à de forts appointements. Un autre partisan de cette mesure recherche une position de juge.

Entraves au Développement du Commerce Canadien

Les conservateurs, favorables à l'établissement d'un régime de commerce préférentiel au sein de l'empire, constatent avec regret le faible développement de nos échanges avec la Grande-Bretagne en regard de l'accroissement rapide de notre commerce avec les États-Unis. Le tarif canadien tel qu'il est aujourd'hui n'est pas propre à corriger cet état de choses. On se rendra compte, à l'étude des tableaux suivants, que le tarif actuel, d'une part, n'assure pas de protection adéquate aux intérêts manufacturiers et agricoles du Canada, et d'autre part, ne favorise pas l'idée de l'établissement d'un régime préférentiel au sein de l'empire :

Voici le chiffre des importations du Canada, à provenance des États-Unis, dans le cours des exercices financiers indiqués ci-après :

1901.....	\$107,149,325	Augmentation.
1902.....	114,744,696	\$ 7,595,371
1903.....	128,790,237	14,045,541
1904.....	150,826,515	22,036,278

Exportations de produits canadiens sur les États-Unis :

1901.....	\$67,983,773	
1902.....	66,567,784	Diminution..... \$1,415,889
1903.....	67,766,367	Augmentation. 1,198,583
1904.....	66,856,885	Diminution..... 909,492

Ainsi, depuis 1901, nos importations à provenance des États-Unis ont augmenté de plus de \$40,000,000, tandis qu'eux, au contraire, achètent moins de nous aujourd'hui qu'ils n'achetaient il y a trois ans.

D'autre part, l'on voit que nos importations à provenance de la Grande-Bretagne, en dépit de l'établissement d'un tarif préférentiel de trente-trois et un tiers pour cent, ont augmenté assez peu, en regard des importations à provenance des États-Unis.

Voici les chiffres :

1901.....	\$42,819,995
1902.....	49,022,726
1903.....	58,793,038
1904.....	51,770,379

Exportations du Canada sur la Grande-Bretagne :

1901.....	\$105,328,956
1902.....	117,818,221
1903.....	131,202,421
1904.....	117,591,376

Si l'on parcourt l'article sur le commerce préférentiel contenu dans ce volume, ainsi que les tableaux annexés, on se rendra compte de l'énorme différence dans le chiffre des échanges entre le Canada et la mère patrie d'une part et le Canada et les pays étrangers de l'autre.

MANŒUVRES CRIMINELLES EN TEMPS D'ÉLECTION

Lorsque les libéraux arrivèrent au pouvoir, ils abrogèrent la loi des Elections Fédérales en vertu de laquelle les listes d'électeurs pour les élections fédérales étaient préparées sous la direction de fonctionnaires du gouvernement fédéral; et ils remplacèrent ces listes fédérales par des listes préparées par les soins des divers gouvernements des provinces. En conséquence, la corruption qui sévit dans les provinces a son effet sur la préparation des listes d'électeurs pour le fédéral. Quand les politiciens des provinces manipulent les listes d'électeurs relevant de leur gouvernement, ils se trouvent à "piper les dés" pour les élections fédérales; et les "machines" ou organisations provinciales sont mises en œuvre dans les luttes fédérales.

La corruption politique dans les provinces est la honte du Canada dans l'univers entier. Des cas frappants de ces manœuvres corruptrices ont été mis au jour à l'occasion des récentes révélations relatives aux élections dans la province d'Ontario, depuis l'Elgin-Ouest jusqu'au Sault Sainte-Marie, ainsi qu'à l'occasion de la confection des listes électorales de la Nouvelle-Ecosse. La mise en œuvre de ces pratiques jusque dans les élections fédérales a été apparente dans les élections d'Huron-Ouest, de Brockville et de Saint-Jacques de Montréal.

ELGIN-OUEST

Le travail de la "machine,"—que M. W. T. R. Preston, ancien organisateur libéral et aujourd'hui inspecteur des agences d'immigration en Europe, avec bureau à Londres, aurait voulu presser sur son cœur,—a eu, entre autres effets, celui de faire élire M. McNish, le candidat libéral, dans la circonscription d'Elgin-Ouest. C'est ce qu'établit la confession signée par M. McNish lui-même. Elle est adressée à MM. Crothers & Price, de Saint-Thomas, avocats du candidat conservateur et dit entre autres choses :

"Qu'un grand nombre de personnes furent spécialement envoyées dans la circonscription par des agents du parti libéral, dans le but de prendre part en faveur de M. McNish à l'élection tenue le 12 janvier 1899; et nous croyons que certaines de ces personnes ont eu recours à des manœuvres frauduleuses et corruptrices en vue d'assurer son élection.

"Que plusieurs de ces personnes, illégalement et sans droit, firent fonction de sous-officiers rapporteurs à ladite élection, et que dans au moins trois cas elles agirent ainsi au nom de citoyens respectables de la localité, après avoir été représentées sous leurs faux noms au président de l'élection par les agents locaux de M. McNish.

"Que dans nombre de bureaux d'élection de la circonscription, il a été commis de graves irrégularités dans la remise des boîtes de scrutin et de leur contenu, ainsi que dans la votation et l'énumération des bulletins de vote.

"Que nombre de personnes furent amenées dans la circonscription, expressément dans le but de représenter faussement des électeurs dument inscrits, et qu'avec l'aide d'agents de M. McNish dans la localité, elles votèrent faussement au profit des électeurs en faveur de M. McNish.

"Qu'un grand nombre de votes déposés en faveur de M. Macdiarmid (candidat conservateur) furent manipulés de quelque manière illégale et injuste, de telle sorte que le résultat de l'élection en fut rendu douteux."

HURON OUEST ET BROCKVILLE.

Les conservateurs s'efforcèrent d'obtenir une enquête devant la Chambre au sujet de ces deux élections. Dans le cours de la session de 1899, à la demande de M. Borden, une enquête fut commencée par le comité des Privilèges et Elections; mais les tactiques obstructives des libéraux eurent l'effet d'entraver le travail de ce comité. Lorsque M. Borden demanda une nouvelle enquête en 1900, le gouvernement changea d'idée et refusa de soumettre la question au comité des Privilèges et Elections, et l'enquête n'alla pas plus loin. Par suite, l'élection d'Huron-Ouest fut la seule à faire le sujet d'une enquête devant le parlement, et même dans ce cas l'enquête fut incomplète. Toutefois, certains faits mis en lumière par cette enquête sont très intéressants.

Par exemple, M. Dan McGillicuddy, à cette époque poète et éditeur, de Goderich, qui avait été chargé de l'impression des bulletins de votes pour l'élection de Huron-Ouest, reconnut sous serment qu'il avait imprimé 300 bulletins de plus qu'il n'en avait remis à l'officier rapporteur, et qu'il avait retenu ces bulletins dans son bureau. Mais des entrées incorrectes furent faites des bulletins donnés aux sous-officiers rapporteurs. McGillicuddy jura qu'il devait livrer 6,150 bulletins de vote aux divers sous-officiers rapporteurs; qu'il en avait imprimé 6,550, dont il garda 300 pour lui-même, 50 furent détruits dans les presses, et 6,150 remis aux sous-officiers rapporteurs. Or, on voit que ces sous-officiers rapporteurs remirent 6,801 bulletins de vote; c'est donc qu'en réalité au moins ce nombre de bulletins leur avait été remis. Le comité de la Chambre n'ayant fait porter son enquête que sur un petit nombre de bureaux d'élection, il n'a pas été possible de se rendre compte exactement du nombre de bulletins qui ont été livrés. Ces bulletins supplémentaires

paraissent avoir servi à remplir de faux bulletins une des boîtes de scrutin et à remplacer les bulletins qui avaient été enlevés dans certains bureaux d'élection. Les états de comptes des bulletins reçus par les sous-officiers rapporteurs ont été reconnus dans bien des cas être faux et avoir été faussement certifiés comme donnés sous serment.

DETOURNEMENS DE BULLETINS.

La loi prescrit que l'officier rapporteur dans toute élection apposera ses initiales sur le bulletin de vote remis à l'électeur et que le numéro de l'électeur, dans l'ordre où il vote, sera apposé sur la contre-marque attachée au bulletin.

Dans certains bureaux d'élection il ne fut apposé aucun numéro ni sur la contre-marque ni sur le bulletin. Le sous-officier-rapporteur Cummings, dans le bureau numéro 4, ou quelqu'autre pour lui, déposa 14 faux bulletins dans la boîte de scrutin, bulletins que le sous-officier-rapporteur n'avait remis à aucun électeur. Les talons de tous les bulletins déposés dans ce bureau ont été conservés; et l'on voit que les faux bulletins étaient plus minces et plus larges que les talons, et de plus étaient teints en noir sur la tranche, tandis que la tranche des autres bulletins dans la boîte était blanche. Les faux bulletins étaient endossés à l'encre, tandis que les autres bulletins dans la boîte étaient, à une ou deux exceptions, endossés au crayon des initiales de Cummings. Dans ce bureau de votation on comptait 68 voix pour Holmes, le candidat libéral, et 30 pour McLean, le candidat conservateur. Ce résultat fut tellement surprenant qu'il devint le sujet général de la conversation. Plus de 40 conservateurs, qui se rendaient compte qu'une grande injustice avait été commise, déclarèrent solennellement qu'ils avaient voté pour McLean. Devant le comité des Privilèges et Elections, 41 électeurs jurèrent qu'ils avaient voté pour McLean et plus tard deux autres électeurs jurèrent devant le juge de la Cour de Comté de Huron, qu'ils avaient voté pour MacLean. Ainsi quelqu'un avait eu accès aux bulletins de vote le jour de la votation et avait volé au moins 40 bulletins déposés en faveur de MacLean, tandis que 14 bulletins en faveur de Holmes avaient été volés, et le résultat fut une majorité d'au moins 28 contre MacLean.

4c

LE BUREAU DE VOTATION DE M. FARR.

Au bureau de votation numéro 3, dans la ville de Goderich, dont Farr était le président, 118 votes seulement furent donnés, et pourtant 123 bulletins furent sortis de la boîte. De ce nombre 72 étaient pour Holmes et 40 pour MacLean, et 10 ne portaient aucune marque. Il y eut, en outre, un bulletin de rejeté. Ainsi cette boîte reçut 5 bulletins de plus qu'elle n'aurait

dû conteur. Tous les bulletins marqués en faveur de **MacLean** étaient réguliers et portaient les initiales voulues. Des bulletins déposés en faveur de **Holmes**, 22 étaient faux, et nombre de ces bulletins ne portaient pas d'initiales et n'étaient pas conformes aux autres bulletins déposés dans la boîte, non plus qu'aux bulletins qui n'avaient pas servi.

Les 22 faux bulletins déposés dans ce bureau étaient conformes aux bulletins du bureau numéro 2 situé de l'autre côté de la rue du bureau numéro 3. Dans le bureau numéro 2, le sous-officier rapporteur ne rendit compte que de 178 bulletins sur les 200 qui lui avaient été remis. On voit donc que 22 bulletins avaient été volés par quelqu'un. La concordance dans les chiffres et la similitude entre les bulletins volés dans le bureau numéro 2 et les faux bulletins déposés dans le bureau numéro 3 nous laissent bien entrevoir ce qui était arrivé.

James Farr, sous-officier rapporteur dans le bureau No 3 de Goderich, ne comparut pas de vant le comité. Il renouça à son emploi lorsque l'enquête commença, donnant comme raison qu'il se trouvait pris dans une mauvaise affaire relative à l'élection. On fit comparaître des témoins qui jurèrent que Farr leur avait avoué avoir déposé 22 bulletins en faveur de Holmes. Il fut établi qu'après avoir été assigné à comparaître devant le comité, il avait été en rapport avec M. James Vane, organisateur libéral à Toronto. Plus tard, il fit un voyage, et un de ses amis jura que Farr lui avait dit que ses dépenses étaient payées. Une fois l'enquête terminée il revint à Toronto.

LES DECLARATIONS ASSERMENTEES DE PRITCHETT.

John J. Pritchett, de London (Ontario), fit nombre de déclarations assermentées établissant qu'il avait pris part aux élections d'Huron-Ouest et de Brockville; qu'il était l'homme engagé par les organisateurs et payé par eux pour dresser les sous-officiers rapporteurs dans l'art de glisser de faux bulletins dans les boîtes de scrutin. Il jura qu'il avait donné des leçons dans ce beau métier à des sous-officiers rapporteurs de Huron-Ouest et de Brockville; il donna les noms d'une douzaine de personnes qui avaient ainsi été à son école, et il énuméra les circonstances dans chaque cas, donna le nombre de faux bulletins marqués en faveur du candidat libéral qui avait été fourni à chacun d'eux, ainsi que le prix qui devait être payé pour chaque bulletin substitué. Il expliqua en détail l'entente intervenue entre lui et les organisateurs ainsi que le tour de passe-passe auquel il avait recours pour effectuer la substitution. Il suffira de dire que le sous-officier rapporteur après avoir reçu le bulletin d'un électeur conservateur trouvait moyen de le glisser dans sa poche avec sa contre-marque, et de mettre dans la boîte un faux bulletin marqué d'avance en faveur du candidat libéral.

Au sujet de ces déclarations assermentées de Pritchett, il ne sera pas hors de propos de lire le compte rendu suivant donné par lui d'une entrevue relative à l'élection d'Elgin-Ouest, où figure M. Robert Reid, un des commissaires du chemin de fer transcontinental nommé par le gouvernement libéral:

“ Il me demanda : Avez-vous arrangé votre boîte ? Je lui répondis que non, que je l'avais laissée exactement dans l'état où elle se trouvait quand j'étais sorti de la chambre,—c'est-à-dire du bureau d'élection. Je lui fis observer qu'il n'y avait aucun danger, la majorité étant trop considérable pour que nous eussions à craindre le résultat d'un nouveau recensement des bulletins. J'ajoutai que s'il le désirait, il me serait facile de faire ce dont il parlait, et cela sur-le-champ. Il me dit alors que M. Grant, de Toronto, était sur les lieux et y verrait. Je lui déclarai que j'avais déposé subrepticement à peu près 20 bulletins. A ce moment il se présenta quelqu'un à la porte du bureau ; je m'éloignai et je n'en entendis plus parler.”

AUTRES ELECTIONS.

Les manœuvres de cette nature ont été des plus fréquentes dans toutes les élections douteuses. Le gouvernement Ross fit une lutte désespérée en 1902, et comme résultat il essuya une défaite dans une des contestations soumises aux tribunaux, et quant à l'autre, il dut se dérober en convoquant hâtivement les Chambres à une époque inaccoutumée. L'incident Gamey fit voir ce que le gouvernement Ross était prêt à faire pour se maintenir au pouvoir, et l'affaire Jackson montre à quel point ces représentants pouvaient se dégrader dans le but de faire annuler les élections de leurs adversaires.

L'élection dans la division Saint-Jacques de Montréal, en 1902, fit voir que de semblables tactiques avaient été employées dans d'autres provinces. Ici encore il y avait eu manipulation des bulletins de vote, et en conséquence l'élection du député libéral fut annulée, et certains de ses agents furent condamnés au pénitencier. Toutefois, le ministre de la Justice ne tarda pas à venir à leur rescousse et les libéra avant l'expiration de leur terme. Le député libéral ne se vit pas seulement privé de son siège, il fut en outre déclaré par les tribunaux inéligible à l'avenir.

L'élection de Guysboro, dans la Nouvelle-Ecosse, mit au jour un nouveau moyen d'attaque des libéraux, la manipulation des listes électorales. Dans ce cas, les listes dont on se servait pour les élections au fédéral comme aux élections provinciales avaient été préparées par les fonctionnaires provinciaux ; et les noms de conservateurs avaient été systématiquement biffés de la liste par suite de collusion entre les assessesurs et les reviseurs. Des hommes de moyens, parce qu'ils étaient conservateurs virent leurs noms rayés de la liste sous le prétexte qu'ils n'étaient pas dans les conditions voulues ; d'autre part, on n'appliquait pas la règle aux libéraux. Dans une seule circonscription, celle de Sainte-Marie, le nombre des électeurs libéraux se trouva de cette manière augmenté peut-être de cent. De nombreuses vilenies furent commises. Par exemple, un homme dont la famille était malade reçut la visite d'un agent du parti libéral, qui lui demanda s'il accepterait quelque assistance de ses voisins. Il agréa la proposition avec reconnaissance. Mais quel ne fut pas son étonnement de recevoir ce secours du fonds de charité municipale et de se voir rejeté à la révision des listes pour avoir été ainsi assisté.

Il a été établi que les listes d'électeurs dans toute la Nouvelle-Ecosse avaient été manipulées de cette manière, ce qui fait bien voir le danger de la politique libérale de laisser la confection des listes aux soins des politiciens provinciaux.

Lors de l'élection de Guysboro, on transporta dans le comté pour des fins de corruption, des employés du chemin de fer Intercolonial, et l'un de ceux-ci, nommé Leblanc, se vanta ouvertement par la suite d'avoir personnellement vu à la dépense de plus de \$1,000 dans un seul district, et décrivit un mode désonorant de se rendre compte si les électeurs ainsi achetés avaient dûment déposé leurs bulletins dans la boîte.

L'ELECTION DU SAULT.

Ces tactiques ont été en usage dans Ontario jusqu'à l'heure actuelle. Les révélations relatives à l'élection du Sault sont encore présentes à l'esprit de tous, et elles font voir que les organisateurs libéraux ne manquent pas de ressources. Le voyage de la "Minnie M." restera classique dans l'histoire politique de l'Ontario. Voici la description que nous en a laissés M. Nicolas Cole, caissier du navire :

Le navire, dit-il, appartenait à la compagnie dite Algoma Central Steamship, et se trouvait sous la direction de M. Coyne, gérant de la compagnie appelée Consolidated Lake Superior. Le samedi précédant l'élection, le navire fut approvisionné comme d'habitude, le capitaine Barr, surintendant de la ligne ayant informé M. Cole que 100 passagers devraient être débarqués à un endroit qu'on nommerait plus tard. A deux heures le lendemain matin, il fut éveillé par M. Coyne, accompagné par un M. Ferguson, qui lui demandèrent de mettre des cabines à leur disposition, comme ils avaient l'intention de faire le voyage. Le matin suivant, le steamer s'en alla accoster sur la rive américaine, où M. M. Coyne indiqua six ou sept demi-barils de bière, une cruche de dix gallons de whisky, une caisse de whisky et des cigares et les fit porter à bord. M. Coyne dit au témoin de demander à M. Ferguson ce qu'il faudrait faire de plus. Un nommé P. J. Galvin, gérant d'un bureau de placement, vint aussi à bord. Puis le navire remonta l'écluse américaine sur une distance considérable jusqu'à un "débarcadère inusité," où le navire reçut à son bord vingt passagers, qui avaient l'apparence d'hommes des chantiers. Le steamer se dirigea sur Michipicoten, tandis que les passagers faisaient bombance, chantaient et dansaient.

LA LIASSE DE BILLETS DE CENT DOLLARS.

En chemin, M. Ferguson remit en soin au caissier un rouleau de billets de deux pouces d'épaisseur; celui du fond était au chiffre de cent dollars.

Ferguson annonça, en outre, que les plans étaient changés en conséquence de la lettre remise au procureur général lors de l'assemblée des libéraux du samedi soir précédent. A cause du mauvais temps, le bateau fit escale à Bachawana, où Ferguson eut une conversation avec le sous officier rapporteur McCauley, et s'informa du nombre d'électeurs figurant sur la liste à cet endroit. Le shérif répondit qu'il y avait vingt-deux noms sur la liste, mais qu'il n'y avait que sept électeurs de présents. Ferguson répondit que le sous-officier rapporteur recevrait deux costumes complets et cinquante dollars en espèces sonnantes si tous les électeurs pouvaient voter. Le sous-officier rapporteur répliqua qu'il craignait que les agents conservateurs ne déjouassent ce projet, et peu de temps après un bateau dans lequel ne trouvait l'agent conservateur fit son apparition et la "Minnie M." partit aussitôt pour Michipicoten.

Ces individus devaient être transportés à Helen Mine, dès l'arrivée du bateau à Michipicoten. Ils prirent le train qui les attendait, et se rendirent à la mine sur-le-champ. Une fois arrivé là, on constata qu'ils étaient de parfaits étrangers dans la localité. Ferguson et Galvin enseignèrent aux passagers quels seraient leurs noms d'emprunt et leur donnèrent des cartes qui devaient servir à établir leur identité. On leur ordonna de dire qu'ils avaient travaillé à la mine à peu près trois ans. Après avoir voté à cet endroit, ces hommes furent dépêchés sur Michipicoten, où on leur fit exécuter la même opération. On découvrit, à force de questions, que ces passagers ignoraient, au moment de leur embarquement ce qu'on voulait leur faire faire. Ce n'est qu'en route qu'on les instruisit à ce sujet.

Dans le cours du voyage, Ferguson aurait dit au témoin en question :

"Voilà un voyage qui va coûter beaucoup d'argent au gouvernement Ross. Il va falloir dépenser plus qu'il n'a été dépensé pour Morrison dans Muskoka."

Ce même Ferguson informa ses satellites que si on leur faisait prêter serment dans les bureaux de votation, ils ne devraient pas s'en inquiéter, car la bible serait fausse, la couverture seule serait orthodoxe, tandis que les feuilles seraient fausses.

La preuve établit que nombre d'autres manœuvres corruptrices furent commises. La cause se termina avant que les accusations portées contre le candidat libéral, M. C. M. Smith, personnellement, eussent été entendues, car les juges incapables de finir la cause sur-le-champ, durent en remettre l'audition à l'automne tard. Mais l'élection de M. Smith fut annulée, car il fut prouvé que l'affaire de la Minnie M. avait été montée par ses agents, et nombre de ceux-ci furent de ce fait déclarés inéligibles.

En faisant venir de cette manière des Etats-Unis une bande de voyous pour faire fonction d'électeurs au Canada, en transportant ces individus de bureau en bureau, et en utilisant une fausse bible pour les assermenter au moment du vote, le parti libéral réussit à faire élire M. C. N. Smith comme partisan de l'honorable George W. Ross à la Chambre législative de l'Ontario dans le cours de la session critique de 1904.

LA DETTE PUBLIQUE

M. Fielding, ministre des Finances, a, durant son terme d'office, prétendu avoir les surplus suivants :

1898	\$1,722,712
1899	4,837,749
1900	8,054,714
1901	5,648,333
1902	7,291,398
1903	14,345,166
Total	<u>\$41,900,072</u>

Si la prétention du gouvernement était fondée, il aurait dû y avoir une diminution correspondante de la dette nationale et des charges de l'Etat. Il n'en a pas été ainsi. Les comptes publics de 1903, dernière année pour laquelle nous avons tous les chiffres (page 18-1), nous donnent le montant de la dette totale, de l'actif total et de la dette nette, comme il suit :

	Dette. totale.	Actif total.	Dette nette.
1896	\$325,717,536	\$67,220,103	\$258,497,432
1897	332,530,131	70,991,534	261,538,596
1898	338,375,984	74,419,585	263,956,398
1899	345,160,902	78,887,455	266,273,446
1900	346,206,979	80,713,173	265,493,806
1901	354,732,432	86,252,428	268,480,003
1902	366,358,476	94,529,386	271,829,089
1903	361,344,098	99,737,109	261,606,988

La dette brute et la dette nette étaient donc plus élevées le 30 juin 1903 que le 30 juin 1896, immédiatement avant la chute du gouvernement conservateur. Bien que les impôts aient été plus lourds durant cette période de sept ans que durant aucune autre d'égale durée, le gouvernement n'a pas trouvé le moyen d'affermir notre situation financière en prévision des années de dépression du revenu.

La vérité de cette assertion est établie, en outre, par l'état ci-contre des sommes versées annuellement pour intérêt et service de la dette (à l'exclusion du fonds d'amortissement), tiré des comptes publics, 1903, p. 20-1 :

1896..	\$10,751,005
1897..	10,960,977
1898..	10,716,645
1899..	11,028,368
1900..	10,873,673
1901..	10,970,782
1902..	11,186,799
1903..	11,297,812

La dette, le 31 juillet 1904, d'après la Gazette du Canada, était comme suit :

PASSIF—

Payable au Canada	\$ 7,596,064
Payable en Angleterre	209,479,618
Payable en Angleterre, Emprunts Temporaires	4,866,666
Fonds de Rachat des Billets de Banque en Circulation	3,378,377
Billets du Canada	41,574,783
Banques d'Epargne	61,903,111
Fidécimmis	9,163,343
Comptes des Provinces	6,523,164
Comptes divers et dans les banques	14,614,204

Dette Totale Brute \$350,099,334

ACTIF—

Placements—Fonds d'Amortissement	\$ 44,618,971
Autres Placements	13,953,502
Comptes des Provinces	4,119,591
Comptes divers et dans les Banques	4,442,067

Actif Total \$111,134,133

Dette Nette totale \$247,965,201

TABLE DES MATIERES

AGRICULTURE

Les Conservateurs ont établi les fermes Expérimentales.	1
Ont engagé le Commissaire de l'Industrie Laitière.....	1
Ont encouragé les Exportations du Beurre	2
Ont établi le service Frigorifique.....	2
Ont lancé le service Rapide Transatlantique	3
Ont pris part aux expositions.....	4
Sont en faveur d'une protection plus étendue	4
Nous ont assuré le Marché Domestique.....	5
Les Libéraux ont dénigré les efforts des Conservateurs	5
Ont abaissé les droits.....	6
Ont voté contre l'augmentation des Droits.....	6
Comment le cultivateur Américain est protégé	7
Exportations de nos produits agricoles sur les Etats-Unis.....	7
Exportations des produits agricoles des Etats-Unis	9
Sarcasme de Cartwright à l'idée de la protection	11
La Protection a aidé aux cultivateurs Américains.....	12
La Préférence anglaise—Résolution de 1892.....	13
Le Fil d'Engerbage—Les prix augmentés par le Trust Américain.....	14
La négligence de M. Fisber—Ses longs voyages de plaisir	15
Le bétail pour l'Afrique du Sud—Contrats de l'armée Anglaise— Interdiction du bétail Canadien.....	16

AUDITEUR-GENERAL

M. McDougall nommé par M. McKenzie.....	40
Lettre de M. McKenzie à son ami H.....	39
Rapport de l'auditeur-général 1899	31
Rapport de l'auditeur-général 1903.....	31
Lettre de démission de l'auditeur général	42
Motion du comité.....	41

COMMERCE PREFERENTIEL

Promesse de Sir Wilfrid Laurier à Londres 1896	48
La promesse violée 1897	49
Déclarations des conservateurs en faveur de cette politique.....	50
Avantages d'une telle mesure.....	50
Comment on aurait pu en déterminer l'adoption.....	51
Obstacles au développement de notre commerce	51
Importations à provenance des Etats-Unis.	52
Importations à provenance de la Grande-Bretagne.....	52
Exportations sur les Etats-Unis	58
Exportations sur la Grande-Bretagne.....	58

DETTE DU CANADA

Augmentation depuis 1896.....	81
Détails pour 1904	82

GRAND TRONC PACIFIQUE

La condamnation de M. Blair, "Cox ne peut attendre".....	17
Refutation des arguments de Sir Wilfrid Laurier	19
Estimation des Obligations.....	21
Changements dans le contrat.....	26
M. Fielding sur l'émission de titres	25
L'attitude de l'opposition en raccourci.....	25
La question devrait être soumise au peuple.—Amendement de M. Clarke.	26
Dans l'intérêt public le gouvernement devrait construire toute la ligne. Amendement de M. Borden.....	28
"La main mise de l'Etat sur les chemins de fer, ou la main mise des chemins de fer sur l'Etat.—Déclaration de M. Borden.....	21

IMMIGRATION

Forte augmentation des dépenses.....	33
Chiffres fictifs.....	35
Augmentation dans le nombre des immigrants à destination des E.-U..	36
Les immigrants passent par le Canada à destination des E.-U.....	38
Sinécures pour des partisans libéraux.....	37
Emigration des nôtres aux Etats-Unis.....	38

IMPOTS ET DEPENSES

Promesses libérales e réduction	56
Etats de service des conservateurs.....	58
Etats de service des libéraux.....	58
Impôts douaniers sous le régime conservateur.....	59
Impôts douaniers sous le régime libéral.....	60
Droits d'accise sous le régime conservateur.....	61
Droits d'accise sous le régime libéral.....	61
Impôts par tête.....	61
Détail des augmentations	62
Cas de gaspillage.—L'affaire de la Passe du Nid de Corbeau.—La vento du chemin de fer du Yukon.—Prix du Recensement.— Jetéo de Grande Vallée.—La fontaine de l'Eldorado.—Hono- raires d'avocats.—Augmentation du nombre des fonctionnaires...	63

INDEPENDANCE DU PARLEMENT

Les libéraux s'opposent à ce qu'il soit nommé des députés à des emplois publics.....	70
Trente députés libéraux sont nommés.....	72

MANŒUVRES CRIMINELLES EN TEMPS D'ELECTION

Les révélations d'Elgin-Ouest.....	74
Huron-Ouest et Broekvillo.....	75
Déclarations assermentées de Pritchett.....	77
Saint-Jaeques et Guysboro	78
Le scandale du Sault.....	79

LE SCANDALE JACKSON

Manœuvres de Jackson dans l'élection d'Oxford-Sud.....	44
La défense de Sir Richard Cartwright.....	46
La dénonciation de M. Borden.....	47
L'amendement du chet conservateur rejeté.....	47

MILICE ET POLITICIENS

Protestation et destitution de lord Dundonald	29
---	----

TABLE DES MATIERES

SERVICE POSTAL

Les conservateurs ont établi le plus grand nombre des bureaux de poste	54
Faux excédents.....	55
Abaissement des droits.....	56

SERVICE TRANSATLANTIQUE RAPIDE

Contrat conclu par le gouvernement conservateur.....	68
Les paquebots en gonlot de bontelle des libéraux.....	69
La grande et la petite vitesse.....	70

LE TARIF

A quoi vise la politique conservatrice.....	73
M. Borden demande la révision du tarif.....	74

4
6
6

3
3
3

